

## Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

### PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Offrant des titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I et de série O tel qu'il est indiqué

**Portefeuille prudent Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Portefeuille modéré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Portefeuille équilibré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, D, F, F5, I et O)

**Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Portefeuille croissance Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Portefeuille revenu Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds valeur Sentry Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds d'infrastructures Sun Life**<sup>†</sup> (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life**  
(titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds américain Dynamique Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds d'actions américaines MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life**\* (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

**Catégorie Invesco canadienne Sun Life (auparavant Catégorie Trimark canadienne Sun Life)**\*  
(titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

\*chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., une société de placement à capital variable.

†Sous réserve de l'approbation de la modification de l'objectif de placement par les porteurs de parts du Fonds à une assemblée devant se tenir le ou vers le 17 mai 2019, et avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, comme il est décrit plus en détail dans les présentes, sera redésigné Fonds d'actifs réels Sun Life.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et sont vendus aux États-Unis uniquement si les dispenses d'inscription sont obtenues.

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>	<b>Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life.....</b>	<b>75</b>
<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? .....</b>	<b>3</b>	<b>Portefeuille croissance Granite Sun Life .....</b>	<b>78</b>
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? .....	3	<b>Portefeuille revenu Granite Sun Life .....</b>	<b>81</b>
Quelle est la structure des organismes de placement collectif? .....	4	<b>Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life.....</b>	<b>84</b>
Structure des Fonds .....	4	<b>Fonds valeur Sentry Sun Life .....</b>	<b>87</b>
Catégories et séries de titres .....	4	<b>Fonds d'infrastructures Sun Life<sup>†</sup> .....</b>	<b>90</b>
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif? .....	5	<b>Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life .....</b>	<b>94</b>
Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif? .....	5	<b>Fonds américain Dynamique Sun Life* .....</b>	<b>98</b>
<b>Organisation et gestion des Fonds.....</b>	<b>17</b>	<b>Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life.....</b>	<b>102</b>
Qui organise et gère les Fonds? .....	17	<b>Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life* .....</b>	<b>106</b>
Qui collabore aux Fonds? .....	17	<b>Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life* .....</b>	<b>110</b>
<b>Achats, rachats et substitutions .....</b>	<b>23</b>	<b>Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life .....</b>	<b>114</b>
Séries de titres.....	23	<b>Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life.....</b>	<b>117</b>
Comment souscrire des titres des Fonds.....	26	<b>Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life</b>	<b>120</b>
Comment faire racheter vos titres.....	28	<b>Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life .....</b>	<b>124</b>
Frais de rachat.....	29	<b>Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life.....</b>	<b>127</b>
Comment procéder à une substitution de titres... ..	33	<b>Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life .....</b>	<b>130</b>
<b>Services facultatifs .....</b>	<b>36</b>	<b>Fonds d'actions américaines MFS Sun Life ....</b>	<b>133</b>
Programme de prélèvements automatiques (PPA) .....	36	<b>Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life .....</b>	<b>136</b>
Programme de retraits systématiques (PRS).....	36	<b>Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life .....</b>	<b>139</b>
Programme de transferts systématiques (PTS) ...	37	<b>Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life .....</b>	<b>143</b>
<b>Frais .....</b>	<b>39</b>	<b>Catégorie Invesco canadienne Sun Life .....</b>	<b>146</b>
Frais payables par les Fonds.....	39		
Frais directement payables par vous.....	45		
Incidence des frais de souscription .....	49		
<b>Rémunération du courtier .....</b>	<b>49</b>		
Commissions que nous payons à votre courtier..	49		
Frais de service pour la série O.....	54		
Autres stimulants à la vente.....	54		
Participation.....	54		
<b>Rémunération du courtier à partir des frais de gestion .....</b>	<b>55</b>		
<b>Incidences fiscales pour les épargnants .....</b>	<b>55</b>		
Revenu et gains des OPC.....	55		
Imposition de votre placement.....	56		
Comptes non enregistrés.....	56		
Régimes enregistrés .....	58		
<b>Quels sont vos droits? .....</b>	<b>59</b>		
<b>Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document.....</b>	<b>60</b>		
<b>Portefeuille prudent Granite Sun Life .....</b>	<b>66</b>		
<b>Portefeuille modéré Granite Sun Life.....</b>	<b>69</b>		
<b>Portefeuille équilibré Granite Sun Life .....</b>	<b>72</b>		

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds américain Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

# Introduction

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Dans le présent document :

- *nous, nos, notre, Placements mondiaux Sun Life Canada* ou *le gestionnaire* désigne Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.;
- *vous* désigne chaque personne qui investit dans les Fonds;
- *conseiller* désigne le représentant inscrit qui vous donne des conseils sur vos placements;
- *Fonds BlackRock* désigne les Fonds suivants :

Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life  
Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life

- *catégories de société* désigne la Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life et la Catégorie Invesco canadienne Sun Life, qui sont des catégories distinctes de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc.;
- *courtier* désigne la société où votre conseiller en placement travaille;
- *Fonds* désigne un organisme de placement collectif (OPC) figurant sur la couverture du présent prospectus simplifié;
- *intermédiaire* désigne une tierce personne à laquelle votre courtier peut avoir recours relativement à l'administration de votre compte;
- *modification de l'objectif de placement* s'entend de la modification de l'objectif de placement du Fonds d'infrastructures Sun Life qui prendra effet le ou vers le 31 mai 2019 si elle est approuvée par les porteurs de parts du Fonds à une assemblée devant se tenir le ou vers le 17 mai 2019, comme il est décrit plus en détail dans la partie du présent prospectus simplifié qui se rapporte à l'information propre au Fonds d'infrastructures Sun Life;
- *CEI* désigne le comité d'examen indépendant constitué par le gestionnaire en vertu du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*;
- *Fonds MFS GPC* désigne les Fonds suivants :

Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life  
Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life  
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life  
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life  
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life  
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life

- *portefeuille(s) ou Portefeuille(s) Granite Sun Life* désigne les Fonds suivants :
  - Portefeuille prudent Granite Sun Life
  - Portefeuille modéré Granite Sun Life
  - Portefeuille équilibré Granite Sun Life
  - Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life
  - Portefeuille croissance Granite Sun Life
  - Portefeuille revenu Granite Sun Life
  - Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life;
- *titres* s'entend de parts et d'actions, respectivement;
- *actions* s'entend des actions des Catégories de société;
- *Catégories de société Placements mondiaux Sun Life* s'entend de tous les OPC gérés par nous et qui sont offerts à la vente en vertu d'un prospectus qui sont des catégories d'actions distinctes de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., y compris les Catégories de société;
- *OPC Placements mondiaux Sun Life* désigne tous les OPC que nous gérons et qui sont offerts à la vente en vertu d'un prospectus, y compris les Fonds;
- *Fonds constitués en fiducie* désigne les Fonds suivants :
  - Portefeuille prudent Granite Sun Life
  - Portefeuille modéré Granite Sun Life
  - Portefeuille équilibré Granite Sun Life
  - Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life
  - Portefeuille croissance Granite Sun Life
  - Portefeuille revenu Granite Sun Life
  - Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life
  - Fonds valeur Sentry Sun Life
  - Fonds d'infrastructures Sun Life
  - Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life
  - Fonds américain Dynamique Sun Life
  - Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life
  - Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life
  - Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life
  - Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life
  - Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life
  - Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life
  - Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life
  - Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life
  - Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life
  - Fonds d'actions américaines MFS Sun Life
  - Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life
  - Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life, qui sont constitués en fiducies;
- *fonds sous-jacent* désigne un OPC (y compris un fonds négocié en Bourse ou un Fonds constitué en fiducie) dans lequel un Fonds investit;
- *parts* s'entend des parts de Fonds constitués en fiducie.

## Comment utiliser le présent prospectus simplifié

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 59, comprend de l'information de base sur les OPC ainsi que de l'information générale sur tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 60 à la page 148, comprend de l'information propre à chacun des Fonds.

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés du Fonds;
- les rapports financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds (« RDRF ») annuel déposé;
- tout RDRF intermédiaire déposé après ce RDRF annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, et ils en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1-877-344-1434 ou en vous adressant à votre conseiller. Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds aux adresses Internet [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

# Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Les Fonds sont des organismes de placement collectif (« OPC »). Lorsque vous investissez dans un OPC, vous placez votre argent en commun avec celui d'un grand nombre d'autres personnes. Des gestionnaires de portefeuille professionnels utilisent l'argent pour souscrire des titres au nom de toutes les personnes qui participent au placement.

Un OPC effectue des placements dans différents types de titres en fonction de ses objectifs de placement. Par exemple, un fonds d'actions canadiennes achète principalement des actions de sociétés canadiennes, alors qu'un fonds équilibré canadien achète à la fois des actions et des obligations canadiennes.

Ces titres constituent le portefeuille de placement de l'OPC, et leur valeur fluctue d'un jour à l'autre en réponse aux changements de la conjoncture économique et du marché, des taux d'intérêt et des renseignements sur la société. Veuillez vous reporter à la rubrique *Fluctuation des prix* pour de plus amples renseignements.

## **Quelle est la structure des organismes de placement collectif?**

Un OPC peut être constitué en fiducie de fonds commun de placement ou en société de placement à capital variable. Les deux vous permettent de placer votre argent en commun avec celui d'autres épargnants et de partager proportionnellement les revenus, les charges et les gains ou les pertes en capital de l'OPC, selon le nombre de titres que vous possédez. Toutefois, il existe des différences entre un OPC constitué en fiducie de fonds commun de placement et un OPC constitué en société de placement à capital variable. Lorsque vous investissez dans une fiducie de fonds commun de placement, vous souscrivez des parts de la fiducie et vous devenez un porteur de parts. Lorsque vous investissez dans une société de placement à capital variable, vous souscrivez des actions de la société et vous devenez un actionnaire. Une société de placement à capital variable peut émettre plusieurs catégories d'actions. En d'autres mots, chaque catégorie d'actions fonctionne comme un OPC distinct, avec ses propres objectifs de placement. Les parts et les actions d'un OPC sont désignées collectivement comme des « titres ».

La principale différence entre un placement dans une fiducie de fonds commun de placement et un placement dans une société de placement à capital variable réside dans le mode d'imposition de votre placement.

Une fiducie de fonds commun de placement distribue suffisamment de revenu et de gains en capital nets réalisés pour ne pas être assujettie à l'impôt. Une société de placement à capital variable distribue ses dividendes de source canadienne et suffisamment de gains en capital nets réalisés en déclarant des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital pour ne pas être assujettie à l'impôt sur ce revenu. Les sociétés de placement à capital variable peuvent être assujetties à l'impôt sur le revenu provenant d'autres sources, si bien que des mesures sont prises pour éliminer ou minimiser leur impôt.

Les parts d'une fiducie de fonds commun de placement et les actions d'une société de placement à capital variable peuvent être émises en diverses séries. Chaque série s'adresse à différents types d'épargnants et comporte des frais différents.

## **Structure des Fonds**

Chaque Fonds constitué en fiducie est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable régie par une déclaration de fiducie cadre en vertu des lois de l'Ontario. En tant que fiduciaire, nous détenons les biens et placements des Fonds constitués en fiducie pour les porteurs de parts.

Chaque Catégorie de société est une catégorie distincte d'actions d'OPC de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., qui est une société de placement à capital variable constituée en société sous le régime des lois de l'Ontario. Lorsque vous investissez dans une Catégorie de société, vous souscrivez des actions d'une catégorie de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., et vous devenez un actionnaire. Vous partagez les revenus, les charges et les gains ou les pertes en capital de la Catégorie de société, selon le nombre d'actions que vous possédez. Outre les Catégories de société, Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. offre des catégories additionnelles d'actions d'OPC aux termes d'un autre prospectus simplifié.

Si vous répondez aux conditions requises, vous pouvez souscrire un nombre illimité de titres d'une série d'un Fonds.

## **Catégories et séries de titres**

Chaque Fonds peut émettre des titres en une ou de plusieurs catégories qui peuvent être émis en une ou plusieurs séries. Un nombre illimité de titres de chaque série peuvent être émis. À certaines fins, comme le calcul des frais, une catégorie ou une série de titres peut être traitée séparément d'une autre catégorie ou série de titres de ce Fonds. En outre, les sommes d'argent que vous et d'autres épargnants versez pour souscrire des titres d'une série sont comptabilisées par série dans les registres d'administration du Fonds. À d'autres fins, comme les activités de placement d'un portefeuille de Fonds, toutes les catégories et les séries de titres du Fonds sont traitées ensemble.

À l'heure actuelle, chaque Fonds a créé une seule catégorie de titres et les séries émises dans cette catégorie sont indiquées à la page couverture du présent prospectus simplifié. Les séries de chaque Fonds tirent leur rendement

d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique organisme de placement collectif.

Veillez vous reporter à la rubrique *Séries de titres* pour de plus amples renseignements sur les différentes séries de titres offerts.

## **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?**

Le risque est la possibilité que votre placement n'ait pas le rendement prévu. Il existe différents types et degrés de risques, mais, de façon générale, plus vous êtes prêt à accepter des risques, plus le potentiel de rendement et plus la possibilité de perte sont élevés.

Les risques généraux comprennent les risques suivants :

### **Fluctuation des prix**

Les OPC investissent dans différents types de placements, selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements variera tous les jours, en fonction des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et du marché, et des nouvelles concernant les sociétés. Par conséquent, la valeur des titres d'un OPC peut fluctuer à la hausse et à la baisse et, au moment où vous faites racheter vos titres, la valeur de votre placement dans l'OPC peut être supérieure ou inférieure à la valeur qu'il avait au moment où vous les avez souscrits.

### **Votre placement n'est pas garanti**

La valeur de votre placement dans un OPC n'est pas garantie. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, les titres d'un OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

### **Les rachats peuvent être suspendus**

Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit de demander le rachat de vos titres peut être suspendu. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit de rachat* pour de plus amples renseignements.

## **Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?**

Chaque Fonds comporte également des risques qui lui sont propres. Les risques associés au Fonds, ainsi qu'aux fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, sont énumérés dans la description de chaque Fonds, à partir de la page 60. Vous trouverez ci-dessous, en ordre alphabétique, une description de chacun de ces risques :

### **Risque lié à la catégorie**

Chaque Catégorie de société est une catégorie de titres d'OPC de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. Chaque catégorie est assortie de ses propres frais, qui sont comptabilisés séparément, mais si une catégorie ne peut s'acquitter de ses obligations financières, les autres catégories sont tenues de combler la différence parce que la société, dans son ensemble, est juridiquement responsable des obligations financières de toutes les catégories.

### **Risque lié à la concentration**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent détenir une grande partie de leur actif dans des titres d'un seul émetteur ou peuvent investir dans un nombre de titres relativement limité. Ces Fonds ou fonds sous-jacents peuvent présenter une plus grande volatilité que d'autres et seront fortement touchés par les variations de la valeur de marché de ces titres.



### **Risque lié à la concentration géographique**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent investir une tranche relativement importante de leur actif dans les titres d'émetteurs situés dans un seul pays, dans un nombre restreint de pays ou dans une région géographique donnée. Par conséquent, le rendement de ces OPC pourrait être lié étroitement à l'état des marchés, au change et à la situation économique, politique, réglementaire, géopolitique ou autre de ces pays ou de cette région; le rendement pourrait donc être plus volatil que celui d'OPC dont les placements sont plus diversifiés sur le plan géographique.

### **Risque lié à la cybersécurité**

Comme l'utilisation de la technologie prend de plus en plus d'importance dans leurs activités, le gestionnaire et les Fonds sont devenus plus sensibles aux risques opérationnels que représentent les atteintes à la cybersécurité. On entend par une atteinte à la cybersécurité les événements intentionnels et non intentionnels qui peuvent faire en sorte que le gestionnaire ou les Fonds perdent des renseignements exclusifs, subissent une corruption de données ou voient leur capacité opérationnelle perturbée. De tels événements peuvent à leur tour faire en sorte que le gestionnaire ou les Fonds se voient imposer des pénalités prévues par la réglementation, subissent des dommages à leur réputation, engagent des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices et/ou subissent une perte financière. Les atteintes à la cybersécurité peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques du gestionnaire (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant), mais peuvent également provenir d'attaques externes, comme des attaques par déni de service (c.-à-dire pour faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les atteintes à la cybersécurité des fournisseurs de services tiers du gestionnaire ou des Fonds ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également soumettre le gestionnaire ou les Fonds à bon nombre des mêmes risques que ceux qui sont associés aux atteintes à la cybersécurité directes. Comme c'est le cas pour un risque opérationnel en général, le gestionnaire a mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront leurs fruits, étant donné, notamment, que le gestionnaire n'a aucun contrôle direct sur les systèmes de cybersécurité des émetteurs ou des fournisseurs de services tiers.

### **Risque lié à la gestion passive**

Certains fonds négociés en Bourse et les fonds indiciels dans lesquels un Fonds ou un fonds sous-jacent investit peuvent ne pas être gérés « activement ». Les fonds gérés de façon passive ne vendront pas un titre si son émetteur éprouve des difficultés financières, à moins que le titre ne soit retiré de l'indice qui est reproduit. Le fonds géré de façon passive doit continuer à investir dans les titres de l'indice même si ce dernier affiche un faible rendement. Il s'ensuit donc que le fonds géré de façon passive ne sera pas en mesure de réduire le risque en diversifiant ses placements dans des titres faisant partie d'autres indices. Il est peu probable qu'un fonds sous-jacent utilisant une stratégie de gestion indicielle soit en mesure de reproduire parfaitement un indice puisque le fonds sous-jacent comporte des frais d'exploitation et d'opération qui lui sont propres et qui diminuent le rendement. Les indices n'ont pas de tels frais. Par conséquent, le rendement d'un fonds géré de façon passive peut être très différent de celui d'un fonds géré de façon active, ce qui peut avoir des répercussions sur le rendement d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent qui investit dans un tel fonds géré de façon passive.

### **Risque lié à la liquidité**

Un actif liquide est négocié sur un marché organisé, tel qu'une Bourse de valeurs, qui fixe les cours de l'actif. L'utilisation d'un marché organisé signifie qu'il devrait être possible de convertir l'actif en une somme en espèces correspondant au cours ou se rapprochant de celui-ci.

Un actif est considéré comme non liquide s'il est plus difficile de le convertir en un placement liquide, tel que des espèces. Les titres d'une société peuvent être non liquides dans les situations suivantes :

- la société est peu connue;
- peu de titres sont en circulation;

- il y a peu d'acheteurs potentiels;
- les titres ne peuvent être revendus en raison d'une promesse ou d'une convention.

La valeur d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent qui détient des titres non liquides peut augmenter et diminuer de façon marquée parce que le Fonds ou le fonds sous-jacent peut ne pas être en mesure de vendre les titres en contrepartie de la valeur qui est utilisée pour calculer sa valeur liquidative. La vente de ces titres peut aussi exiger que le Fonds ou le fonds sous-jacent engage des frais qui s'ajoutent à ceux qui sont normalement associés à la vente de titres. Il existe des limites quant à la quantité de titres non liquides qu'un Fonds peut détenir.

### **Risque lié à la réglementation**

Rien ne garantit que certaines lois applicables aux fonds de placement, y compris les Fonds et les fonds sous-jacents, comme les lois sur les valeurs mobilières et sur l'imposition des revenus, ainsi que les politiques et pratiques administratives des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents, ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour un Fonds, un fonds sous-jacent ou les épargnants qui investissent dans ces Fonds.

### **Risque lié à la répliation**

Un Fonds peut chercher à lier son rendement à celui d'un fonds sous-jacent en souscrivant des titres de ce dernier. Le Fonds pourrait être incapable de reproduire le rendement du fonds sous-jacent aussi bien qu'il le souhaite pour les raisons suivantes :

- le Fonds paie des frais, ce qui a une incidence sur son rendement;
- le Fonds peut se voir imposer une retenue d'impôt sur le revenu du fonds sous-jacent, ce qui a une incidence sur son rendement;
- le niveau des activités de souscription et de rachat de titres du Fonds et du fonds sous-jacent n'est pas le même;
- dans des conditions normales, il y a un délai d'au moins un jour ouvrable entre le moment où un épargnant achète des titres du Fonds et le moment où le Fonds augmente sa participation dans le fonds sous-jacent. L'incidence possible d'un tel délai sera amplifiée si les nouveaux achats de titres de l'OPC sont importants par rapport aux placements existants dans le Fonds. Moins l'actif sous gestion d'un Fonds est important, plus l'effet d'un tel décalage se fait sentir;
- un Fonds peut être autorisé à investir dans d'autres actifs.

### **Risque lié à la spécialisation**

Un Fonds ou un fonds sous-jacent qui investit principalement dans un secteur d'activité ou une fourchette de capitalisation boursière ou un Fonds ou un fonds sous-jacent qui utilise une méthode de placement particulière, comme une méthode axée sur la croissance ou la valeur, peut être plus volatil qu'un fonds de placement moins spécialisé et sera fortement touché par la performance économique globale du domaine de spécialisation dans lequel il investit. Le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, doit continuer à se conformer à ses objectifs de placement, peu importe la performance économique du domaine de spécialisation.

### **Risque lié à la vente à découvert**

La législation en matière de valeurs mobilières autorise les Fonds à effectuer un nombre limité de ventes à découvert, pourvu que certaines conditions soient respectées. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui

le Fonds verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par le fonds et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. Le fonds pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui le fonds a emprunté les titres pourrait rappeler les titres ou faire faillite, et le fonds pourrait perdre le nantissement déposé auprès du prêteur. Chaque fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques, conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières.

Les fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents peuvent être indirectement exposés au risque lié à la vente à découvert si les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent ont recours à la vente à découvert.

### **Risque lié à l'épuisement du capital**

Les titres de série AT5, de série T5, de série T8, de série F5, de série F8 et de série FT5, ainsi que les titres d'autres séries de certains Fonds ou fonds sous-jacents visent à procurer aux épargnants des distributions périodiques. Les titres de série AT5, de série T5, de série T8, de série F5, de série F8 et de série FT5 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % ou 8 % respectivement de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Dans le cas des Catégories de sociétés, les distributions sont constituées de capital. En ce qui a trait aux Fonds constitués en fiducie, lorsque le taux de distribution pour ces titres ainsi que pour les titres de certains fonds sous-jacents est supérieur au résultat et aux gains en capital réalisés nets sur le placement du Fonds ou du fonds sous-jacent, une partie des distributions cibles périodiques liées à ces séries comprendront un remboursement de capital. Il ne faudrait pas confondre ces distributions, qui ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds ou du fonds sous-jacent, avec les notions de « rendement » et de « revenu ». **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital.

Le remboursement du capital qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative totale de la série visée à l'égard de laquelle il a été versé et réduira l'actif net total du Fonds ou du fonds sous-jacent qui peut être investi, ce qui peut réduire la capacité du Fonds ou du fonds sous-jacent de générer un revenu par la suite.

### **Risque lié à l'immobilier**

Les actifs, les bénéfices et la valeur des actions de sociétés immobilières sont influencés par les conditions générales du marché et différents facteurs, notamment :

- les cycles économiques;
- les taux d'intérêt;
- la confiance des consommateurs;
- les politiques des divers paliers de gouvernement, notamment l'ampleur des taxes foncières et les règlements en matière de zonage;
- le bien-être économique d'industries diverses;
- la construction excessive et la concurrence accrue;
- le manque de crédit disponible pour refinancer une dette à son échéance;

- un taux d'inoccupation causé par les faillites des locataires;
- les pertes attribuables aux frais découlant d'une contamination de l'environnement et du nettoyage connexe;
- les pertes causées par les accidents ou une expropriation;
- les fluctuations des loyers;
- un changement des valeurs dans le quartier;
- la désuétude fonctionnelle et l'attrait qu'ont les immeubles pour les locataires.

De plus, les placements immobiliers sous-jacents peuvent se révéler difficiles à acheter ou à vendre. Cette absence de liquidité peut entraîner une plus grande volatilité des cours des titres d'entités comme les fiducies de placement immobilier (« FPI »), qui gèrent des actifs immobiliers. Les Fonds qui investissent dans des sociétés du secteur immobilier ou dans des FPI sont exposés au risque lié à l'immobilier.

### **Risque lié à l'inflation**

Les rendements et les flux de trésorerie liés à un placement pourraient ne pas avoir autant de valeur à l'avenir en raison de l'érosion du pouvoir d'achat découlant de l'inflation. L'inflation entraîne la dévalorisation de l'argent. Par exemple, lorsque le niveau d'inflation augmente dans un pays d'origine, la valeur des placements à revenu fixe et de la monnaie nationale risque de baisser.

### **Risque lié au change**

Certains Fonds peuvent investir une partie de leur portefeuille de placements dans des titres étrangers; toutefois, l'actif et le passif de chaque Fonds sont évalués en dollars canadiens. Si un Fonds achète un titre libellé dans une devise, pendant qu'il est propriétaire de ce titre, aux fins du calcul de la valeur liquidative de ce Fonds, nous convertissons, tous les jours, la valeur du titre en dollars canadiens. De même, un fonds sous-jacent peut souscrire un titre libellé dans une devise et convertir la valeur du titre en dollars canadiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise influenceront sur la valeur liquidative du Fonds ou du fonds sous-jacent, selon le cas. Si la valeur du dollar canadien a augmenté par rapport à la devise, le rendement du titre étranger peut diminuer, être anéanti ou devenir négatif. L'inverse peut également se produire, c'est-à-dire qu'un Fonds ou un fonds sous-jacent détenant un titre libellé dans une devise peut tirer parti d'une augmentation de la valeur de la devise par rapport au dollar canadien.

Certains gouvernements étrangers peuvent restreindre la convertibilité de leur devise. Si nous ou le gestionnaire d'un fonds sous-jacent ne pouvons convertir les devises dans lesquelles un Fonds ou un fonds sous-jacent effectuent un placement, il est possible que nous ou le gestionnaire d'un fonds sous-jacent ne puissions effectuer des distributions en espèces ou des rachats.

### **Risque lié au crédit**

Le risque lié au crédit peut avoir un effet défavorable sur la valeur d'un titre du marché monétaire ou d'un titre de créance tel qu'une obligation. Ce risque englobe les aspects suivants :

- Le risque de défaillance, qui est le risque que l'émetteur de la créance ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser la créance à son échéance. Une perception négative de la capacité de l'émetteur d'effectuer ces paiements peut donner lieu à une baisse du cours du titre de créance. En général, plus le risque de défaillance est élevé, plus la qualité du titre de créance est faible.
- Le risque lié à l'écart de taux, qui est le risque que la différence des taux d'intérêt (appelée « **écart de taux** ») entre l'obligation d'un émetteur et une obligation qui comporte habituellement peu de risques (comme un bon du Trésor) augmente. Une augmentation de l'écart de taux réduit la valeur d'un titre de créance.

- Le risque lié à la révision à la baisse d'une note, qui est le risque qu'une agence de notation spécialisée abaisse la note des titres d'un émetteur. Une révision à la baisse d'une note de crédit réduit la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié aux biens donnés en garantie, qui est le risque qu'il soit difficile de liquider les actifs que l'émetteur a donnés en garantie d'une créance ou que ces actifs ne soient pas suffisants. Cette difficulté pourrait causer une baisse importante de la valeur d'un titre de créance.
- Le risque lié aux titres ayant une note peu élevée, qui est le risque qu'un placement ait une note de crédit inférieure à celle qui est attribuée à des placements de qualité ou que parfois il ne soit pas noté. Ces placements offrent généralement des taux d'intérêt plus élevés pour compenser ce risque et sont parfois appelés « titres à rendement élevé ». Cependant, ils peuvent également être moins liquides et comporter un risque de pertes plus importantes que des placements de meilleure qualité.

### **Risque lié au marché**

La valeur de marché des placements d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut augmenter ou diminuer en fonction de la conjoncture des marchés boursiers dans leur ensemble plutôt qu'en fonction du rendement de chaque société. La valeur de marché peut varier au gré des variations de la conjoncture économique et financière. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi influencer de façon marquée sur la valeur d'un placement.

### **Risque lié aux dérivés**

Les dérivés sont des placements dont la valeur provient d'un actif sous-jacent, comme une action ou un indice boursier, ou est fondée sur un tel actif. Il ne s'agit pas d'un placement direct dans l'actif sous-jacent lui-même. Les dérivés sont souvent des contrats conclus avec une autre partie en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à une date ultérieure. Par exemple, les dérivés les plus courants comprennent : a) les contrats à terme standardisés et les contrats à terme, qui constitue des ententes d'achat ou de vente de devises, de marchandises ou de titres à un prix convenu à une date future ou b) des options, qui donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter des devises, des marchandises ou des titres à un prix ayant cours pendant une période donnée et qui exige qu'un vendeur, au gré de l'acheteur, vende des devises, des marchandises ou des titres à un prix convenu à une date future; et c) les swaps qui permettent aux deux parties d'échanger les flux de trésorerie d'une vaste gamme d'instruments financiers. Un Fonds ou un fonds sous-jacent peut utiliser les dérivés pour réduire les gains ou les pertes potentiels causés par les variations de facteurs qui influent sur la valeur de ses placements comme les fluctuations des taux de change, des cours des actions ou des taux d'intérêt, ce qui constitue une opération de couverture. Les Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment pour réduire le coût d'une opération, augmenter la liquidité, obtenir une exposition à des titres, à des marchés des capitaux ou à des indices particuliers, ou effectuer plus rapidement et avec plus de souplesse des modifications dans la composition du portefeuille.

L'utilisation de dérivés comporte des risques, notamment les suivants :

- une stratégie de couverture ou à des fins autres que de couverture peut ne pas être efficace et ne pas avoir l'effet escompté;
- les dérivés peuvent être moins liquides que les titres traditionnels et rien ne garantit qu'un marché existera lorsque le Fonds ou le fonds sous-jacent voudra acheter ou vendre un contrat dérivé;
- rien ne garantit que le Fonds ou le fonds sous-jacent pourra trouver une contrepartie acceptable désireuse de conclure un contrat dérivé;
- la contrepartie à un contrat dérivé ne sera peut-être pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le Fonds ou le fonds sous-jacent;

- si le dérivé est un contrat à terme standardisé sur marchandises dont le pétrole brut non corrosif ou le gaz naturel est l'élément sous-jacent, un Fonds ou un fonds sous-jacent qui est autorisé à négocier des contrats à terme standardisés sur marchandises s'efforcera de régler le contrat en espèces ou au moyen d'un contrat de compensation. Toutefois, rien ne garantit que le Fonds ou le fonds sous-jacent sera en mesure de le faire. Le Fonds ou le fonds sous-jacent pourrait donc devoir livrer la marchandise sous-jacente ou en prendre livraison;
- un important pourcentage de l'actif d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut être déposé auprès d'une ou de plusieurs contreparties, situation qui expose le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, au risque lié au crédit que présentent ces contreparties;
- les bourses peuvent fixer des limites quotidiennes de négociation ou interrompre les opérations, ce qui peut empêcher un Fonds ou un fonds sous-jacent de vendre un contrat dérivé en particulier;
- le cours des dérivés peut fluctuer de façon inattendue, spécialement dans des conditions de marché anormales : le cours d'un dérivé fondé sur un indice boursier pourrait être faussé si la négociation d'une partie ou de la totalité des actions qui composent l'indice cesse temporairement;
- il pourrait être plus difficile de fixer le prix des dérivés négociés sur des marchés étrangers, ou de les liquider, qu'il ne l'est pour les dérivés négociés au Canada;
- la réglementation des dérivés est un domaine du droit qui évolue rapidement et elle est susceptible d'être modifiée par des mesures gouvernementales et judiciaires; les modifications futures de la réglementation pourraient rendre plus difficile, impossible, l'utilisation de certains dérivés par un Fonds ou un fonds sous-jacent;
- les frais qu'un Fonds ou un fonds sous-jacent engagent relativement à la conclusion et au maintien de dérivés peuvent réduire ses rendements;
- l'utilisation de contrats à terme standardisés ou d'autres dérivés peut accroître les gains, mais peut également amplifier les pertes; ces pertes peuvent s'avérer beaucoup plus importantes que le dépôt de garantie ou la marge que le Fonds ou le fonds sous-jacent a donné au départ;
- le cours d'un dérivé ne reflète pas toujours fidèlement la valeur de l'actif sous-jacent.

### **Risque lié aux fonds négociés en Bourse**

Les fonds de placement qui sont négociés à une Bourse comportent les risques suivants qui ne s'appliquent pas aux OPC traditionnels : i) les titres d'un fonds négocié en Bourse sont souvent négociés à la Bourse à prime ou à escompte par rapport à leur valeur liquidative; ii) il est possible qu'aucun marché de négociation actif ne se crée ou ne soit maintenu à l'égard des titres d'un fonds négocié en Bourse et iii) rien ne garantit que le fonds négocié en Bourse continuera de respecter les exigences d'inscription de la Bourse. De plus, si le marché boursier sur lequel le fonds négocié en Bourse n'est pas ouvert, le fonds sous-jacent peut ne pas être en mesure de déterminer sa valeur liquidative par titre et peut donc ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat.

### **Risque lié aux fonds sous-jacents**

Un Fonds peut chercher à atteindre ses objectifs de placement en investissant indirectement dans des titres d'autres OPC, y compris des fonds négociés en Bourse, afin d'avoir accès aux stratégies de ces fonds sous-jacents. Rien ne garantit que l'utilisation de ces structures de fonds de fonds à paliers multiples sera avantageuse pour un Fonds. Si un fonds sous-jacent dont les titres ne sont pas négociés à une Bourse suspend les rachats, un Fonds qui investit dans ce fonds sous-jacent sera incapable d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait ne pas pouvoir racheter ses titres.

Les fonds de placement qui sont négociés à une Bourse (c.-à-d. des fonds négociés en Bourse) comportent les risques suivants qui ne s'appliquent pas aux OPC traditionnels : i) les titres d'un fonds négocié en Bourse sont souvent négociés à la Bourse à prime ou à escompte par rapport à leur valeur liquidative; ii) il est possible qu'aucun marché de négociation actif ne se crée ou ne soit maintenu à l'égard des titres d'un fonds négociés en Bourse et iii) rien ne garantit que le fonds négocié en Bourse continuera de respecter les exigences d'inscription de la Bourse.

Les Fonds ont obtenu une dispense leur permettant d'investir dans des fonds négociés en Bourse qui peuvent utiliser un effet de levier ou chercher à reproduire le rendement inverse d'un indice ou à obtenir une exposition à l'or et/ou à l'argent, sous réserve de certaines conditions. Les fonds négociés en Bourse à effet de levier cherchent à fournir des multiples du rendement de leur indice ou indice de référence. L'effet de levier suppose l'obtention des prêts pour augmenter la taille d'un placement. Les fonds négociés en Bourse à rendement inverse cherchent à fournir le rendement inverse de leur indice ou indice de référence. Les fonds négociés en Bourse à effet de levier et les fonds négociés en Bourse à rendement inverse utilisent généralement des dérivés pour atteindre leurs objectifs de placement. Les stratégies utilisées par ces fonds négociés en Bourse ont le potentiel d'amplifier les risques associés aux segments des marchés sous-jacents ou aux indices auxquels ces fonds négociés en Bourse sont exposés, particulièrement dans les périodes de volatilité des marchés.

Dans la mesure où un Fonds ou un fonds sous-jacent investit dans d'autres fonds de placement, le Fonds ou le fonds sous-jacent serait exposé aux mêmes risques que ce fonds de placement et aux risques liés aux placements dans ces fonds de placement.

### **Risque lié aux frais d'opération**

Le processus de répartition de l'actif qu'utilise un Fonds peut entraîner une augmentation du nombre d'opérations de portefeuille et éventuellement des frais d'opération globaux. Ce processus peut avoir une incidence défavorable sur le rendement du Fonds au cours de périodes de volatilité accrue sur le marché des actions. En outre, la stratégie de placement qu'utilise un Fonds pourrait provoquer une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds. La rotation des titres en portefeuille indique la fréquence des mouvements de portefeuille et le pourcentage de l'actif du portefeuille qui est acheté et vendu au cours de l'année, stratégie qui peut faire augmenter les coûts dans leur ensemble.

### **Risque lié aux marchandises**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents peuvent investir, directement ou indirectement, dans l'or ou l'argent ou dans des sociétés exerçant leur activité dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le palladium, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises. Ces placements, et par conséquent la valeur des sommes investies dans ces marchandises ou dans ces sociétés et la valeur unitaire du Fonds ou du fonds sous-jacent, seront touchés par les fluctuations des prix de ces marchandises, qui peuvent varier considérablement sur une courte période de temps. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, des facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation du taux d'intérêt et de la valeur des devises. Les achats directs de lingots par un Fonds ou un fonds sous-jacent peuvent générer des frais d'opération et de garde plus élevés que d'autres genres de placements, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement du Fonds ou du fonds sous-jacent.

### **Risque lié aux marchés émergents**

Les marchés émergents peuvent être plus susceptibles de subir une instabilité politique, économique et sociale, d'être aux prises avec la corruption ou d'être régis par des normes commerciales moins rigoureuses. L'instabilité peut entraîner l'expropriation d'actifs ou des restrictions quant au versement des dividendes, du revenu ou des produits tirés de la vente de titres détenus par un OPC ou un fonds sous-jacent. De plus, les normes et pratiques de comptabilité et d'audit peuvent être moins sévères que celles de pays développés, limitant ainsi la disponibilité de l'information au sujet des placements d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent ou pouvant diminuer la qualité de cette information. De même, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces pays peuvent être moins perfectionnés, occasionnant des retards et des frais supplémentaires dans l'exécution des

opérations sur les titres. Les marchés émergents présentent les risques dont il est fait état aux rubriques *Risque lié au change*, *Risque lié aux placements étrangers* et *Risque lié à la liquidité*.

### **Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres**

Un Fonds ou un fonds sous-jacent peut conclure des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres.

Une opération de mise en pension a lieu lorsqu'un Fonds vend des titres de portefeuille dont il est propriétaire à un tiers en contrepartie d'espèces et convient simultanément de les lui racheter à une date ultérieure à un prix convenu. Bien que le Fonds conserve son exposition aux variations de la valeur des titres en portefeuille, il obtient également un rendement pour sa participation à la mise en pension.

Une opération de prise en pension a lieu lorsqu'un Fonds achète des titres d'un tiers et convient simultanément de les lui revendre à une date ultérieure et à un prix convenu. La différence entre les prix payés respectivement à l'achat et à la revente des titres par le Fonds lui procure un rendement.

Une opération de prêt de titres a lieu lorsqu'un Fonds prête des titres en portefeuille dont il est propriétaire à un tiers emprunteur. L'emprunteur promet de rendre au Fonds à une date ultérieure un nombre égal des mêmes titres et de lui payer des frais pour l'emprunt des titres. Pendant la période où les titres sont prêtés, l'emprunteur donne au Fonds une garantie composée d'une combinaison d'espèces et de titres. Le Fonds garde ainsi son exposition aux variations de la valeur des titres empruntés, tout en percevant des frais supplémentaires.

Comme il est indiqué ci-dessus, les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres permettent aux Fonds d'obtenir un revenu supplémentaire et d'améliorer ainsi leur rendement.

Les opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres comportent certains risques. L'autre partie à ce type d'opération peut manquer à ses obligations aux termes de la convention ou faire faillite. Si une telle situation se produit dans une opération de prise en pension et que la valeur de marché du titre a chuté, il est possible que le Fonds ou un fonds sous-jacent soit incapable de vendre le titre au prix auquel il l'avait souscrit, majoré des intérêts. Si une telle situation se produit dans une opération de mise en pension ou de prêt de titres, le Fonds ou le fonds sous-jacent, selon le cas, peut subir une perte si la valeur du titre qu'il a vendu ou prêté est supérieure à la valeur des espèces ou de la garantie qu'il détient.

Afin de réduire ces risques, les Fonds et les fonds sous-jacents qui sont assujettis au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (« **Règlement 81-102** ») exigent que l'autre partie donne une garantie. La valeur de la garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur de marché du titre vendu (dans le cas d'une opération de mise en pension), souscrit (dans le cas d'une opération de prise en pension) ou prêté (dans le cas d'une opération de prêt de titres). La valeur de la garantie est vérifiée et établie quotidiennement. La valeur de marché des titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension et des titres prêtés aux termes de conventions de prêt de titres ne doit pas être supérieure à 50 % de la valeur liquidative du Fonds ou du fonds sous-jacent immédiatement après la conclusion de l'opération. Ce calcul ne comprend pas les espèces détenues par un Fonds ou d'un fonds sous-jacent relativement aux titres vendus ni la garantie détenue relativement aux titres prêtés.

### **Risque lié aux opérations importantes**

Une opération importante d'un épargnant sur les titres d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent peut influencer sur les flux de trésorerie du Fonds ou du fonds sous-jacent, selon le cas. Par exemple, si un épargnant fait racheter un grand nombre de titres d'un Fonds, il est possible que le Fonds doive vendre des titres à des prix défavorables pour payer le produit du rachat. Une telle vente imprévue pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de votre placement dans le Fonds.

Nous ou d'autres personnes pouvons offrir des produits de placement dont la totalité ou une grande partie de l'actif est investie dans un Fonds ou un fonds sous-jacent. Ces placements peuvent devenir considérables et pourraient entraîner d'importants achats ou rachats de titres d'un Fonds ou du fonds sous-jacent.



En règle générale, un Fonds fait l'objet d'un « fait lié à la restriction de pertes » à des fins fiscales, chaque fois qu'une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») du Fonds, si, à ce moment-là, le Fonds n'est pas admissible à titre de « fonds de placement » parce qu'il ne respecte pas certaines restrictions en matière de diversification des placements ou autres conditions. Si un Fonds constitué en fiducie fait l'objet d'un « fait lié à la restriction de pertes », les épargnants peuvent recevoir automatiquement une distribution de revenus et de gains en capital non planifiée du Fonds constitué en fiducie. En outre, le montant des distributions versées par le Fonds constitué en fiducie par suite d'un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qu'il aurait été autrement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital

### **Risque lié aux petites sociétés.**

Un Fonds ou un fonds sous-jacent peuvent effectuer des placements dans des sociétés à faible capitalisation. Ces placements comportent généralement plus de risques que les placements dans de grandes sociétés pour plusieurs raisons. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et/ou peuvent ne pas avoir produit de résultats probants. Cette situation pourrait faire en sorte qu'il soit difficile pour le marché d'accorder une valeur adéquate à ces sociétés. Certaines de ces sociétés peuvent ne pas avoir d'importantes ressources financières et, par conséquent, peuvent être incapables de réagir de façon optimale à des événements. En outre, les actions de petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie que la demande de ces actions sur le marché à un prix jugé équitable par les vendeurs est moindre.

### **Risque lié aux placements étrangers**

Certains Fonds ou fonds sous-jacents investissent dans des titres émis par des sociétés ou des gouvernements de pays autres que le Canada ou dans des certificats représentatifs d'actions étrangères et d'autres placements semblables qui représentent des titres de sociétés étrangères. Les placements dans des titres étrangers peuvent être avantageux parce qu'ils offrent à l'épargnant un plus grand nombre d'occasions de placement et lui permettent de diversifier son portefeuille, mais ils comportent certains risques pour les raisons suivantes :

- certains pays disposent de normes comptables, d'audit et d'information financière moins rigoureuses que celles qui sont en vigueur au Canada ou aux États-Unis;
- les sociétés de l'extérieur du Canada peuvent être assujetties à une réglementation, à des normes, à des pratiques de communication et à des obligations d'information différentes de celles qui s'appliquent au Canada;
- il peut y avoir moins d'information disponible sur les émetteurs ou gouvernements étrangers;
- les titres de marchés étrangers peuvent être moins liquides et, en raison de volumes d'opérations plus faibles, plus volatils que les titres d'émetteurs comparables négociés en Amérique du Nord ou que les titres de gouvernements en Amérique du Nord;
- le système juridique de certains pays étrangers peut ne pas protéger adéquatement les droits des épargnants;
- l'instabilité politique, sociale ou économique peut avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers peuvent apporter des modifications importantes à leurs politiques fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur des titres étrangers;
- les gouvernements étrangers peuvent imposer des politiques de nationalisation ou d'expropriation à certains secteurs ou sociétés qui peuvent toucher un émetteur et/ou son actif;

- les gouvernements étrangers peuvent imposer des mesures de contrôle du change qui empêchent un Fonds ou un fonds sous-jacent de sortir de l'argent du pays.

### **Risque lié aux séries**

Chaque Fonds peut émettre plus d'une série de titres. De même, un fonds sous-jacent peut émettre plus d'une série ou catégorie de titres. Chaque série d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent comporte ses propres frais, qui sont comptabilisés séparément. Si le Fonds ou le fonds sous-jacent ne peut acquitter les frais d'une série en utilisant la part de l'actif du Fonds ou du fonds sous-jacent attribuée à cette série, le Fonds ou le fonds sous-jacent devra payer ces frais en utilisant la part de l'actif du Fonds ou du fonds sous-jacent revenant aux autres séries, ce qui pourrait réduire le rendement de ces séries.

### **Risque lié aux taux d'intérêt**

La valeur des Fonds ou des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe augmente et baisse en fonction des variations des taux d'intérêt. En règle générale, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur d'une obligation existante augmente, alors qu'inversement, lorsque les taux d'intérêt augmentent, sa valeur diminue. Habituellement, les variations de la valeur d'un instrument d'emprunt n'ont pas d'incidence sur le montant des produits d'intérêts versé à un Fonds ou un fonds sous-jacent, mais elles en ont sur la valeur des titres. Le risque lié aux taux d'intérêt est généralement plus grand pour les placements à plus long terme. La valeur des titres de créance à taux d'intérêt variable (ou « flottant ») est généralement moins susceptible d'être touchée par les variations des taux d'intérêt.

### **Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires**

Les titres adossés à des créances mobilières sont des titres de créance garantis par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des titres de créance garantis par des groupements de prêts hypothécaires sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la solvabilité des emprunteurs sous-jacents ou les créances composant les groupements sont modifiées, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres. En outre, les prêts sous-jacents pourraient ne pas être remboursés intégralement, ce qui, dans certains cas, pourrait faire en sorte que les porteurs des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires ne reçoivent pas le remboursement intégral de ces créances.

### **Risque lié aux titres de participation**

Les sociétés émettent des titres de participation, aussi appelés actions, qui leur permettent de financer leurs activités et leur croissance future. Les perspectives de rendement d'une société, l'activité du marché et la conjoncture économique en général peuvent avoir une incidence sur le cours de ces actions. Lorsque l'économie est en essor, les perspectives de nombreuses sociétés sont favorables, et la valeur de leurs actions peut augmenter. L'inverse est également vrai. La valeur d'un Fonds ou d'un fonds sous-jacent dépend des fluctuations du cours des actions qu'il détient. Le cours des titres de participation peut être plus volatil que celui des titres à revenu fixe. Les risques et bénéfices potentiels sont généralement plus élevés dans le cas de petites entreprises, d'entreprises en démarrage, d'entreprises du secteur des ressources naturelles et d'entreprises de marchés émergents. Les placements convertibles en titres de participation peuvent également comporter un risque lié aux taux d'intérêt.

Certains émetteurs, comme des fiducies de redevances, des fiducies de placement immobilier, des sociétés en commandite et des fiducies de revenu, présentent des niveaux de risque variant selon le secteur et les actifs sous-jacents concernés. Dans la mesure où une entreprise sous-jacente ou un placement dans des biens est sensible aux risques du secteur, à la conjoncture boursière, aux fluctuations des taux d'intérêt, aux prix des marchandises et à d'autres facteurs économiques, le rendement d'un placement dans ces sociétés émettrices peut également y être sensible. Lorsqu'un Fonds ou un fonds sous-jacent investit dans ces types d'émetteurs, les distributions versées par les émetteurs des titres déterminent dans une certaine mesure la capacité du Fonds ou du fonds sous-jacent de payer les distributions aux épargnants du Fonds ou du fonds sous-jacent. De plus, si une fiducie de placement ne règle pas les réclamations portées contre elle, les épargnants de cette fiducie (p. ex. un OPC) pourraient être tenus responsables de ces obligations. Certains territoires ont promulgué des lois visant à protéger les épargnants contre une portion de

cette responsabilité. Toutefois, la mesure dans laquelle un Fonds ou un fonds sous-jacent risquent d'être tenus responsables des obligations de fiducies de placement dépend en fin de compte des lois locales des territoires où ils investissent dans les fiducies de placement.

### **Risque lié aux titres gouvernementaux**

Les titres de certains organismes gouvernementaux peuvent être soumis à divers degrés au risque lié au crédit, particulièrement ceux qui ne sont pas pleinement garantis par le gouvernement. Les cours de tous les titres gouvernementaux peuvent baisser en raison des variations des taux d'intérêt.

# Organisation et gestion des Fonds

## Qui organise et gère les Fonds?

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. est une entreprise de gestion de placements canadienne dont la Financière Sun Life inc. est (indirectement) l'unique propriétaire. La Financière Sun Life inc. est une organisation de services financiers internationale présente à l'échelle mondiale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de produits et de services dans les domaines de l'assurance et de la constitution de patrimoine, ainsi que des produits de placement.

## Qui collabore aux Fonds?

### GESTIONNAIRE

#### Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

One York Street, bureau 3300  
Toronto (Ontario)  
M5J 0B6

1-877-344-1434  
www.placementsmondiauxsunlife.com

Le gestionnaire est responsable au quotidien des activités et de l'exploitation des Fonds ainsi que de la nomination des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers. Nous pouvons retenir les services de tiers sans lien de dépendance ou de membres de notre groupe pour exécuter certains des services que nécessitent les Fonds.

---

### FIDUCIAIRE

#### Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

Toronto (Ontario)

Les Fonds constitués en fiducie sont organisés sous forme de fiducies de fonds commun de placement. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds constitués en fiducie, vous souscrivez des parts de la fiducie. Le fiduciaire détient le titre des placements des Fonds constitués en fiducie au nom des porteurs de parts.

---

### GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DES FONDS

#### Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

Toronto (Ontario)

Nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds. À ce titre, il nous incombe de gérer le portefeuille de placements des Fonds. Nous pouvons nommer des sous-conseillers pour le Fonds.

---

### SOUS-CONSEILLERS

#### Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Toronto (Ontario)

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« **1832 S.E.C.** ») agit à titre de sous-conseiller du Fonds américain Dynamique Sun Life\*, du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life\* et du Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life\*. En cette qualité, 1832 S.E.C. gère le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ces Fonds. 1832 S.E.C. est le gestionnaire des Fonds Dynamique\*.

1832 S.E.C. n'est pas membre du groupe du

gestionnaire.

\*Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds américain Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

**Gestion de placements Sentry, division de  
CI Investments Inc.**

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de Gestion de placements Sentry (« **Sentry** »), division de CI Investments Inc. (« **CI** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds valeur Sentry Sun Life. En cette qualité, Sentry gère le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds.

Ni Sentry ni CI ne sont membres du groupe du gestionnaire.

**Société de placements Franklin Templeton**

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de la Société de Placements Franklin Templeton pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life et de Gestion de placements Franklin Bissett, qui fait partie de la Société de Placements Franklin Templeton (collectivement « **Franklin Templeton** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller de la Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life. En cette qualité, Franklin Templeton gère le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de ces Fonds.

Franklin Templeton n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

**Gestion de placements Franklin Bissett, qui  
fait partie de la Société de Placements  
Franklin Templeton**

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de NWQ Investment Management Company, LLC (« **NWQ** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life. En cette qualité, NWQ gère le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds.

NWQ n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

**NWQ Investment Management  
Company, LLC**

Los Angeles (Californie) États-Unis

**Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée**

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services de Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« **BlackRock** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller des Fonds BlackRock. BlackRock a, pour sa part, retenu les services de BlackRock Institutional Trust Company, N.A. (« **BTC** ») pour que celle-ci agisse à titre de sous-conseiller de ces Fonds. En cette qualité, BTC gère le portefeuille de placements (ou une partie de ce portefeuille) de chacun de ces Fonds. BlackRock et BTC sont appelées collectivement sous-conseiller de ces Fonds.

**BlackRock Institutional Trust Company, N.A.**

San Francisco (Californie) États-Unis

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre BTC parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada. À titre de sous-conseiller, BlackRock est responsable des conseils en placement que fournit BTC.

BlackRock et BTC ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

**MFS Gestion de placements Canada limitée**

Toronto (Ontario)

**MFS Institutional Advisors, Inc.**

Boston (Massachusetts) États-Unis

Nous avons retenu les services de MFS Gestion de placements Canada limitée (« **MFS GPC** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller des Fonds MFS GPC. MFS GPC a, à son tour, nommé MFS Institutional Advisors, Inc. (« **MFS** ») pour que celle-ci agisse à titre de sous-conseiller de ces Fonds. Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, MFS GPC agira également à titre de sous-conseiller du Fonds d'infrastructures Sun Life, et elle retiendra, pour sa part, les services de MFS pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019. En cette qualité, MFS gèrera une partie du portefeuille de ces Fonds.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre MFS parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

MFS GPC et MFS sont toutes deux membres du groupe du gestionnaire.

**Invesco Canada Ltée**

Toronto (Ontario)

Nous avons retenu les services d'Invesco Canada Ltée (« **Invesco** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller de la Catégorie Invesco canadienne Sun Life. En cette qualité, Invesco gère le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds.

Invesco n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

**Schroder Investment Management North America Inc.**

New York (New York) États-Unis

**Schroder Investment Management North America Limited**

Londres, Royaume-Uni

Nous avons retenu les services de Schroder Investment Management North America Inc. (« **Schroders** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life. Schroders a retenu les services d'un membre de son groupe, Schroder Investment Management North America Limited (« **SIMNA Ltd.** »), pour fournir des

services de conseil en placement en ce qui concerne le Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life. En cette qualité, SIMNA Ltd. gèrera le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds. Schroders surveille la gestion exercée par SIMNA Ltd. et est responsable des conseils en placement fournis par celle-ci. Schroders et SIMNA Ltd. sont collectivement désignées comme le sous-conseiller du Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Schroders et SIMNA Ltd. parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs est située à l'extérieur du Canada.

Schroders et SIMNA Ltd. ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

Nous avons retenu les services de Lazard Asset Management (Canada), Inc. (« **Lazard Canada** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller du Fonds d'infrastructures Sun Life. Lazard a retenu les services d'un membre de son groupe, Lazard Asset Management LLC (« **LAM LLC** »), pour fournir des services de conseil en placement en ce qui concerne le Fonds d'infrastructures Sun Life. En cette qualité, LAM LLC gèrera le portefeuille de placements (ou une partie du portefeuille) de ce Fonds. Lazard Canada surveille la gestion exercée par LAM LLC et est responsable des conseils en placement fournis par celle-ci. Lazard Canada et LAM LLC sont collectivement désignées comme Lazard. Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, Lazard continuera d'agir à titre de sous-conseiller du Fonds d'infrastructures Sun Life.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Lazard Canada et LAM LLC parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs est située à l'extérieur du Canada.

Lazard Canada et LAM LLC ne sont pas membres du groupe du gestionnaire.

Nous avons retenu les services de Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée (« **KBI** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-conseiller pour la portion des placements directs du Portefeuille revenu Granite Sun Life et du Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life, avec prise d'effet le ou vers le 1<sup>er</sup> avril 2019. Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, KBI agira à titre de sous-conseiller du Fonds d'infrastructures

**Lazard Asset Management (Canada), Inc.**

New York (New York) États-Unis

**Lazard Asset Management LLC**

New York (New York) États-Unis

**Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée**

Dublin, Irlande

Sun Life avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019. En cette qualité, KBI gèrera une partie du portefeuille de ce Fonds.

Il peut être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre KBI parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif est située à l'extérieur du Canada.

KBI n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---

**DÉPOSITAIRE****RBC Services aux investisseurs et de trésorerie**

Toronto (Ontario)

Le dépositaire est responsable de la garde de tous les placements des Fonds. Le dépositaire n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---

**RESPONSABLE DES REGISTRES****International Financial Data Services (Canada) Limited**

Toronto (Ontario)

Le responsable des registres tient un registre des propriétaires de titres des Fonds et traite les changements de propriété. Le responsable des registres n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---



---

## AUDITEURS INDÉPENDANTS

### **Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Kitchener (Ontario)

Les auditeurs auditent les états financiers annuels des Fonds et fournissent une opinion sur la présentation fidèle de la situation financière, des résultats et de l'évolution de l'actif net des Fonds conformément aux principes comptables pertinents. Les auditeurs sont indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie professionnelle de Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

---

## AGENT DE PRÊT DE TITRES

### **RBC Services aux investisseurs et de trésorerie**

Toronto (Ontario)

Si le Fonds s'engage dans des opérations de prêt ou de rachat de titres, RBC Services aux investisseurs et de trésorerie sera nommé agent de prêt de titres du Fonds. Cet agent agira pour le compte du Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt et de rachat de titres conclues par le Fonds.

L'agent de prêt de titres n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

---

## COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT (CEI)

Le gestionnaire a mis sur pied un comité d'examen indépendant pour les Fonds. Le CEI a pour mandat de passer en revue nos politiques et procédures écrites relatives aux questions de conflits d'intérêts touchant les Fonds et de nous fournir des commentaires à cet égard, de se pencher sur les questions de conflits d'intérêts et, dans certains cas, de donner son approbation relativement à de telles questions. Le CEI peut également approuver tout changement d'auditeurs des Fonds et, dans certaines circonstances, peut approuver une fusion de fonds. Le consentement des épargnants n'aura pas à être obtenu dans de telles circonstances, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur d'un changement d'auditeurs ou d'une fusion.

En date du présent prospectus simplifié, le CEI se compose de trois membres. Chaque membre du CEI est indépendant de nous, des Fonds et de toute personne qui nous est apparentée. Le CEI rédigera, au moins une fois l'an, un rapport sur ses activités à l'intention des épargnants. Vous pourrez obtenir ce rapport sur notre site Web à l'adresse [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire, sans frais, en communiquant avec nous à [info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com).

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements sur le CEI, y compris les noms de ses membres, dans la notice annuelle des Fonds.

---

## Fonds de fonds

Certains Fonds (appelés dans ce contexte « fonds dominants ») peuvent souscrire des titres d'un fonds sous-jacent. Si nous sommes le gestionnaire du fonds dominant et d'un fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent que détient le fonds dominant. Toutefois, à notre discrétion, nous pouvons décider d'accorder ces droits de vote aux épargnants participant au fonds dominant.

# Achats, rachats et substitutions

## Séries de titres

Chaque Fonds peut avoir un nombre illimité de séries de titres et peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. La description de chaque Fonds fait état des séries de titres offertes actuellement par le Fonds; ces descriptions commencent à la page 60. Nous pouvons offrir des titres additionnels aux termes de prospectus simplifiés distincts ou d'autres documents de placement. Le placement de toute série de titres peut être résilié en tout temps et des séries de titres additionnelles peuvent être offertes en tout temps.

Chaque série de titres est destinée à différents types d'épargnants. Les épargnants doivent respecter certaines conditions d'admissibilité que nous établissons de temps à autre pour détenir des titres de certaines séries des Fonds. Nous annoncerons publiquement toute nouvelle condition ou toute modification apportée à une condition existante avant que cette condition ou cette modification ne prenne effet. Si, à quelque moment que ce soit, vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir vos titres d'une série d'un Fonds, nous pouvons leur substituer des titres d'une autre série du même Fonds (y compris une série qui peut être créée ultérieurement). Les titres de série AH, de série AT8, de série FH, de série FT8 et de série OH ne sont pas offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

## Programme Gestion privée

Placements mondiaux Sun Life (Canada) offre un programme (le « **programme Gestion privée** »), qui procure aux clients une solution de placement rentable assortie d'une présentation de l'information et de services améliorés. Certains titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 et de série T8 d'un OPC Placements mondiaux Sun Life acquis ou détenus selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition (comme il est décrit à la rubrique *Choisir une option de souscription*) et certains titres de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série FT8, de série FH, de série O et de série OH d'un OPC Placements mondiaux Sun Life sont admissibles au programme Gestion privée et sont désignés collectivement comme des « **titres admissibles** ».

Les épargnants qui participent au programme Gestion privée bénéficient d'une réduction des frais de gestion. Les épargnants qui détiennent des titres admissibles d'OPC Placements mondiaux Sun Life d'une valeur de marché minimale dans leur compte sont automatiquement inscrits au programme Gestion privée. Les épargnants admissibles qui lient leur compte à un compte principal comptant des titres admissibles d'une valeur de marché minimale peuvent également être inscrits au programme Gestion privée. Les titres de certains OPC Placements mondiaux Sun Life ne sont pas admissibles à une réduction des frais de gestion mais sont réputés admissibles au calcul visant à déterminer la valeur de marché des titres admissibles dans le programme Gestion privée. Pour toutes les séries de titres de chaque Fonds, autres que les titres de série O et de série OH, les frais de gestion sont payés par le Fonds. Toute réduction des frais de gestion qui est versée à l'épargnant qui participe au programme Gestion privée, sous forme de distribution dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, ou à titre de rabais dans le cas d'une Catégorie de société, sera généralement réinvestie dans des titres additionnels du Fonds applicable. Si vous échangez vos titres dans le cadre d'une substitution contre des titres d'une série qui n'est pas admissible au programme Gestion privée, que vous faites racheter vos titres ou que la valeur de marché de vos titres admissibles devient inférieure à la valeur de marché minimale pour le programme Gestion privée, la réduction des frais de gestion s'appliquera aux titres que vous détiendrez à la date de la fin du mois le plus récent. Dans le cas des titres de série O et de série OH de chaque Fonds, aucuns frais de gestion ne sont payés par le Fonds. Les frais de gestion sont payés directement par les épargnants qui souscrivent des titres de série O et de série OH, déduction faite de toute réduction des frais de gestion, et seront payés au moyen du rachat d'un nombre suffisant de titres de l'épargnant auprès du Fonds pour payer le montant exigible.

Veillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur le programme Gestion privée.

Nous pouvons en tout temps, à notre gré, modifier ou abolir le programme Gestion privée. Les clients actuels du programme Gestion privée recevront un préavis d'au moins 90 jours en cas d'abolition du programme Gestion privée.

## Titres de série A

Les titres de série A sont offerts à tous les épargnants.

## Titres de série AT5

Les titres de série AT5 sont offerts à tous les épargnants. Les titres de série AT5 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles seront composées de capital.** Le taux de distribution pour les titres de série AT5 peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital peuvent également être versés sur les titres de série AT5, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série AT5 un mois donné.

## Titres de série T5 et de série T8

Les titres de série T5 et de série T8 sont offerts à tous les épargnants. Les titres de série T5 et de série T8 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant respectivement à 5 % (dans le cas de la série T5) et 8 % (dans le cas de la série T8) de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles cibles peuvent être prélevées sur le revenu, les gains en capital ou le capital du Fonds et la composition peut varier d'un mois à l'autre. La distribution mensuelle cible pour les titres de série T5 ou de série T8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital.** Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des distributions supplémentaires de revenus et de gains en capital seront versées en décembre, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série T5 ou de série T8 un mois donné.

## Titres de série D

Les titres de série D ne peuvent être souscrits que par les épargnants actuels détenant des titres de série D du Fonds le 30 mars 2012. Les épargnants peuvent substituer à leurs titres de série D d'un fonds des titres de série D d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, mais ne peuvent pas substituer à des titres d'une autre série des titres de série D. Dès qu'un épargnant ne détient plus de titres de série D, il ne peut plus souscrire de titres de série D supplémentaires. De plus, l'épargnant peut substituer à ses titres de série D des titres de toute autre série (s'ils sont offerts), s'il respecte les exigences applicables à cette autre série. Les parts de série D ne sont pas admissibles au programme Gestion privée.

## Titres de série F

Les titres de série F sont offerts aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais de souscription, les épargnants qui achètent les titres de série F versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série F, de sorte que nous pouvons imposer des frais de gestion moins élevés.

Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série F, nous pouvons échanger ces titres contre des titres de série A du même fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

## Titres de série F5 et titres de série F8

Les titres de série F5 et les titres de série F8 sont offerts aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais de souscription, les épargnants qui achètent les titres de série F5 et les titres de série F8 versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série F5 et des titres de série F8, de sorte que nous pouvons imposer des frais de gestion moins élevés.

Les titres de série F5 et de série F8 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant respectivement à 5 % (dans le cas de la série F5) et 8 % (dans le cas de la série F8) de la valeur liquidative par titre de la série visée à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles cibles peuvent être prélevées sur le revenu, les gains en capital ou le capital du Fonds et la composition peut varier d'un mois à l'autre. La distribution mensuelle cible pour les titres de série F5 ou de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital.** Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des distributions supplémentaires de revenus et de gains en capital seront versées en décembre, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série F5 ou de série F8 un mois donné. Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série F5 et titres de série F8, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série T5 et titres de série T8 du même fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

## Titres de série FT5

Les titres de série FT5 sont offerts aux épargnants qui versent des honoraires à leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente avec nous. Plutôt que de payer des frais de souscription, les épargnants qui achètent les titres de série FT5 versent à leur courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série FT5, de sorte que nous pouvons imposer des frais de gestion moins élevés.

Les titres de série FT5 sont conçus pour procurer aux épargnants des rentrées d'argent mensuelles fixes en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente. Le montant de la distribution mensuelle sera recalculé au début de chaque année civile. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements d'un Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Les distributions mensuelles seront composées de capital.** Le taux de distribution pour la série FT5 peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. **Si les distributions en**

**espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.** Une distribution de capital n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais elle aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour un exposé sur les conséquences fiscales d'une distribution de capital. **Des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital peuvent également être versés sur les titres de série FT5, au besoin.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série FT5 un mois donné. Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série FT5, nous pouvons échanger ces titres pour des titres de série AT5 du même fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Titres de série I**

Les titres de série I sont des titres à vocation spéciale actuellement offerts uniquement aux autres fonds communs de placement et à des investisseurs institutionnels admissibles. Ils ne sont pas vendus au grand public. Chaque épargnant qui achète des titres de série I négocie ses propres frais de gestion et de conseils qui nous sont versés directement. En règle générale, les titres de série I ne sont pas vendus par l'entremise de courtiers et aucun courtage n'est payable aux courtiers à la vente de ces titres. Nous devons approuver toute substitution visant des titres de série I. Les parts de série I ne sont pas admissibles au programme Gestion privée.

Si vous cessez de répondre aux conditions vous permettant de détenir des titres de série I, nous pouvons échanger vos titres de série I contre des titres de série A du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

### **Titres de série O**

Les titres de série O ne sont offerts aux épargnants que dans le cadre du programme Gestion privée et qu'aux épargnants dont le courtier a conclu une entente avec nous. Chaque épargnant qui achète des titres de série O nous verse directement des frais de gestion et est admissible à des réductions des frais de gestion, le cas échéant, selon la valeur des titres de série O détenus dans son compte. Les frais de gestion de la série O sont payés, déduction faite des réductions des frais de gestion, au moyen d'un rachat de titres de série O détenus dans le compte de l'épargnant.

Si votre compte cesse d'être admissible au programme Gestion privée, nous pouvons échanger les titres de série O détenus dans votre compte contre des titres de série A du même Fonds assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.

## **Comment souscrire des titres des Fonds**

Vous pouvez souscrire des titres des Fonds par l'entremise d'un courtier inscrit. Vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence pour pouvoir souscrire des titres d'un OPC. Vous pouvez détenir des titres en fiducie au nom d'une personne mineure.

### **Prix d'achat**

Lorsque vous souscrivez des titres d'un Fonds, le prix que vous payez est la valeur liquidative de ces titres. Chaque série de titres d'un Fonds a une valeur liquidative distincte (la « **valeur liquidative de la série** »). En général, nous calculons la valeur liquidative de la série :

- en prenant la fraction de l'actif du Fonds attribuée à la série;
- et en soustrayant de ce chiffre les frais de cette série et sa quote-part des frais de la catégorie et des frais communs du Fonds.

La valeur liquidative de chaque titre de chaque série est obtenue au moyen de la division de la valeur liquidative de la série par le nombre total de titres en circulation de cette série.

Nous calculons la valeur liquidative de chacune des séries de chaque Fonds en dollars canadiens.

Si nous recevons votre ordre d'achat avant 16 h, heure de l'Est (« **HE** »), un jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou avant la fermeture de celle-ci, selon la première occurrence, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée ce jour-là. Si nous recevons votre ordre après cette heure limite, nous le traiterons en fonction de la valeur liquidative calculée le jour ouvrable suivant.

### Choisir une option de souscription

Certaines séries des Fonds sont offertes aux fins de souscription selon différentes options de souscription. L'option de souscription que vous choisissez détermine le montant des frais et le moment où vous les payez. Vous et votre conseiller devriez décider quelle option de souscription vous convient le mieux. Selon l'option de souscription que vous choisissez, vous devrez payer différents frais; votre choix influera sur le montant de la rémunération que votre courtier recevra. Ce ne sont pas tous les courtiers qui offrent toutes les séries ou toutes les options de souscription. Veuillez vous reporter aux rubriques *Frais* et *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

En règle générale, trois options de souscription différentes sont offertes :

- **Option frais de souscription payables à l'acquisition.** Vous négociez avec votre courtier les frais, qui peuvent atteindre jusqu'à 5 % du coût des titres, et vous les versez à votre courtier au moment de l'achat des titres. Vous ne paierez pas de frais de rachat lorsque vous ferez racheter vos titres.
- **Option frais de souscription différés.** Vous ne payez pas de frais au moment de l'achat des titres. Toutefois, si vous faites racheter les titres dans les sept années suivant leur achat, vous payez des frais de rachat qui correspondent à 5,5 % du coût initial des titres au moment de leur achat et diminuent par la suite au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais directement payables par vous* pour consulter le barème des frais de rachat.
- **Option frais de souscription réduits.** Vous ne payez pas de frais au moment de l'achat des titres. Toutefois, si vous faites racheter les titres dans les trois années suivant leur achat, vous payez des frais de rachat qui correspondent à 2,5 % du coût initial des titres au moment de leur achat et diminuent par la suite au fil du temps.

Les titres de série A, de série AT5, de série T5 et de série T8 sont généralement offerts selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition, l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits.

Aucuns frais de souscription ne sont imposés à l'égard des titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série I. Toutefois, les épargnants qui détiennent des titres de série F, de série F5, de série F8 et de série FT5 versent des frais distincts à leur courtier. De plus, les titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I et de série O ne peuvent être souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits.

Les titres doivent être souscrits ou détenus selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition ou en qualité de titres de série F de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série O pour être admissibles au programme Gestion privée.

Dans le cas des titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable, ces titres seront automatiquement échangés contre des titres assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition sans qu'il ne vous en coûte davantage. Votre courtier peut, à compter du moment où vos titres sont échangés, recevoir les frais de service ou les commissions de suivi plus élevés qui s'appliquent aux titres souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais* et *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

## Placement minimal

Le montant minimal d'un placement initial dans les titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série O des Fonds est de 500,00 \$. Chaque placement additionnel dans les titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série O des Fonds doit être d'au moins 50,00 \$. Chaque placement supplémentaire dans des titres de série D doit être d'au moins 100,00 \$. Ces montants de placements minimaux peuvent être rajustés ou faire l'objet d'une renonciation à notre entière discrétion et sans avis aux porteurs de titres.

Le montant du placement initial minimal et de chaque placement supplémentaire dans les titres de série I de l'un ou l'autre des Fonds est négocié entre l'épargnant qui effectue un placement dans ces titres et le gestionnaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Rachat automatique* pour de plus amples renseignements sur le solde minimal devant être maintenu pour les placements dans d'autres séries des titres des Fonds et sur les conséquences du non-respect de ce solde minimal.

## Comment nous traitons votre ordre

Votre conseiller et vous êtes responsables de vous assurer que votre ordre d'achat ne comporte aucune erreur et que nous recevons tous les documents et toutes les directives nécessaires. Si nous recevons un paiement ou un ordre d'achat qui omet de désigner un Fonds en particulier, mais qui est valide par ailleurs, ou si tout autre document concernant votre ordre d'achat est incomplet, nous considérerons que cet ordre désigne des titres de série A du Fonds du marché monétaire Sun Life (dans le cas d'un ordre incomplet pour un Fonds constitué en fiducie) et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life (dans le cas d'un ordre incomplet pour une Catégorie de société) et nous placerons votre argent dans ces titres, selon l'option des frais de souscription payables à l'acquisition, à un taux de frais de souscription de 0 %. Une fois informés du Fonds que vous avez choisi et à la réception de tous les documents requis, nous transférerons votre placement dans le ou les Fonds, la série et selon l'option de frais de souscription que vous aurez choisis, sans frais additionnels, à la valeur liquidative du ou des Fonds à la date de transfert applicable.

Nous devons recevoir le paiement intégral dans un délai de deux jours ouvrables suivant le traitement de votre ordre (ou un jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire Sun Life et de la Catégorie du marché monétaire Sun Life). Si nous ne recevons pas le paiement dans ce délai ou si le paiement nous est retourné, nous vendrons vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur à la somme que vous nous devez, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat est inférieur à la somme que vous nous devez, votre courtier versera la différence au Fonds et vous pourriez devoir lui rembourser ce paiement.

Nous pouvons accepter ou refuser votre ordre dans un délai de un jour ouvrable de sa réception. Afin de réduire pour les épargnants existants l'effet défavorable causé par les rachats importants dans un Fonds, nous pouvons refuser votre ordre si son exécution fait que vous devenez porteur de 10 % ou plus de l'actif net du Fonds. Si nous acceptons votre ordre, vous recevrez une confirmation écrite de nous et/ou de votre courtier ou de l'intermédiaire. Nous refusons votre ordre, nous vous retournerons votre argent sans intérêt.

## Comment faire racheter vos titres

Si vous souhaitez faire racheter des titres des Fonds, vous devez communiquer avec votre conseiller. Celui-ci pourrait vous demander de remplir un formulaire de demande de rachat.

Lors du rachat, nous vous verserons la valeur liquidative courante de vos titres, déduction faite de tous frais de rachat applicables décrits ci-après. Si nous recevons votre demande de rachat avant 16 h, HE, un jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou avant la fermeture de la Bourse de Toronto, selon la première occurrence, nous calculerons votre valeur de rachat ce jour-là. Si nous recevons votre demande de rachat après cette heure limite, nous calculerons votre valeur de rachat le jour ouvrable suivant.

Dans les cas suivants, les signatures apposées sur les demandes de rachat doivent être attestées par une banque à charte ou une société de fiducie canadienne, ou par votre courtier :

- le produit de votre rachat est de 25 000,00 \$ ou plus;
- vous nous demandez d'envoyer le produit de votre rachat à une personne ou à une adresse autre que celle indiquée pour votre compte;
- le produit de votre rachat n'est pas versé à tous les copropriétaires de votre compte;
- le rachat des titres est demandé par une société par actions, une société de personnes, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant.

Il est recommandé de consulter votre conseiller en ce qui touche les documents requis.

## Frais de rachat

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8. Le montant de ces frais dépend de l'option de souscription que vous avez choisie au moment de l'achat des titres. Si vous détenez les titres depuis moins de 30 jours, vous pourriez également devoir payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

### Option frais de souscription différés et option frais de souscription réduits

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat si vous faites racheter des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 que vous avez souscrits selon l'option frais de souscription différés dans les sept ans de leur achat. Les frais sont calculés en pourcentage du montant que vous avez payé initialement pour les titres, et ce pourcentage baisse au cours de la période pendant laquelle vous détenez les titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Option frais de souscription différés* et au barème de frais de rachat sous la rubrique *Frais directement payables par vous* pour de plus amples renseignements.

Vous pourriez devoir payer des frais de rachat si vous faites racheter des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 que vous avez souscrits selon l'option frais de souscription réduits au cours des trois années suivant leur achat. Les frais sont calculés en pourcentage du montant que vous avez payé pour les titres, et ce pourcentage baisse au cours de la période pendant laquelle vous détenez les titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Option frais de souscription réduits* et au barème des frais de rachat sous la rubrique *Frais directement payables par vous* pour de plus amples renseignements.

Si vous avez choisi l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits pour les titres d'un Fonds et leur avez substitué des titres d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, les frais de rachat des titres que vous recevrez par suite de la substitution seront généralement établis en fonction du coût initial des titres et de la date d'achat initiale.

Il n'y a aucuns frais de rachat pour les titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I ou de série O. Toutefois, si vous détenez les titres depuis moins de 30 jours, vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*. En outre, il n'y a aucuns frais de rachat pour les titres que vous recevez à l'occasion du réinvestissement des distributions.

## Ordre de rachat

Vos titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits sont rachetés dans l'ordre suivant :

- les titres qui donnent droit à un rachat sans frais (dans l'ordre où ces titres cessent d'être assujettis au barème des frais de souscription) – veuillez vous reporter à la rubrique *Droit de rachat sans frais de 10 %* ci-après;
- les titres libres (les titres qui ne font plus l'objet de frais de rachat);



- les titres pour lesquels des frais de rachat doivent être payés, ceux qui deviennent libres en premier étant rachetés en premier.

### **Droit de rachat sans frais de 10 %**

Si vous avez souscrit des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, vous pouvez généralement chaque année faire racheter sans frais :

- au plus 10 % du nombre de titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente; plus
- au plus 10 % du nombre de titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 que vous avez souscrits pendant l'année en cours avant la date de rachat.

Vous ne pouvez reporter à l'année suivante votre droit de rachat sans frais inutilisé.

Nous pouvons en tout temps, à notre gré, modifier ou suspendre le droit de rachat sans frais.

### **Rachat des titres souscrits aux termes des options de frais de souscription différés et de frais de souscription réduits au décès d'un porteur de titres**

Nous pouvons renoncer aux frais de rachat pour les titres souscrits selon l'option de frais de souscription différés ou l'option de frais de souscription réduits si ces titres sont rachetés à la suite du décès du titulaire d'un compte de particulier. Dès que nous recevons les documents de succession en bonne et due forme, nous traiterons la demande de rachat, et conformément à nos politiques actuelles. Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements.

### **Option frais de souscription payables à l'acquisition**

Vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de titres que vous avez souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition. Vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous faites racheter des titres dans les 30 jours suivant leur achat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

### **Titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I et de série O**

Vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I et de série O. Vous pourriez devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous faites racheter des titres dans les 30 jours suivant leur achat. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

### **Opérations à court terme ou excessives**

En général, les placements dans les Fonds sont des placements à long terme. De fréquentes opérations ou substitutions de titres du Fonds par un ou plusieurs épargnants peuvent nuire au rendement du Fonds en l'obligeant à maintenir un niveau de liquidités plus élevé qu'il ne maintiendrait autrement ou à se défaire de placements lorsque la conjoncture des marchés est défavorable pour satisfaire aux demandes de rachat, ce qui se répercute sur tous les épargnants participant au Fonds.

Certains épargnants peuvent chercher à faire des opérations ou des substitutions fréquentes dans le but de tirer avantage de l'écart entre la valeur liquidative du Fonds et la valeur des avoirs en portefeuille du Fonds. Cette activité est parfois appelée « anticipation des mouvements du marché ».

Nous utilisons diverses mesures pour déceler et empêcher les activités d'anticipation des mouvements du marché, dont les suivantes :

- surveillance des opérations effectuées dans les comptes de nos clients et, de ce fait, refus de certaines opérations;
- imposition de frais pour opérations à court terme ou excessives;
- application de la procédure d'établissement de la juste valeur aux avoirs étrangers en portefeuille pour déterminer le prix des titres de nos Fonds.

Bien que nous prenions activement des mesures pour surveiller, déceler et empêcher les opérations à court terme ou excessives, nous ne pouvons être certains que toutes les opérations de cette nature seront complètement éliminées. Nous pouvons réévaluer en tout temps ce qui constitue des opérations à court terme ou excessives inappropriées au détriment des Fonds et nous pouvons, à notre appréciation, prélever ou non des frais pour opérations à court terme ou excessives sur ces opérations. Les frais pour opérations à court terme ou excessives sont versés au Fonds et non à nous.

### **Frais pour opérations à court terme ou excessives**

Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des titres ou vous échangez des titres dans le cadre d'une substitution, l'opération peut être assujettie à des frais pour opérations à court terme ou excessives de 2 % de la valeur liquidative des titres rachetés ou ayant fait l'objet de la substitution. Les frais à payer seront déduits du montant faisant l'objet du rachat ou de la substitution et seront versés au Fonds pertinent. Les frais pour opérations à court terme ou excessives s'ajoutent à tous frais de rachat ou de substitution que vous pourriez avoir à payer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais directement payables par vous*. Chaque substitution additionnelle sera considérée à cette fin comme un nouvel achat. Aucuns frais pour opérations à court terme ou excessives ne sont imposés dans les cas suivants :

- un rachat de titres lorsque l'épargnant ne respecte plus le montant du placement minimal dans les Fonds;
- un rachat de titres acquis au moment du réinvestissement automatique de toutes les distributions de revenu net ou de gains en capital par un Fonds;
- un rachat de titres découlant du défaut d'acquitter le prix de souscription de titres;
- une substitution ou un rachat portant sur des titres du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life (étant chacun un OPC Placements mondiaux Sun Life offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct);
- une substitution aux termes d'un programme de transferts systématiques (tel qu'il est décrit ci-après);
- une substitution par suite d'une opération de rééquilibrage en vertu du service de rééquilibrage de compte (tel qu'il est décrit ci-après);
- un échange de titres d'une série contre les titres d'une autre série du même Fonds;
- un rachat de titres par un autre fonds de placement ou un produit de placement que nous approuvons;
- un transfert des titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits vers l'option frais de souscription payables à l'acquisition; ou
- à l'entière discrétion du gestionnaire.

En outre, nous renonçons aussi aux frais pour opérations à court terme ou excessives dans certaines circonstances atténuantes, notamment de sérieuses difficultés financières ou le décès de l'épargnant.

Veillez aussi vous reporter aux rubriques *Frais de substitution* et *Placement minimal* pour de plus amples renseignements.

### **Établissement de la juste valeur**

La Bourse de Toronto ferme généralement à 16 h, HE. Nous établissons la valeur des titres de participation en portefeuille d'un Fonds en utilisant leur valeur de marché arrêtée à 16 h, HE. Pour les titres qui sont négociés sur les marchés nord-américains, les cours de clôture reflètent généralement avec précision les valeurs de marché arrêtées à 16 h, HE. Toutefois, les cours de clôture à des Bourses de valeurs étrangères peuvent, dans certains cas, ne pas refléter fidèlement les valeurs de marché. Des événements ayant un effet sur la valeur des avoirs étrangers en portefeuille peuvent s'être produits après la fermeture des marchés étrangers, mais avant 16 h, HE. Notre méthode d'établissement de la juste valeur comporte des rajustements des cours de clôture des titres étrangers s'il survient un événement important entre la fermeture du marché étranger et le moment auquel la valeur liquidative des Fonds est calculée. L'établissement de la juste valeur vise à augmenter la probabilité que la valeur liquidative d'un Fonds reflète avec exactitude la valeur de ses avoirs au moment où le prix des titres du Fonds est déterminé et à empêcher l'anticipation des mouvements du marché en diminuant la probabilité qu'un épargnant soit en mesure de tirer avantage, de façon inappropriée, de faits nouveaux sur le marché qui ont eu lieu après la fermeture des marchés étrangers et avant 16 h, HE.

### **Comment nous traitons votre demande de rachat**

Nous vous verserons le produit de votre demande de rachat dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de tous les documents ou de toutes les directives nécessaires. Nous déduisons du paiement les frais de rachat et les retenues d'impôt.

Si votre compte est enregistré au nom de votre courtier ou d'un intermédiaire, nous y verserons directement le produit du rachat, à moins que votre courtier ou l'intermédiaire ne nous donne d'autres directives.

Si nous ne recevons pas, dans un délai de 10 jours ouvrables de la réception de votre demande de rachat, tous les documents ou toutes les directives nécessaires, nous rachèterons vos titres le dixième jour ouvrable suivant le rachat. Si le produit de la vente est supérieur au coût, le Fonds conservera la différence. Si le produit de la vente est inférieur au coût, votre courtier versera la différence au Fonds et vous pourriez devoir lui rembourser ce paiement.

### **Rachat automatique**

Les épargnants qui achètent les titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5 et de série I des Fonds doivent conserver au moins 500,00 \$ dans leur compte. Si le solde de votre compte est inférieur à 500,00 \$, nous pouvons vous en aviser et vous donner 30 jours pour effectuer un autre placement. Si, après ces 30 jours, le solde de votre compte est toujours inférieur à 500,00 \$, nous pouvons racheter la totalité des titres de votre compte et vous faire parvenir le produit du rachat.

Nous nous réservons en outre le droit de racheter, sans vous en aviser, tous les titres que vous détenez dans un Fonds si votre placement dans celui-ci atteint une valeur inférieure à 500,00 \$. Nous avons également l'intention d'observer toutes les politiques de rachat adoptées de temps à autre par les membres de l'industrie, tels que Fundserv, qui fournit un système de traitement des opérations utilisé par la plupart des OPC au Canada.

Veillez vous reporter à la rubrique *Placement minimal* pour de plus amples renseignements sur le solde minimal devant être maintenu pour les placements dans des titres de série O des Fonds et sur les conséquences du non-respect de ce solde minimal.

Peu importe la taille de votre placement dans un Fonds, nous nous réservons le droit de racheter tous les titres que vous détenez dans ce Fonds si nous croyons qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds de le faire.

## Suspension de votre droit de rachat

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada nous autorisent à suspendre votre droit de faire racheter vos titres dans les cas suivants :

- en cas de suspension des opérations normales sur tout marché où se négocient des titres ou des dérivés qui représentent plus de 50 % de la valeur totale du Fonds s'il n'existe aucun autre marché ou Bourse représentant une solution de rechange raisonnable;
- lorsque les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada y consentent.

Si nous suspendons votre droit de rachat après que vous avez demandé un rachat et avant que le produit de ce rachat n'ait été calculé, vous pouvez soit retirer votre demande de rachat, soit faire racheter vos titres à la valeur liquidative calculée après la levée de la suspension. Nous n'accepterons aucun ordre visant l'achat de titres d'un Fonds au cours d'une période de suspension du droit de rachat.

## Comment procéder à une substitution de titres

Vous pouvez en tout temps substituer à la totalité ou à une partie de votre placement dans un Fonds un placement dans un OPC Placements mondiaux Sun Life différent (pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant d'effectuer la substitution). Vous pouvez également échanger des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds (ce qui, dans le cas d'un échange entre titres de séries d'un Fonds constitué en fiducie s'appelle un « **changement de désignation** », et qui, dans le cas d'un échange entre titres de séries de Catégorie de société s'appelle une « **conversion** »), pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant de souscrire des titres de la nouvelle série ou de changer d'option de souscription. En règle générale, il n'est pas conseillé de changer d'option de souscription. En conservant l'option de souscription initiale, vous éviterez des frais supplémentaires inutiles. Veuillez vous reporter à la rubrique *Changement d'option de souscription*.

Vous devez soumettre tous vos ordres de substitution par l'entremise de votre conseiller.

## Substitution entre les OPC Placements mondiaux Sun Life

Vous pouvez substituer à vos titres d'une série d'un Fonds des titres de la même série ou d'une autre série d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, pourvu que vous répondiez aux conditions vous permettant d'obtenir les titres de la série visée par la substitution. Cette opération comporte un rachat de titres du Fonds et l'acquisition de titres de l'autre OPC Placements mondiaux Sun Life. Le rachat est une disposition aux fins de l'impôt et entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital ou d'une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements.

Si vous substituez à des titres d'un Fonds souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits des titres d'un autre Fonds assortis de la même option de souscription, vos nouveaux titres seront généralement assujettis au même barème de frais de rachat que vos titres initiaux.

## Échange entre séries

Vous pouvez échanger vos titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une série différente du même Fonds si vous répondez aux conditions vous permettant de souscrire des titres de la nouvelle série. Veuillez vous reporter à la rubrique *Séries de titres* pour connaître ces conditions. Cet échange est traité comme un changement de désignation, dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, ou une conversion, dans le cas d'une Catégorie de société, et n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Vous ne réaliserez aucun gain en capital ni ne subirez de perte en capital au moment de la conversion ou de la modification de désignation sauf si les titres sont rachetés pour payer des frais. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements.

Vous devriez garder à l'esprit les points suivants dans les cas de changement de désignation entre séries d'un même Fonds :

- Si vous échangez des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 d'un Fonds souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits contre des titres de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I ou de série O du même Fonds, vous devrez payer les frais de rachat applicables.
- Si vous échangez des titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I ou de série O d'un OPC Placements mondiaux Sun Life contre des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 du même OPC ou d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life, vous pouvez choisir, parmi les trois options de souscription offertes, celle qui s'appliquera à vos nouveaux titres.
- Tout échange en vue d'obtenir des titres de série I ou de vous en départir doit d'abord être approuvé par écrit par le gestionnaire.
- Un échange de titres d'un Fonds d'une série contre des titres d'une autre série entraînera vraisemblablement un changement du nombre de titres du Fonds que vous détenez puisque chaque série d'un Fonds a généralement une valeur liquidative par titre différente.
- Si vous ne répondez plus aux conditions vous permettant de détenir des titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I ou de série O, nous pouvons procéder à un échange de vos titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I ou de série O contre des titres de série A, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 du même Fonds, le cas échéant, assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition.
- Les titres de série AH, de série FH, de série OH, de série IH, de série AT8 et de série FT8 ne sont pas offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

### **Changement d'option de souscription**

Les changements d'option de souscription peuvent donner lieu à une modification de la rémunération versée à votre courtier. Pour les raisons indiquées ci-après, il n'est généralement pas souhaitable d'effectuer de tels changements.

Les changements d'option de souscription ne seront habituellement autorisés que si vous nous donnez la directive de racheter vos titres initiaux et de souscrire de nouveaux titres selon une option de souscription différente. Un rachat constitue une disposition aux fins de l'impôt et entraînera généralement la réalisation d'un gain en capital ou d'une perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements. Si vos titres initiaux sont assujettis à des frais de rachat ou qu'ils ne confèrent pas de droit de rachat sans frais (comme il est décrit précédemment), le changement entraînera, s'il y a lieu, l'application de frais de rachat. De plus, si en procédant à votre changement, vous choisissez l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, alors qu'il ne s'agit pas de votre option de souscription initiale, un nouveau barème de frais de rachat s'appliquera à vos nouveaux titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Choisir une option de souscription* pour de plus amples renseignements.

L'échange des titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou selon l'option frais de souscription réduits qui ne font pas l'objet de frais de rachat par des titres souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition entraînera généralement une hausse de la commission de suivi versée à votre courtier, sans toutefois que vous n'ayez à payer des frais supplémentaires, autres que les frais de substitution décrits à la rubrique *Frais de substitution*. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Commission de suivi* se trouvant sous la rubrique *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements. Si les titres sont immatriculés à votre nom, nous exigeons généralement votre autorisation écrite par l'entremise de votre courtier. Si vos titres sont immatriculés au nom de votre courtier ou d'un intermédiaire, nous exigeons généralement l'autorisation écrite de votre courtier ou de l'intermédiaire. Votre courtier ou l'intermédiaire sera généralement tenu de vous communiquer certains renseignements et d'obtenir votre consentement écrit dans le cas d'un changement d'option de souscription.

Nous échangeons automatiquement les titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits en titres assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition une fois écoulée la

période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Votre courtier recevra donc une commission de suivi plus élevée, même si vos frais n'augmentent pas. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Commission de suivi* se trouvant sous la rubrique *Rémunération du courtier* pour de plus amples renseignements.

### **Frais de substitution**

Les courtiers peuvent vous imposer des frais de substitution allant jusqu'à 2 % du montant de la substitution en contrepartie du temps et des frais de traitement que comporte pour eux une substitution. En règle générale, les courtiers peuvent imposer à l'épargnant des frais de substitution à l'égard des substitutions entre les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8 ou de série O d'un OPC Placements mondiaux Sun Life. Vous négociez les frais de substitution avec votre conseiller.

Les frais de substitution et le courtage s'excluent mutuellement. Les courtiers peuvent recevoir des frais de substitution ou un courtage à l'occasion d'une opération de substitution, mais non les deux.

Si vous ne répondez plus aux conditions vous permettant de détenir des titres d'une série et que le gestionnaire échange vos titres pour des titres d'une autre série du même Fonds, le courtier ne recevra aucuns frais de substitution ni aucun courtage.

Vous pourriez également devoir payer des frais pour opérations à court terme ou excessives si vous procédez à une substitution portant sur des titres souscrits dans les 30 derniers jours. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations à court terme ou excessives* et *Frais pour opérations à court terme ou excessives*.

Aucuns frais de souscription ne sont demandés à l'égard des substitutions suivantes :

- vous échangez des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds;
- vous substituez des titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8 ou de série T8 d'un OPC Placements mondiaux Sun Life souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits des titres souscrits selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition, et votre courtier vous demande de payer un courtage pour l'opération de substitution;
- vous effectuez une substitution pour vous *départir* des titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série I pour acquérir des titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5 ou de série I du même OPC ou d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life;
- vous substituez des titres par suite d'une opération de rééquilibrage en vertu du service de rééquilibrage de compte (tel qu'il est décrit ci-après); ou
- vous effectuez une substitution aux termes d'un programme de transferts systématiques (tel qu'il est décrit ci-après).

# Services facultatifs

## **Programme de prélèvements automatiques (PPA)**

Vous pouvez établir un PPA auprès de nous de façon à ce qu'une somme d'argent soit automatiquement prélevée sur votre compte bancaire à intervalles réguliers et placée dans les Fonds que vous choisissez. Le PPA vous permet de bénéficier des avantages des achats périodiques par sommes fixes. Les achats périodiques par sommes fixes consistent à investir un montant déterminé à intervalles réguliers. Vous achèterez moins de titres lorsque leur coût est élevé et plus de titres lorsque leur coût est faible, ce qui vous permettra de répartir le coût de votre placement. Votre courtier peut vous offrir un programme semblable.

Vous ne pouvez souscrire des titres par l'intermédiaire de votre PPA qu'en dollars canadiens.

Pour établir un PPA, vous devez :

- nous fournir un chèque portant l'inscription « nul »;
- nous préciser la somme à prélever;
- nous aviser de la fréquence et de la date des prélèvements;
- nous préciser les placements que vous souhaitez effectuer.

Vous pouvez choisir cette option au moment de l'achat initial de titres ou en tout temps par la suite. Vous devez établir votre PPA par l'intermédiaire de votre conseiller. Nous exigeons un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PPA.

Nous ne demandons aucuns frais pour établir votre PPA. Vous devez toutefois effectuer un versement minimal de 50,00 \$ (100,00 \$ pour la série D et 500,00 \$ pour la série O) dans chaque Fonds s'inscrivant dans votre PPA. Nous pouvons, à notre entière discrétion et sans aviser les porteurs de titres, rajuster ce seuil ou y renoncer.

Vous pouvez modifier vos directives relatives à votre PPA ou mettre fin au PPA en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins deux jours ouvrables. La plupart des modifications aux comptes que nous gérons doivent être effectuées par l'entremise de votre courtier. Si vous faites racheter la totalité des titres de votre compte, nous mettrons fin à votre PPA, à moins d'indication contraire de votre part.

## **Programme de retraits systématiques (PRS)**

Vous pouvez établir un PRS auprès de nous de façon à ce que nous vous versions automatiquement des paiements à intervalles réguliers en rachetant des titres de votre compte. Votre courtier peut vous offrir un programme semblable.

Pour établir un PRS, vous devez :

- avoir un placement minimal de 5 000,00 \$ dans votre PRS;
- remplir le formulaire requis et le remettre à votre conseiller ou nous le transmettre;
- nous aviser de la fréquence et du montant des retraits que vous souhaitez effectuer.

Nous exigeons un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PRS. Nous ne demandons aucuns frais pour établir un PRS, mais chaque retrait effectué doit être d'au moins 50,00 \$ (500,00 \$ pour chaque retrait des titres de

série O). Nous pouvons, à notre entière discrétion et sans aviser les épargnants, rajuster ce seuil ou y renoncer. Vos frais de rachat dépendront de l'option de souscription qui s'applique aux titres qui font l'objet du rachat.

Vous pouvez modifier les directives relatives à votre PRS ou mettre fin au PRS en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins deux jours ouvrables. La plupart des modifications doivent être effectuées par l'entremise de votre conseiller ou de votre courtier.

**Si vos retraits réguliers dépassent la croissance de votre compte, votre placement initial finira par s'épuiser.** Dans certaines circonstances, par exemple, lorsque le solde de votre compte est inférieur à 500,00 \$, nous pouvons racheter la totalité de vos titres et fermer votre compte. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat automatique* pour de plus amples renseignements.

Les retraits de votre régime enregistré d'épargne-retraite (« **REER** ») et les retraits d'un montant supérieur au seuil minimal requis par votre fonds enregistré de revenu de retraite (« **FERR** ») au cours d'une année sont généralement assujettis à des retenues d'impôt. Les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt (« **CELI** ») ne sont pas assujettis à des retenues d'impôt. Le PRS n'est pas disponible pour les titres détenus dans un régime enregistré d'épargne-études (« **REEE** ») ou un régime enregistré d'épargne-invalidité (« **REEI** »). Les REER, FERR, CELI, REEE et REEI et les régimes de participation différée aux bénéficiaires sont désignés collectivement comme les « **régimes enregistrés** ».

### **Programme de transferts systématiques (PTS)**

Vous pouvez établir un PTS auprès de nous de façon à ce que nous procédions automatiquement – hebdomadairement, deux fois par semaine, deux fois par mois, mensuellement, aux deux mois, trimestriellement, semestriellement ou annuellement – à une substitution en vertu de laquelle une série de titres d'un OPC Placements mondiaux Sun Life, d'un montant en dollars déterminé (minimum de 50,00 \$ pour toutes les séries de titres autres que les titres de série O et 500,00 \$ pour les titres de série O) d'une série de titres d'un OPC Placements mondiaux Sun Life (le « premier fonds ») contre des titres de la même série d'un autre OPC Placements mondiaux Sun Life (si la même série est offerte) (l'« autre fonds »).

Pour établir un PTS, vous devez :

- remplir le formulaire requis et le remettre à votre conseiller ou nous le transmettre;
- nous aviser de l'OPC Placements mondiaux Sun Life dont vous transférer des sommes et de l'OPC Placements mondiaux Sun Life auquel vous voulez les affecter;
- nous aviser de la fréquence et du montant des substitutions que vous voulez effectuer.

Nous exigeons un préavis d'au moins trois jours ouvrables pour établir un PTS. Nous ne demandons aucuns frais pour établir un PTS.

Vous pouvez modifier les directives relatives au PTS ou mettre fin au PTS en tout temps, pourvu que nous recevions un préavis d'au moins trois jours ouvrables. La plupart des modifications doivent être effectuées par l'entremise de votre conseiller ou de votre courtier.

Toutes les règles relatives aux substitutions de titres d'un Fonds, décrites à la rubrique *Comment procéder à une substitution de titres* s'appliquent aux substitutions aux termes d'un PTS. Toutefois, les substitutions aux termes d'un PTS ne font pas l'objet de frais de substitution ni de frais pour opérations à court terme ou excessives.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour de plus amples renseignements sur les conséquences fiscales d'une substitution de titres des Fonds.



## Rééquilibrage des comptes

Vous pouvez établir un rééquilibrage des comptes (« **service de rééquilibrage de compte** ») auprès de nous et nous rééquilibrerons automatiquement les placements dans votre compte. Ce service vous permet d'établir une répartition cible de vos placements dans un compte. Vous nous précisez l'OPC Placements mondiaux Sun Life pertinent, la répartition cible pour chaque Fonds, le pourcentage que vous attribuerez aux valeurs réelles de vos placements dans les Fonds pour les distinguer de vos répartitions cibles avant le rééquilibrage (soit, le « pourcentage d'écart »), et la fréquence souhaitée du rééquilibrage (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle). Votre compte sera passé en revue et, au besoin, rééquilibré le dernier jour ouvrable de la période de calendrier de la fréquence que vous aurez choisie.

Toutes les opérations de rééquilibrage sont assujetties aux règles relatives à la substitution établies dans le prospectus simplifié de l'OPC Placements mondiaux Sun Life pertinent, sauf indication contraire. Les frais pour opérations à court terme ou excessives ne sont pas appliqués aux opérations de rééquilibrage. Aucuns frais ne s'appliquent au service de rééquilibrage de compte et le courtier ne doit pas imputer de frais de substitution par suite d'un rééquilibrage. Le service de rééquilibrage n'est pas offert dans le cas de titres détenus selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits ou dans le cadre d'un REEE.

Pour qu'un compte bénéficie du service de rééquilibrage de compte, un formulaire doit être rempli. Veuillez vous informer auprès de votre conseiller pour de plus amples renseignements.

## Régimes enregistrés

En règle générale, nous pouvons établir un REER, un FERR, l'un ou l'autre des divers types de régimes enregistrés immobilisés (comme un compte de retraite immobilisé ou un fonds de revenu viager), un REEE, un REEI ou un CELI pour vous lorsque vous investissez dans les Fonds. Veuillez communiquer avec votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*, pour de plus amples renseignements sur la détention de titres du Fonds dans les régimes enregistrés.

# Frais

Les tableaux suivants indiquent les frais que vous pourriez devoir payer si vous faites un placement dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement, selon l'option de souscription que vous choisissez. Les Fonds peuvent payer certains de ces frais, ce qui diminue la valeur de votre placement.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés à un Fonds risque d'entraîner une augmentation des frais du Fonds ou de ses épargnants, ou lorsque des frais relatifs à la détention de titres du Fonds et devant être imputés à un Fonds ou imputés directement aux porteurs de titres par le Fonds ou par nous risquent d'entraîner une augmentation des charges applicables au Fonds ou aux épargnants, et que, dans les deux cas, ces frais sont imposés par une entité n'a pas de lien de dépendance avec le Fonds, l'approbation des épargnants de ce Fonds ne sera pas obtenue, mais ces derniers seront avisés par écrit de l'augmentation au moins 60 jours avant qu'elle ne prenne effet.

## Frais payables par les Fonds

Les Fonds paient généralement deux types de frais : les frais de gestion et les honoraires d'administration.

**Frais de gestion** Chaque Fonds nous paie des frais de gestion fondés sur la valeur liquidative de chaque série du Fonds, majorés de la TVH et des autres taxes applicables.

Les frais de gestion versés pour les services que nous offrons aux Fonds comprennent ce qui suit :

- Prestation de services de conseils en placement
- Supervision de prestataires de services auprès des Fonds
- Activités d'administration générale des Fonds
- Activités de commercialisation et autres activités promotionnelles
- Organisation de la distribution ou de la vente des titres des Fonds
- Versement du courtage aux conseillers et aux courtiers

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le taux annuel des frais, exclusion faite de la TVH et des autres taxes applicables, le cas échéant, mais avant toute réduction des frais de gestion qui pourrait s'appliquer à vous, est indiqué ci-après. Les honoraires s'accumulent quotidiennement et sont versés mensuellement.

Nom du Fonds	Frais de gestion annuels			
	Titres de série A, AT5, T5 et T8	Titres de série D **	Titres de série F	Titres de série F5, F8 et FT5
Portefeuille prudent Granite Sun Life	1,50 %	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life	1,75 %	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	1,80 %	0,95 %	0,80 %	0,80 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	1,85 %	--	0,85 %	0,85 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life	1,90 %	--	0,90 %	0,90 %

Nom du Fonds	Frais de gestion annuels			
	Titres de série A, AT5, T5 et T8	Titres de série D **	Titres de série F	Titres de série F5, F8 et FT5
Portefeuille revenu Granite Sun Life	1,50 %	--	0,75 %	0,75 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	1,80 %	--	0,80 %	--
Fonds valeur Sentry Sun Life	1,80 %	--	0,80 %	--
Fonds d'infrastructures Sun Life	2,00 % <sup>1</sup>	--	1,00 % <sup>2</sup>	--
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	2,00 %	--	1,00 %	1,00 %
Fonds américain Dynamique Sun Life*	2,00 %	--	1,00 %	1,00 %
Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life	1,25 %	--	0,75 %	--
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life*	1,75 %	--	0,75 %	--
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life*	1,85 %	--	0,85 %	--
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	1,35 %	--	0,85 %	--
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	1,50 %	--	0,50 %	0,50 %
Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life	1,50 %	--	0,50 %	0,50 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	1,05 %	0,65 %	0,55 %	--
Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life	1,80 %	1,25 %	0,80 %	--
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	1,70 %	1,25 %	0,70 %	--
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	1,85 %	1,25 %	0,85 %	--

Nom du Fonds	Frais de gestion annuels			
	Titres de série A, AT5, T5 et T8	Titres de série D **	Titres de série F	Titres de série F5, F8 et FT5
Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life	2,00 %	--	1,00 %	1,00 %
Catégorie Invesco canadienne Sun Life	2,00 %	--	1,00 %	1,00 %
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	1,80 %	--	0,80 %	0,80 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	1,80 %	--	0,80 %	0,80 %

- 1) Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, les frais de gestion seront de 1,95 % à compter du 31 mai 2019 ou vers cette date.  
2) Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, les frais de gestion seront de 0,95 % à compter du 31 mai 2019 ou vers cette date.

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds américain Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

\*\* Les titres de série D d'un Fonds ne peuvent être souscrits que par les porteurs détenant des titres de catégorie D d'un fonds commun de Placements mondiaux Sun Life, le 30 mars 2012 (ou de fonds qui peuvent avoir fusionné par la suite avec un fonds commun de Placements mondiaux Sun Life). Veuillez vous reporter à la rubrique *Titres de série D* à la page 24 pour de plus amples renseignements.

Nous pouvons en tout temps, à notre discrétion, renoncer à une partie ou au montant intégral des frais de gestion à la charge d'une série de titres d'un Fonds.

Dans le cas des titres de série I, les épargnants négocient et paient les frais de gestion directement. Les frais de gestion des titres de série I, sont décrits ci-après, à la rubrique *Frais directement payables par vous*.

Dans le cas des titres de série O, les épargnants nous versent directement des frais de gestion. Les frais de gestion sont payés au moyen d'un rachat de titres détenus dans le compte Gestion privée pertinent. Les frais de gestion de la série O sont décrits ci-après, à la rubrique *Frais directement payables par vous*.

En règle générale, nous pouvons réduire les frais imputés à un Fonds (y compris les frais de gestion et les honoraires d'administration) au profit des investisseurs institutionnels et des épargnants particuliers qui font des placements importants dans un Fonds. Ces réductions sont négociables par ces investisseurs institutionnels ou leur conseiller et par nous. Pour effectuer cette réduction, nous réduisons les frais facturés au Fonds visé et ensuite, dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie, ce Fonds verse à l'épargnant une distribution spéciale du revenu, des gains en capital et/ou d'un remboursement de capital correspondant au montant de la réduction (une « **distribution sur les frais** ») et dans le cas d'une Catégorie de société, nous versons un montant correspondant au montant de la réduction. Ces distributions et réductions sur les frais sont généralement réinvesties dans des titres supplémentaires. Toutefois, certains investisseurs institutionnels peuvent choisir de recevoir ces montants en espèces. Les épargnants qui participent au programme Gestion privée bénéficient d'une réduction des frais de gestion. Selon le montant du placement, des réductions de frais de gestion peuvent s'appliquer. **Veillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur le programme Gestion privée.**

**Honoraires  
d'administration  
et frais  
d'exploitation**

Nous payons certains des frais d'exploitation de chaque Fonds autres que les coûts du fonds, (tels qu'ils sont décrits ci-après) (les « **frais d'administration** ») en contrepartie d'honoraires d'administration fixes que chaque fonds nous verse (les « **honoraires d'administration** »). Les honoraires d'administration sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Le taux annuel des honoraires d'administration, à l'exclusion de la TVH et des autres taxes applicables, s'il y a lieu, est indiqué ci-après. Les honoraires s'accumulent quotidiennement et sont versés mensuellement. Les frais d'administration comprennent, notamment, les frais et honoraires du responsable des registres, des comptables, des auditeurs et des conseillers juridiques, les frais bancaires et les intérêts débiteurs, les frais de garde et de dépôt, les frais administratifs et les coûts des systèmes, les coûts des rapports aux épargnants, des prospectus et des autres documents d'information, les droits de dépôt réglementaire (y compris les frais liés à la réglementation payables par le gestionnaire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à titre de gestionnaire des Fonds) et les honoraires du fiduciaire pour les régimes enregistrés.

Nom du Fonds	Honoraires d'administration annuels à taux fixe					
	Titres de série A, AT5, T5 et T8	Titres de série D	Titres de série F	Titres de série F5, F8 et FT5	Titres de série I	Titres de série O
Portefeuille prudent Granite Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	0,20 %	0,20 %	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille revenu Granite Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,03 %	0,15 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	--	0,03 %	0,15 %
Fonds valeur Sentry Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds d'infrastructures Sun Life	0,20 %	--	0,20 % <sup>1</sup>	--	0,05 %	0,20 % <sup>1</sup>
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds américain Dynamique Sun Life*	0,20 %	--	0,20 %	0,20 %	0,05 %	0,20 %

Nom du Fonds	Honoraires d'administration annuels à taux fixe					
	Titres de série A, AT5, T5 et T8	Titres de série D	Titres de série F	Titres de série F5, F8 et FT5	Titres de série I	Titres de série O
Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life	0,20 %	--	0,20 %	--	0,05 %	0,20 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life*	0,15 %	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life*	0,20 %	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	0,10 %	--	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %
Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life	0,10 %	--	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	0,15 %	0,15 %	0,10 %	--	0,03 %	0,10 %
Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	0,20 %	0,20 %	0,15 %	--	0,05 %	0,15 %
Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life	0,20 %	--	0,20 %	0,20 %	0,05 %	0,20 %
Catégorie Invesco canadienne Sun Life	0,20 %	--	0,20 %	0,20 %	0,05 %	0,20 %
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	0,20 %	--	0,15 %	0,15 %	0,05 %	0,15 %

1) Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, les honoraires d'administration seront de 0,15 % à compter du 31 mai 2019 ou vers cette date.

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds américain Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

Chaque Fonds paie également certains frais d'exploitation directement (les « **coûts du Fonds** »). Les coûts du Fonds se composent de ce qui suit : a) les coûts d'emprunt engagés par les Fonds à l'occasion, b) les frais payables au CEI du Fonds ou relativement à celui-ci, c) les taxes et impôts payables par le Fonds et d) les coûts pour se conformer à toutes les nouvelles exigences réglementaires ou légales imposées aux Fonds et en vigueur : i) après le 25 septembre 2014 à l'égard des Fonds constitués en fiducie existants à cette date; ii) après le 29 juillet 2013 à l'égard des Catégories de société existantes à cette date; et iii) après la date de création de tout Fonds qui n'existait pas à ces dates. Chaque Fonds paie également des coûts se rapportant aux commissions de courtage et d'autres coûts liés aux opérations de portefeuille, y compris les taxes applicables à ces frais, lesquelles représentent des frais pour le Fonds, mais ne sont pas comprises dans le RFG des séries du Fonds.

Nous pouvons, à notre discrétion, i) renoncer à une partie ou à l'ensemble de la somme des honoraires d'administration imputables à un Fonds, en tout temps, et ii) payer certains coûts du Fonds pour le compte d'un Fonds.

Nous pouvons réduire les honoraires d'administration et les coûts du Fonds imputés à un Fonds au profit des investisseurs institutionnels et des épargnants particuliers qui font des placements importants dans un Fonds. Votre conseiller ou l'investisseur institutionnel peut négocier cette réduction avec nous. Pour effectuer cette réduction, nous versons un paiement directement aux épargnants, et ce paiement sera généralement investi dans des titres supplémentaires. Toutefois, certains investisseurs institutionnels peuvent choisir de recevoir des espèces.

Chaque membre du CEI a actuellement droit à une provision annuelle de 25 000 \$ (29 000 \$ pour le président). Il peut également recevoir un jeton de présence pour assister aux réunions trimestrielles régulièrement prévues (1 000,00 \$ pour le président, 750,00 \$ pour les membres individuels). Si des réunions additionnelles ou spéciales sont tenues, il a alors droit à un jeton de présence de 1 000,00 \$ pour chaque réunion spéciale. Les membres ont aussi le droit d'être remboursés de tous les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

### **Frais des fonds de fonds**

Lorsqu'un Fonds investit dans les titres d'un fonds sous-jacent, ce dernier peut payer des frais de gestion et d'autres frais en plus de ceux que paie le Fonds. Les frais du fonds sous-jacent auront une incidence sur le ratio des frais de gestion d'un Fonds qui investit dans ce fonds sous-jacent, étant donné que le Fonds est tenu, au moment d'établir son ratio des frais de gestion, de prendre en compte les frais engagés par le Fonds qui sont attribuables à ses placements dans le fonds sous-jacent. Toutefois, le Fonds ne versera aucuns frais de gestion sur la partie de son actif qu'il investit dans le fonds sous-jacent lorsque, selon une personne raisonnable, ces frais constitueraient une répétition des frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. En outre, le Fonds ne paiera pas de frais de souscription ni de frais de rachat en double relativement à l'achat ou au rachat de titres du fonds sous-jacent.

## Frais directement payables par vous

### Frais de gestion

Les épargnants qui achètent des titres de série I nous paient directement les frais de gestion annuels et les taxes applicables. Les honoraires s'accumulent quotidiennement et sont versés mensuellement. Ces frais ne dépasseront pas 1,50 % ou les frais de gestion des titres de série A du même Fonds, selon le moins élevé de ces montants. Si un Fonds n'offre pas de titres de série A, les frais de gestion annuels des titres de série I de ce Fonds ne dépasseront pas 1,00 %.

Les épargnants qui achètent des actions de série O nous paient directement des frais de gestion annuels établis selon la valeur liquidative des actions de série O du Fonds pertinent, et les taxes applicables. Ces frais sont payés, déduction faite des réductions des frais de gestion offertes dans le cadre du programme Gestion privée, au moyen d'un rachat de titres de série O détenues dans le compte de l'épargnant. Le taux des frais, compte non tenu de la TVH et de toute autre taxe applicable, est présenté ci-après. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement.

Fonds	Frais de gestion de la série O
Portefeuille prudent Granite Sun Life	0,75 %
Portefeuille modéré Granite Sun Life	0,75 %
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	0,80 %
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	0,85 %
Portefeuille croissance Granite Sun Life	0,90 %
Portefeuille revenu Granite Sun Life	0,75 %
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	0,80 %
Fonds valeur Sentry Sun Life	0,80 %
Fonds d'infrastructures Sun Life	1,00 %
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	1,00 %
Fonds américain Dynamique Sun Life*	1,00 %
Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life	0,75 %



Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life*	0,75 %
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life*	0,85 %
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	0,85 %
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	0,50 %
Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life	0,50 %
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	0,55 %
Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life	0,80 %
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	0,70 %
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	0,85 %
Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life	1,00 %
Catégorie Invesco canadienne Sun Life	1,00 %
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	0,80 %
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	0,80 %

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds américain Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

En ce qui concerne les titres de série O, vous êtes admissible à des réductions des frais de gestion si votre compte respecte les critères de notre programme Gestion privée. Veuillez communiquer avec nous ou votre conseiller pour plus de renseignements sur le programme Gestion privée.

L'offre de réduction des frais de gestion pour les titres de la série O est à notre seule et entière discrétion. Nous pouvons modifier ou annuler ces réductions des frais de gestion en tout temps. À tout moment, nous sommes en droit d'imputer à un épargnant qui achète des titres de série O des frais de gestion annuels pour les titres de série O. Nous enverrons un préavis écrit d'au moins 90 jours aux épargnants qui achètent des titres de série O avant de réduire le taux des réductions des frais de gestion pour les titres de série O ou d'annuler le programme de réduction des frais de gestion.

**Frais de souscription** Si vous choisissez l'option frais de souscription payables à l'acquisition, vous pouvez être tenu de payer jusqu'à 5 % du prix d'achat des titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8 ou de série O que vous souscrivez. Vous négociez les frais de souscription avec votre conseiller.

**Frais de substitution** Les courtiers peuvent vous imposer des frais de substitution allant jusqu'à 2 % de la valeur des titres substitués en contrepartie du temps et des frais de traitement que comporte pour eux une substitution. En règle générale, les courtiers peuvent imposer à l'épargnant des frais de substitution à l'égard des substitutions entre les titres de série A, de série AH, de série AT5, de série T5, de série AT8, de série T8 ou de série O. Vous négociez les frais de substitution avec votre conseiller. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais de substitution* pour de plus amples renseignements.

### Frais de rachat

Option frais de souscription différés Vous payez jusqu'à 5,5 % du coût initial des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 si vous les faites racheter dans les sept ans suivant leur achat, selon le barème suivant :

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>Vous payez</u>
Au cours de la 1 <sup>re</sup> année	5,5 %
Au cours de la 2 <sup>e</sup> année	5,0 %
Au cours de la 3 <sup>e</sup> année	5,0 %
Au cours de la 4 <sup>e</sup> année	4,0 %
Au cours de la 5 <sup>e</sup> année	4,0 %
Au cours de la 6 <sup>e</sup> année	3,0 %
Au cours de la 7 <sup>e</sup> année	2,0 %
Après la 7 <sup>e</sup> année	Néant

Option frais de souscription réduits Vous payez jusqu'à 2,5 % du coût initial des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 si vous les faites racheter dans les trois ans suivant leur achat, selon le barème suivant :

<u>Si le rachat a lieu</u>	<u>Vous payez</u>
Au cours de la 1 <sup>re</sup> année	2,5 %
Au cours de la 2 <sup>e</sup> année	2,0 %
Au cours de la 3 <sup>e</sup> année	2,0 %
Après la 3 <sup>e</sup> année	Néant

**Frais de service pour la série F, la série F5, la série F8 et la série FT5**

Si vous investissez dans des titres de série F, de série F5, de série F8 et de série FT5, vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des honoraires pour des conseils en placement et d'autres services. Les épargnants qui investissent dans des titres de série F, de série F5, de série F8 et de série FT5 ne versent pas de frais de souscription et nous ne versons pas de commission aux courtiers à l'égard des titres de série F, de série F5, de série F8 et de série FT5. Dans certains cas, nous pouvons recouvrer les frais pour des conseils en placement pour le compte de votre courtier. Les frais sont négociés entre vous et votre conseiller et sont convenus au moyen d'une entente signée.

**Frais de service pour la série O**

Si vous investissez dans des titres de série O, vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des frais de service pour la série O allant jusqu'à 1,00 % selon la valeur des titres de série O détenues dans votre compte (les « **frais de service pour la série O** »). Le taux des frais de service pour la série O est négocié entre vous et votre conseiller et est convenu au moyen d'une entente signée. Si nous ne recevons de document attestant que vous avez négocié des frais de service pour la série O, le taux des frais de service pour la série O par défaut sera de 0 %. Tous les frais de service pour la série O négociés seront assujettis aux taxes applicables.

Les frais de service pour la série O, majorés des taxes applicables, sont payables par vous, calculés quotidiennement et payés mensuellement, au moyen d'un rachat de titres de série O détenus dans votre compte. En souscrivant des titres de série O et en concluant une entente de frais de service pour la série O, vous nous autorisez expressément à racheter automatiquement ces titres de votre compte afin de remettre le paiement des frais de services pour la série O à votre courtier.

**Frais pour opérations à court terme ou excessives**

Si vous rachetez ou substituez des titres dans les 30 jours de leur achat, vous pouvez être tenu de payer 2 % de leur valeur courante. Aucuns frais pour opérations à court terme ou excessives ne sont imputés i) pour un rachat de titres lorsque l'épargnant ne respecte pas le montant du placement minimal dans les Fonds; ii) pour un rachat de titres acquis au moyen du réinvestissement automatique de toutes les distributions par un Fonds; iii) pour un rachat de titres découlant d'un achat de titres non réglé; iv) pour une substitution ou un rachat portant sur des titres du Fonds du marché monétaire Sun Life ou de la Catégorie du marché monétaire Sun Life (étant chacun un OPC Placements mondiaux Sun Life offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct); v) pour une substitution en vertu d'un PTS; vi) pour une substitution par suite d'une opération de rééquilibrage en vertu du service de rééquilibrage de compte; vii) pour un échange de titres d'une série à une autre; viii) pour un rachat de titres par un autre fonds de placement ou pour un autre produit de placement que nous approuvons; ou ix) à l'entière discrétion du gestionnaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais pour opérations à court terme ou excessives* pour de plus amples renseignements.

**Frais applicables aux régimes enregistrés**

Aucuns.

**Autres frais** Nous vous demanderons des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.

Si vous demandez que le produit du rachat vous soit transmis par service de messagerie ou par télévirement, nous pouvons vous imputer des frais pour les coûts que nous engageons relativement à ce service.

## Incidence des frais de souscription

Le tableau suivant indique les frais de souscription ou les frais de rachat maximaux que vous devrez payer, selon les diverses options de souscription, si vous faites un placement de 1 000,00 \$ dans un Fonds, que vous détenez le placement pendant un an, trois, cinq ou dix ans et que vous demandez le rachat immédiatement avant la fin de la période.

Le tableau suppose que vous payez les frais de souscription les plus élevés prévus par l'option frais de souscription payables à l'acquisition; vous pouvez toutefois négocier avec votre conseiller des frais de souscription moins élevés.

Dans le cas des titres de série A, de série AT5, de série T5 et de série T8 souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits, les frais de rachat ne s'appliquent que si vous faites racheter ces titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 au cours d'une année particulière et que ces titres ne donnent pas droit à un rachat sans frais. Le tableau suivant ne tient pas compte des montants de rachat sans frais.

Choisir une option de souscription	À l'achat	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais de souscription payables à l'acquisition <sup>1</sup>	50,00 \$	Aucuns	Aucuns	Aucuns	Aucuns
Frais de souscription différés <sup>2</sup>	Aucuns	55,00 \$	50,00 \$	40,00 \$	Aucuns
Frais de souscription réduits <sup>3</sup>	Aucuns	30,00 \$	20,00 \$	Aucuns	Aucuns

<sup>1</sup> Aucuns frais de souscription ne sont imposés à l'égard des titres de série D, de série F, de série F5, de série F8 et de série FT5 ou de série I. Toutefois, les épargnants qui détiennent des titres de série F, de série F5, de série F8 et de série FT5 versent des frais distincts à leur courtier.

<sup>2</sup> Les titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I et de série O ne peuvent être souscrits selon l'option frais de souscription différés.

<sup>3</sup> Les titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I et de série O ne peuvent être souscrits selon l'option frais de souscription réduits.

# Rémunération du courtier

## Commissions que nous payons à votre courtier

Nous versons un courtage à votre courtier lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série AT5, de série T5 et de série T8 des Fonds selon les options frais de souscription différés ou frais de souscription réduits. En outre, nous versons une commission de suivi continue à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) si vous détenez des titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8 ou de série D des Fonds.

Nous ne versons pas de courtage à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) si vous souscrivez des titres de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I ou de série O. Les épargnants qui achètent des titres de série F, de série F5, de série F8 et de série FT5 paient des honoraires directement à leur courtier. Les épargnants qui achètent des titres de série O peuvent

payer à leur courtier des frais de service pour la série O. Les frais de service pour la série O sont établis selon la valeur des titres de série O détenus dans le compte de l'épargnant et sont payés au moyen d'un rachat de titres de série O détenus dans ce compte.

### **Courtage**

Si vous souscrivez des titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8 ou de série O des Fonds selon l'option frais de souscription payables à l'acquisition, la commission que vous négociez (jusqu'à 5 % du montant de votre achat) est déduite du montant de votre achat et vous la versez à votre courtier.

Si vous souscrivez des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 selon l'option frais de souscription différés, nous paierons à votre courtier jusqu'à 5 % du montant de votre achat.

Si vous souscrivez des titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 selon l'option frais de souscription réduits, nous paierons à votre courtier jusqu'à 2,5 % du montant de votre achat. En ce qui concerne les titres de série A, de série AT5, de série T5 ou de série T8 souscrits selon l'option frais de souscription réduits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nous avons payé à votre courtier jusqu'à 2,0 % du montant de votre achat.

### **Commission de suivi**

Nous pouvons verser chaque mois une commission de suivi à votre courtier (y compris à votre courtier exécutant lorsque vous souscrivez des titres au moyen d'un compte à courtage réduit) fondée sur un pourcentage de la valeur des titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8 ou de série D des Fonds que vous détenez. Aucune commission de suivi n'est versée sur les titres de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I ou de série O du Fonds. Nous pouvons modifier les modalités du programme de commission de suivi en tout temps. Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps afin de confirmer le montant des commissions de suivi versées à votre courtier sur une série de titres d'un Fonds.

Le tableau suivant indique le courtage et la commission de suivi payables pour chaque Fonds, selon l'option de souscription que vous choisissez.

**Commission de suivi de la série A, de la série AT5, de la série T5 et de la série T8**

Fonds	Option frais de souscription payables à l'acquisition		Option frais de souscription différés		Option frais de souscription réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)	Courtage <sup>2</sup> (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)
Portefeuille prudent Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	Jusqu'à 5,0	0,375	Jusqu'à 2,5	0,375
Portefeuille modéré Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille croissance Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Portefeuille revenu Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,75	Jusqu'à 5,0	0,375	Jusqu'à 2,5	0,375
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds valeur Sentry Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'infrastructures Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds américain Dynamique Sun Life*	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5

Fonds	Option frais de souscription payables à l'acquisition		Option frais de souscription différés		Option frais de souscription réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)	Courtage <sup>2</sup> (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)
Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life*	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life*	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 5,0	0,25	Jusqu'à 2,5	0,25
Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5

Fonds	Option frais de souscription payables à l'acquisition		Option frais de souscription différés		Option frais de souscription réduits	
	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle (%)	Courtage (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)	Courtage <sup>2</sup> (%)	Commission de suivi annuelle <sup>1</sup> (%)
Catégorie Invesco canadienne Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	Jusqu'à 5,0	1,0	Jusqu'à 5,0	0,5	Jusqu'à 2,5	0,5

<sup>1</sup> Nous échangeons automatiquement les titres souscrits selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits contre des titres assortis de l'option frais de souscription payables à l'acquisition une fois écoulée la période prévue dans le barème des frais de rachat qui leur est applicable. Cet échange n'est pas considéré comme une disposition de titres aux fins de l'impôt. Il se traduira pour votre courtier (ou courtier exécutant) par une augmentation des commissions de suivi, sans qu'il ne vous en coûte davantage.

<sup>2</sup> En ce qui concerne les titres acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon l'option des frais de souscription réduits, nous verserons à votre courtier jusqu'à 2 % du montant de votre achat.

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds américain Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.



## Commission de suivi de la série D

Fonds	Commission de suivi annuelle (%)
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	0,25
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life	0,10
Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life	0,25
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life	0,25
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life	0,25

## Frais de service pour la série O

Vous pouvez être tenu de verser à votre courtier des frais de service pour la série O allant jusqu'à 1,00 % selon la valeur des titres de série O détenues dans votre compte. Le taux des frais de service pour la série O est négocié entre vous et votre conseiller et est convenu au moyen d'une entente signée. Si nous ne recevons de document signé attestant que vous avez négocié des frais de service pour la série O, le taux des frais de service pour la série O par défaut sera de 0 %. Tous les frais de service pour la série O négociés seront assujettis aux taxes applicables.

Les frais de service pour la série O, majorés des taxes applicables, sont payables par vous, calculés quotidiennement et payés mensuellement, au moyen d'un rachat de titres de série O détenus dans votre compte. En souscrivant des titres de série O et en concluant une entente de frais de service pour la série O, vous nous autorisez expressément à racheter automatiquement ces titres de votre compte afin de remettre le paiement des frais de service pour la série O à votre courtier.

## Autres stimulants à la vente

Nous pouvons de temps à autre, dans le cadre de programmes de coopération, acquitter les frais de commercialisation autorisés des courtiers participants. Nous pouvons également tenir des séances de formation auxquelles les représentants commerciaux de courtiers participants peuvent assister et acquitter certains des frais qu'engagent les courtiers participants pour tenir de telles séances. De plus, nous pouvons fournir des articles promotionnels de valeur minimale aux représentants des courtiers participants.

Ces activités sont conformes aux lois et aux règlements applicables, et tous les frais s'y rapportant seront pris en charge par nous et non par les Fonds.

## Participation

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. et Placements Financière Sun Life (Canada) inc. sont des filiales indirectes en propriété exclusive de la Financière Sun Life inc. Placements Financière Sun Life (Canada) inc. est un courtier participant des Fonds.

# Rémunération du courtier à partir des frais de gestion

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons versé aux courtiers une rémunération correspondant à environ 39 % du total des frais de gestion que nous avons reçus des OPC Placements mondiaux Sun Life. Ce montant comprend les sommes que nous avons versées aux courtiers à titre de courtage et de commissions de suivi, et dans le cadre de programmes d'appui à la commercialisation.

## Incidences fiscales pour les épargnants

**Ces renseignements résument de manière générale les règles de l'impôt sur le revenu fédéral canadien qui s'appliquent à un particulier résident canadien qui détient des titres des Fonds à titre d'immobilisations, soit directement, soit dans son régime enregistré. Ils ne constituent pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal.**

**Nous ne décrivons pas les règles fiscales en détail ni toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils compte tenu de votre situation personnelle.**

### Revenu et gains des OPC

Les OPC peuvent gagner des revenus et réaliser des gains en capital de diverses façons. Par exemple, un OPC est généralement tenu d'inclure dans son revenu aux fins de l'impôt l'intérêt couru, les dividendes reçus, le revenu de fiducie dans l'année où il est payé ou payable et les gains ou les pertes en capital, lorsqu'ils sont réalisés. Un OPC doit inclure dans son revenu aux fins de l'impôt un montant sous forme d'intérêts théoriques sur les titres à coupon zéro. Les gains et les pertes provenant des options, des contrats à terme standardisés et d'autres dérivés réglés en espèces sont habituellement traités comme un revenu ou une perte plutôt que comme des gains en capital ou des pertes en capital, même si, dans certaines situations, les gains et les pertes sur des dérivés utilisés par un OPC en guise de couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation ou un groupe d'immobilisations particulier détenu par l'OPC peuvent constituer un gain en capital ou une perte en capital. Les gains et les pertes provenant de la disposition de marchandises, comme l'or, l'argent et d'autres métaux, sont traités comme un revenu et une perte plutôt que comme des gains en capital et des pertes en capital. Un OPC réalise un gain (ou subit une perte) en capital s'il vend un placement à un montant supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté (« PBR ») du placement. Par ailleurs, une perte en capital subie sur un titre sera suspendue si l'OPC achète un titre identique dans un certain délai. D'autres règles relatives à la restriction des pertes peuvent empêcher un OPC de déduire des pertes.

Chaque Fonds constitué en fiducie distribuera suffisamment de son revenu et de ses gains en capital, de sorte à ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu normal.

Habituellement, Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. versera suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital pour ne pas payer d'impôt de la Partie IV sur son revenu de dividendes de source canadienne ni d'impôt sur le revenu normal sur ses gains en capital nets réalisés. En règle générale, Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. transfère aux épargnants son revenu de dividendes de source canadienne sous la forme d'un dividende ordinaire et ses gains en capital nets réalisés sous la forme d'un dividende sur les gains en capital. Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. paiera de l'impôt sur d'autres types de revenus si ce revenu excède les frais déductibles et les pertes de placement de la société. Les autres types de revenus comprennent les intérêts, les dividendes de source étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains provenant de ventes à découvert et de dérivés.

Nous comptabilisons les actifs et les passifs de chaque Catégorie de société séparément, mais, aux fins de l'impôt, la société doit calculer son revenu net, ses gains en capital nets réalisés, ses crédits d'impôt, ses remboursements d'impôt et son obligation fiscale comme ceux d'une même société. Par conséquent, les dividendes ordinaires et les dividendes sur les gains en capital qui vous sont versés à l'égard de vos titres d'une Catégorie de société seront probablement différents du montant que vous auriez reçu si la Catégorie de société était un OPC distinct. Ainsi, si les frais ou les pertes de placement d'une Catégorie de société une année donnée sont supérieurs à son revenu cette année-là, il peut être nécessaire de déduire ces frais du revenu ou des gains en capital d'une autre Catégorie de société. De cette manière, les frais ou les pertes d'une Catégorie de société peuvent réduire le revenu ou les gains en capital d'une autre Catégorie de société, ce qui réduit l'obligation fiscale qui pourrait par ailleurs être attribuée à cette autre Catégorie de société ou réduire les dividendes sur les gains en capital que l'autre Catégorie de société pourrait être tenue de verser afin d'éliminer son obligation fiscale. De plus, le montant total des dividendes sur les gains en capital que Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc. serait tenue de verser pour éliminer son obligation fiscale sur la totalité de ses gains en capital net réalisés serait touché par un certain nombre de facteurs, dont la taille des rachats de tous les titres de l'ensemble des catégories de société, les gains en capital net accumulés sur les actifs de toutes les Catégories de société, ainsi que la constatation anticipée de gains et de pertes sur l'actif d'une Catégorie de société en raison de substitutions entre les catégories de société.

## **Imposition de votre placement**

L'impôt que vous payez sur un placement dans un OPC est différent selon que les titres sont détenus dans un compte non enregistré ou dans un régime enregistré.

## **Comptes non enregistrés**

### **Distributions**

Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous devez inclure dans votre revenu aux fins de l'impôt la tranche imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous a été versée par un Fonds constitué en fiducie et la tranche imposable de tous les dividendes reçus sur les titres d'une Catégorie de société, et ce, peu importe que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissiez en titres supplémentaires. Le montant des distributions réinvesties ou des dividendes est ajouté à votre PBR et ainsi réduit votre gain en capital ou augmente votre perte en capital lorsque vous faites racheter ces titres, de sorte que vous ne payez pas l'impôt deux fois sur la même somme. Les Fonds prendront des mesures afin que les gains en capital et les dividendes canadiens conservent leurs caractéristiques lorsqu'ils vous sont versés à titre de distribution par un Fonds constitué en fiducie ou sous forme de dividendes par une Catégorie de société. La moitié des distributions de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital est incluse dans le calcul du revenu à titre de gains en capital imposable. Les dividendes canadiens sont assujettis aux règles de majoration et de crédit fiscal pour dividendes. Les Fonds prendront des mesures pour vous transférer les avantages liés au crédit d'impôt pour dividendes bonifié au moment où il est offert. Un Fonds constitué en fiducie peut prendre des mesures pour que vous puissiez réclamer un crédit pour impôt étranger à l'égard du revenu de source étrangère qui vous est distribué.

Les distributions des Fonds peuvent comprendre des paiements de capital. Une distribution de capital n'est pas incluse dans votre revenu aux fins de l'impôt, mais réduit le PBR des titres sur lesquelles elle a été payée. Si le PBR de vos titres devient négatif, le montant négatif est traité comme un gain en capital que vous avez réalisé, et le PBR de vos titres sera alors de zéro.

Les frais d'acquisition versés à l'achat de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais s'ajoutent au PBR de vos titres. En règle générale, les épargnants sont tenus d'inclure dans leur revenu tout paiement reçu du gestionnaire à titre de réductions des honoraires à l'égard de leur placement dans une Catégorie de société. Toutefois, dans certains cas, un porteur de titres pourrait plutôt choisir d'utiliser la réduction des honoraires pour diminuer le coût des titres connexes. En règle générale, les frais de gestion versés sur les titres de série I ou de série O par un épargnant ne sont pas déductibles par ce dernier. Nous vous fournissons des feuillets fiscaux indiquant le montant et le type de distributions ou de dividendes (revenu ordinaire, dividendes canadiens autres que des dividendes déterminés, dividendes canadiens admissibles au crédit d'impôt pour dividendes bonifié, revenu étranger, gains en capital et/ou remboursement de capital) que vous recevez de chaque Fonds, ainsi que les crédits pour impôt étranger connexes.

## **Achat de titres avant une date de distribution**

Lorsque des titres sont acquis par voie de souscription ou de substitution de titres d'un Fonds, une partie du prix d'acquisition peut refléter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Vous devez inclure dans votre revenu la tranche imposable de toute distribution ou de tous dividendes que le Fonds vous a versés, même si le Fonds peut avoir gagné le revenu ou réalisé les gains en capital qui ont donné lieu à une distribution ou à des dividendes avant que vous ne déteniez vos titres. Si vous investissez dans un Fonds tard dans l'année, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ses gains de l'année entière.

## **Taux de rotation des titres en portefeuille**

Le taux de rotation des titres en portefeuille correspond à la fréquence à laquelle le gestionnaire de portefeuille ou l'équipe de gestion de portefeuille achète et vend des titres pour le Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de l'année sont élevés et plus grandes sont les chances que vous receviez une distribution de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital. Les gains en capital réalisés sont généralement réduits par les pertes en capital subies sur les opérations de portefeuille du Fonds. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

## **Substitution de vos titres**

Un changement de désignation de parts d'un Fonds constitué en fiducie en parts d'un autre Fonds constitué en fiducie n'est pas considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et ne devrait pas entraîner de gain ni de perte en capital, sauf si les parts sont rachetées pour payer des frais. La conversion des actions d'une série d'une Catégorie de société en actions d'une série de la même Catégorie de société n'est pas considérée comme une disposition aux fins de l'impôt et ne devrait pas entraîner de gain ni de perte en capital, sauf si les actions sont rachetées pour payer des frais. Le coût total des titres reçus au moment d'un changement de désignation ou d'une conversion sera le même que le PBR total des titres qui ont fait l'objet du changement de désignation ou de la conversion.

Toute autre substitution comporte un rachat et un achat de titres. Se reporter à la rubrique *Rachat ou disposition de vos titres ci-dessous*.

## **Rachat ou disposition de vos titres**

Si vous faites racheter ou autrement disposer de titres dont la valeur liquidative est supérieure au PBR, vous réalisez un gain en capital. Si vous faites racheter ou autrement disposer de titres dont la valeur liquidative est inférieure au PBR, vous subissez une perte en capital. Vous pouvez déduire tous les frais de rachat ou les autres charges liées à une disposition lorsque vous calculez vos gains ou vos pertes en capital. Vous devez inclure la moitié des gains en capital dans le calcul de votre revenu à titre de gain en capital imposable et, en règle générale, vous pouvez déduire la moitié des pertes en capital pour réduire vos gains en capital imposables. Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte en capital que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital subie au rachat de titres sera considérée comme étant nulle si, au cours de la période débutant 30 jours avant ce rachat et prenant fin 30 jours après celui-ci, vous acquérez des titres identiques (y compris dans le cadre du réinvestissement de distributions ou de dividendes) et que vous continuez de détenir ces titres identiques à la fin de cette période. Le montant de cette perte en capital qui aura été refusée sera ajouté au PBR de vos titres.

Nous vous donnerons le détail du produit de votre rachat. Toutefois, vous devez tenir un registre du prix que vous avez payé pour vos titres, de toute distribution ou dividende que vous recevez et de la valeur liquidative des titres rachetés ou ayant fait l'objet d'une substitution. Ces registres vous permettront de calculer votre PBR et vos gains en capital ou vos pertes en capital lors du rachat ou de la substitution de vos titres.

## Prix de base rajusté (PBR)

Le PBR total de vos titres d'une série d'un Fonds se compose des éléments suivants :

- la somme que vous payez pour tous vos titres de la série, y compris le courtage
- plus les distributions réinvesties ou les dividendes
- moins toute distribution de capital
- dans le cas de titres qui ont changé de désignation ou qui ont été convertis avec report d'impôt, plus le PBR des titres qui ont été changés en titres d'une série et moins le PBR des titres qui ont été retirés d'une série
- dans le cas de titres qui ont été substitués sur une base imposable, plus la valeur liquidative des titres de la série acquis dans le cadre de la substitution et moins le PBR des titres de la série qui ont été rachetés pour se départir des titres du fonds
- moins le PBR des titres de la série déjà rachetés.

Le PBR d'un titre est la moyenne du PBR de tous les titres identiques. Votre conseiller en fiscalité peut vous aider à effectuer ces calculs.

## Déclaration de renseignements fiscaux à l'échelle internationale

En règle générale, vous devrez fournir à votre conseiller ou à votre courtier des renseignements sur votre citoyenneté, votre lieu de résidence à des fins fiscales et, le cas échéant, votre numéro d'identification aux fins de l'impôt étranger. Si vous êtes considéré comme un citoyen américain (y compris un citoyen américain qui réside au Canada) ou un résident assujéti à l'impôt étranger, les détails vous concernant, vous et votre placement dans le Fonds, seront généralement communiqués à l'Agence du revenu du Canada, sauf si vos titres sont détenus dans votre régime enregistré. L'Agence du revenu du Canada est tenue de fournir les renseignements à l'autorité fiscale du pays concerné, s'il a signé une entente d'échange de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Canada.

## Régimes enregistrés

Si vous détenez les titres d'un Fonds dans votre régime enregistré, habituellement ni vous ni votre régime enregistré n'êtes assujétis à l'impôt sur les distributions ou les dividendes versés par un Fonds sur ces titres ou sur les gains en capital réalisés à la disposition de ces titres, sauf si les titres sont rattachés à un placement non admissible ou à un placement interdit aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour votre régime enregistré.

Il est prévu que les titres de chaque Fonds constitueront des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps. Les titres d'un Fonds peuvent constituer un placement interdit pour votre régime enregistré (autre qu'un régime de participation différée aux bénéficiaires), même si les titres constituent des placements admissibles. Si vous détenez un placement interdit dans votre régime enregistré, vous pouvez être assujéti à un impôt possiblement remboursable de 50 % sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés à la disposition (ou à la disposition présumée) du placement interdit.

**Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils concernant les incidences liées à l'acquisition, à la détention ou à la disposition de titres d'un Fonds dans le cadre de votre régime enregistré, y compris afin de déterminer si des titres d'un Fonds constitueraient un placement interdit.**

# Quels sont vos droits?

La législation en matière de valeurs mobilières de certains territoires et provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation en matière de valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, l'aperçu du fonds, un rapport de la direction sur le rendement du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur le Fonds. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en matière de valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

# Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document

Vous trouverez une description détaillée de chacun des Fonds dans cette partie du prospectus simplifié. Voici l'explication de ce que vous trouverez sous chacune des rubriques.

## Détail du Fonds

Cette rubrique vous donne les renseignements suivants :

- **Type d'OPC** : indique le type d'OPC
- **Titres offerts** : précise les séries de titres qu'offre le Fonds
- **Date de création** : indique la date à laquelle chaque série de titres a été offerte pour la première fois au public
- **Admissibilité pour les régimes enregistrés** : indique si le Fonds constitue ou s'il est prévu que le Fonds constituera un placement admissible pour un régime enregistré. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité pour déterminer si les titres d'un Fonds constitueraient un placement interdit pour votre régime enregistré
- **Gestionnaire de portefeuille** : Placements mondiaux Sun Life Canada est le gestionnaire de portefeuille de chacun des Fonds
- **Sous-conseiller(s)** : indique le nom de tout sous-conseiller dont nous avons retenu les services pour gérer une partie ou la totalité du portefeuille de placements du Fonds

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

Cette rubrique donne des précisions sur les éléments suivants du Fonds :

- **Objectifs de placement** : décrit les objectifs du Fonds, notamment tout aspect particulier sur lequel l'accent est mis, et les types de titres dans lesquels il peut investir
- **Stratégies de placement** : explique les moyens qu'utilise le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller pour atteindre les objectifs du Fonds

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique vous indique les risques particuliers associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique *Quels sont les risques propres à un placement dans un organisme de placement collectif?* à partir de la page 5.

## Classification du risque des Fonds

Pour vous aider à décider si un Fonds vous convient, nous classons chaque Fonds en fonction du niveau de risque de placement qu'il présente. Chaque Fonds est classé dans l'un ou l'autre des niveaux de risque suivants : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

Le niveau de risque de placement de chaque Fonds doit être déterminé selon la méthode normalisée de classification du risque établie par le Règlement 81-102. Cette méthode repose sur la volatilité passée du Fonds, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type sur 10 ans du rendement du Fonds. L'écart-type est utilisé pour mesurer la dispersion historique des rendements autour de la valeur moyenne des rendements sur une période de 10 ans récente. Dans ce contexte, l'écart-type peut fournir une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la

période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type d'un Fonds est élevé, plus son rendement a varié dans le passé. En général, plus la fourchette des rendements observés ou possibles est grande, plus le risque est élevé.

En ce qui a trait aux Fonds qui ont un historique de rendement inférieur à 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement en utilisant l'historique de rendement réel du Fonds, et en imputant l'historique de rendement d'un ou de plusieurs indices de référence pour le reste de la période de 10 ans. Dans certains cas où un Fonds investit la quasi-totalité de son actif dans un fonds sous-jacent qui est en activité depuis au moins 10 ans, ou qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans et les mêmes gestionnaire, gestionnaire de portefeuille, objectifs et stratégies que le Fonds, nous utilisons les rendements du fonds sous-jacent ou de l'autre fonds pour dresser l'historique complet de rendement sur 10 ans du Fonds dans le but d'estimer son écart-type sur 10 ans.

Lorsqu'un Fonds a procédé à un changement fondamental, comme un changement d'objectif de placement, les données historiques sont réinitialisées, ce qui signifie que le Fonds ne peut utiliser ses rendements historiques antérieurs au changement fondamental pour calculer l'écart-type. Dans de tels cas, le Fonds est traité comme s'il n'avait pas existé avant la date du changement fondamental, et un ou plusieurs indices de référence sont utilisés comme il est décrit ci-dessus pour calculer son niveau de risque de placement.

Le tableau suivant présente la description des indices de référence ou des fonds utilisés pour chaque Fonds ayant un historique de rendement de moins de 10 ans. Chacun des i) Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life, ii) Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life, iii) Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life, et iv) Fonds d'actions américaines MFS Sun Life, utilise le rendement sur dix ans des parts de série D pour déterminer le niveau de risque de placement du Fonds. Les parts de série D de ces fonds ne sont plus offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Fonds	Indice de référence ou fonds
Portefeuille prudent Granite Sun Life	43,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 5,0 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 24,5 %, indice mondial des obligations gouvernementales JPM couvert (\$ CA); 8,1 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 18,9 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille modéré Granite Sun Life	27,6 %, indice obligataire universel FTSE Canada, 5,0 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 20,4 %, indice mondial des obligations gouvernementales JPM couvert (\$ CA); 14,2 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 32,8 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille équilibré Granite Sun Life	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 20,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 17,0 %, indice mondial des obligations gouvernementales JPM couvert (\$ CA); 18,0 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 42,0 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 13,9 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 13,6 %, indice mondial des obligations gouvernementales JPM couvert (\$ CA); 21,0 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 49 %, indice mondial MSCI (\$ CA)



Portefeuille croissance Granite Sun Life	2,5 %, indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada; 7,5 %, indice obligataire universel FTSE Canada; 10,0 %, indice mondial des obligations gouvernementales JPM couvert (\$ CA); 24,0 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 56,0 %, indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille revenu Granite Sun Life	25,0 % indice obligataire universel FTSE Canada, 35,0 %, indice Barclays Multiverse couvert (\$ CA), 10,0 %, indice composé plafonné S&P/TSX, 30,0 % indice mondial MSCI (\$ CA)
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life	32,5 % indice mondial MSCI (\$ CA), 17,5 % indice composé plafonné S&P/TSX, 50,0 % indice Barclays Multiverse couvert (\$ CA)
Fonds valeur Sentry Sun Life	Indice composé S&P/TSX
Fonds d'infrastructures Sun Life	S&P Global Infrastructure C\$ Index  Sous réserve de l'approbation par les porteurs de parts du Fonds de la modification de l'objectif de placement, avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, l'indice de référence du Fonds sera composé comme suit : 35 %, l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate (\$ CA), 35 %, indice infrastructure mondiale S&P (\$ CA), 30 %, indice S&P Global Natural Resources (\$ CA).
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life	Indice mondial des petites capitalisations MSCI (\$ CA)
Fonds américain Dynamique Sun Life*	Fonds américain Dynamique
Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life	Fonds mondial d'obligations Templeton
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life *	Fonds d'actions productives de revenus Dynamique
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life*	50 %, indice composé S&P/TSX; 50 %, indice obligataire universel FTSE Canada
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	Indice Barclays U.S. Aggregate Bond couvert (\$ CA)

Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life	Indice composé plafonné S&P/TSX
Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life	60 %, indice composé plafonné S&P/TSX; 40 %, indice obligataire universel FTSE Canada
Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life	Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett
Catégorie Invesco canadienne Sun Life	Catégorie Invesco canadienne
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life	Indice MSCI EAEO (\$ CA)
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life	Indice mondial MSCI tous pays (\$ CA)

\* Dynamique, Fonds Dynamique, Fonds américain Dynamique, Fonds d'actions productives de revenus Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

#### Définition des indices de référence :

L'**indice Barclays Multiverse** fournit une mesure générale du marché mondial des obligations à revenu fixe. L'indice représente la combinaison de l'indice mondial global et de l'indice mondial à rendement élevé et comprend des titres de première qualité et des titres à rendement élevé.

L'**indice Barclay's U.S. Aggregate Bond** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui regroupe des titres de créance à taux fixe imposables de qualité, libellés en dollars américains, dont des titres d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances et des titres adossés à des créances hypothécaires d'une durée d'au moins un an.

L'**indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Real Estate** est conçu pour suivre la performance des titres de sociétés immobilières cotées en Bourse et des FPI à l'échelle mondiale.

L'**indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** mesure le rendement du marché des bons du Trésor à 91 jours.

L'**indice obligataire universel FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est composé d'obligations d'États et de sociétés de qualité à coupons fixes émises au Canada, libellées en dollars canadiens et assorties d'une durée restante à l'échéance d'au moins un an.

L'**indice mondial J.P. Morgan Government Bond (GBI Global)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui suit le rendement de titres d'État à taux fixe des marchés des obligations d'État de 13 pays développés. L'indice exclut notamment les obligations assorties d'une durée restante à l'échéance de moins de un an, les billets à taux variable et les obligations perpétuelles.

L'**indice mondial MSCI tous pays** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour mesurer le rendement de marchés boursiers mondiaux développés et émergents.

L'**indice MSCI Europe, Australasie, Extrême-Orient (« EAEO »)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour mesurer le rendement des marchés des actions de 21 pays développés en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient.

L'**indice mondial MSCI** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui est conçu pour mesurer le rendement des actions sur des marchés développés à l'échelle mondiale.

L'**indice mondial MSCI petite capitalisation** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, qui regroupe des sociétés à petite capitalisation de 23 pays développés.

L'**indice infrastructure mondiale S&P** est conçu pour suivre la performance des titres de 75 sociétés de partout dans le monde sélectionnées pour représenter le secteur des infrastructures en respectant des critères de liquidité et de négociabilité. Afin d'offrir une diversification de l'exposition, l'indice est réparti entre trois sous-secteurs des infrastructures : l'énergie, le transport et les services publics.

L'**indice S&P Global Natural Resources** est conçu pour suivre la performance des titres de 90 des plus grandes sociétés mondiales cotées en Bourse du secteur des ressources naturelles et des marchandises qui répondent à des critères précis de placement, offrant aux investisseurs une exposition aux actions dans trois secteurs primaires liés aux marchandises : agroalimentaire, énergie, et métaux et mines.

L'**indice composé plafonné S&P/TSX** impose des pondérations plafonnées de 10 % pour tous les titres compris dans l'indice composé S&P/TSX. Cet indice couvre environ 95 % du marché canadien des actions et, depuis 1977, constitue le principal baromètre des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie comprenant environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Nous attribuons un niveau de risque égal, ou supérieur, au niveau de risque correspondant aux fourchettes d'écart-type figurant dans la méthode normalisée de classification du risque, tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit.

Fourchette d'écart-type	Niveau de risque
De 0 à moins de 6	Faible
De 6 à moins de 11	Faible à moyen
De 11 à moins de 16	Moyen
De 16 à moins de 20	Moyen à élevé
20 ou plus	Élevé

Il importe de noter qu'il peut exister d'autres types de risques, mesurables et non mesurables. Il est aussi important de noter que la volatilité passée d'un Fonds n'est pas nécessairement une indication de sa volatilité future. Nous pouvons exercer notre discrétion et attribuer à un Fonds une classification du risque supérieure à l'écart-type annualisé sur 10 ans et aux fourchettes prescrites si nous sommes d'avis que le Fonds est susceptible d'être assujéti à d'autres risques prévisibles qui ne sont pas pris en compte dans l'écart-type annualisé sur 10 ans.

Le niveau de risque attribué à chaque Fonds est approuvé par notre comité de classification du risque des fonds. Le comité passe également en revue le niveau de risque de chaque Fonds au moins une fois par année, ainsi qu'en cas de changement important du profil de risque d'un Fonds qui pourrait avoir une incidence sur sa classification, ou de changement de l'objectif de placement ou de la stratégie de placement du Fonds.

Vous pouvez demander un exemplaire gratuit de notre politique qui décrit la méthode normalisée de classification du risque que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement de chaque Fonds en nous appelant au 1-877-344-1434, en nous écrivant au One York Street, bureau 3300, Toronto (Ontario) M5J 0B6 ou en nous envoyant un courriel à [info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com).

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette rubrique vous aidera à déterminer si un Fonds vous convient. Ces renseignements ne vous sont donnés qu'à titre indicatif. Lorsque vous choisissez vos placements, vous devriez, avec votre conseiller en placement et votre conseiller en fiscalité, considérer votre portefeuille dans son ensemble en tenant compte de vos objectifs de placement et de votre degré de tolérance au risque.

## Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quelle fréquence vous recevrez une distribution ainsi que son mode de paiement. Chaque Fonds verse des distributions lorsqu'il dispose de sommes à distribuer.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion et des honoraires d'administration. De plus, chaque Fonds acquitte aussi directement certains frais d'exploitation. Ces frais sont prélevés sur l'actif du Fonds, ce qui signifie que vous les payez indirectement au moyen de rendements moins élevés.

Le tableau de cette rubrique vous permet de comparer le coût d'un placement dans chaque série de titres offerte par le Fonds au coût d'un placement dans d'autres OPC. Le tableau donne les frais cumulatifs que vous auriez payés si :

- vous aviez investi 1 000,00 \$ pour la période indiquée (sans frais de souscription);
- le rendement du Fonds avait été de 5 % chaque année;
- vous n'aviez pas utilisé le droit de rachat sans frais de 10 %;
- le Fonds avait versé au cours de chaque période indiquée le même ratio des frais de gestion (« **RFG** ») qu'au cours de son dernier exercice complet.

Les renseignements du tableau visent les séries du Fonds qui ont été émises à l'intention des épargnants et pour lesquelles un exercice complet s'est écoulé. Aucun renseignement n'est donné sous cette rubrique à l'égard des nouvelles séries ou des nouveaux Fonds puisque leurs frais ne sont pas encore connus.

Veillez vous reporter à la rubrique *Frais* pour de plus amples renseignements concernant le coût d'un placement dans les Fonds.

# Portefeuille prudent Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 13 février 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital, le revenu étant privilégié, en investissant principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des OPC de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des OPC d'actions, et investit habituellement entre 63 % et 83 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe et entre 17 % et 37 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;

- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réplication
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 24,54 % et 18,94 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations PH&N et du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, la Catégorie prudente Granite Sun Life et le Fonds prudent Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 23,57 %, 13,41 % et 18,05 %, des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital, en privilégiant le revenu;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement faible.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles

cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,78 \$	62,36 \$	109,31 \$	248,82 \$
Série T5	19,89 \$	62,69 \$	109,88 \$	250,11 \$
Série F	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série F5	10,56 \$	33,28 \$	58,34 \$	132,79 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille modéré Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 25 juin 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'OPC d'actions et investit habituellement entre 43 % et 63 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe, et entre 37 % et 57 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;



- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir dans des titres d'un sous-fonds de ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (le « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réplication
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 15,55 % et 12,00 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations PH&N et du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds modéré Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 38,62 % et 11,95 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,55 \$	71,09 \$	124,60 \$	283,63 \$
Série T5	22,55 \$	71,09 \$	124,60 \$	283,63 \$
Série F	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série F5	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille équilibré Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série D, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série D : 29 juillet 2016 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 6 avril 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant légèrement privilégiée, en investissant principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans une combinaison d'OPC d'actions et d'OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 50 % et 70 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions et entre 30 % et 50 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire

de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;

- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir dans des titres d'un sous-fonds de ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (le « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans

le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réplique
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 12,11 % et 10,32 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations PH&N et du iShares Core S&P 500 ETF. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds équilibré Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 47,75 % et 13,17 %, des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la

rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant légèrement la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part de la série visée à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5 et de série F5 peuvent

être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle sur les parts de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5 et de série F5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,06 \$	72,70 \$	127,43 \$	290,08 \$
Série T5	13,53 \$	42,65 \$	74,76 \$	170,18 \$
Série D	23,68 \$	74,64 \$	130,83 \$	297,81 \$
Série F	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	141,82 \$
Série F5	11,17 \$	35,22 \$	61,74 \$	140,53 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série T8 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 17 octobre 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital et un revenu, la plus-value du capital étant privilégiée, en investissant

principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 60 % et 80 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions, et entre 20 % et 40 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;

- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;
- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir dans des titres d'un sous-fonds de ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (le « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour

une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la répliation
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 12,10 % et 10,36 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du iShares Core S&P 500 ETF et du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life. Veuillez

vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds croiss équilibré Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 49,42 % et 14,80 %, des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital et un revenu, en privilégiant la plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts**

**supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série T5	23,99 \$	75,61 \$	132,53 \$	301,68 \$
Série T8	23,99 \$	75,61 \$	132,53 \$	301,68 \$
Série F	11,89 \$	37,48 \$	65,70 \$	149,55 \$
Série F5	11,69 \$	36,84 \$	64,57 \$	146,97 \$
Série F8	11,69 \$	36,84 \$	64,57 \$	146,97 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.



# Portefeuille croissance Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de répartition d'actif
Titres offerts	Part de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2012 Série T5 : 17 janvier 2012 Série T8 : 17 janvier 2012 Série F : 17 janvier 2012 Série F5 : 20 décembre 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 17 janvier 2012 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des OPC d'actions et, dans une moindre mesure, dans des OPC de titres à revenu fixe et investit habituellement entre 70 % et 90 % de l'actif du Fonds dans des OPC d'actions et entre 10 % et 30 % de l'actif du Fonds dans des OPC de titres à revenu fixe;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir un équilibre entre la partie du Fonds investie dans des OPC d'actions et la partie investie dans des OPC de titres à revenu fixe;
- peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des actions et des titres à revenu fixe;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement, et/ou directement dans des actions ou des titres à revenu fixe;
- choisit habituellement des OPC d'actions qui ont une exposition aux titres de participation canadiens, américains et internationaux;
- choisit habituellement des OPC de titres à revenu fixe qui ont une exposition aux titres de créance canadiens et mondiaux;
- peut investir indirectement jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers en investissant dans des fonds sous-jacents;
- surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la

conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;

- peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds entre les différentes catégories d'actifs afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, et changer de temps à autre les OPC sous-jacents dans lesquels le Fonds investit.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui lui permet d'investir dans des titres d'un sous-fonds de ABSL Umbrella UCITS Fund PLC qui a adopté une politique de placement visant à obtenir une exposition au marché indien (le « **fonds sous-jacent indien** »), sous réserve de certaines conditions, notamment, le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres de fonds sous-jacents indiens.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la répllication
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 13,78 %, 11,98 %, 11,18 % et 11,09 % de la valeur liquidative étaient investis respectivement dans des parts du iShares Core S&P 500 ETF, du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, du Fonds valeur international MFS Sun Life et du Fonds croissance américain MFS Sun Life. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la*

*concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds croissance Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 37,75 % et 15,98 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à un large éventail de catégories d'actifs, d'emplacements géographiques et de styles de placement;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	24,19 \$	76,26 \$	133,67 \$	304,26 \$
Série T5	24,19 \$	76,26 \$	133,67 \$	304,26 \$
Série T8	24,70 \$	77,87 \$	136,50 \$	310,71 \$
Série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Série F5	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Série F8	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Série I*	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille revenu Granite Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de revenu diversifié
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série T5 : 27 octobre 2017 Série F : 17 janvier 2013 Série F5 : 8 août 2018 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (pour la portion des placements directs du portefeuille)	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée Dublin, Irlande (avec prise d'effet le ou vers le 1 <sup>er</sup> avril 2019)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un niveau de revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'actions privilégiant le revenu (y compris les fonds négociés en Bourse).

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement au moyen d'une exposition à des titres productifs de revenus, notamment des titres de participation donnant droit à des dividendes d'émetteurs situés partout dans le monde, des FPI et des titres de créance canadiens et mondiaux. Ces titres de créance peuvent comprendre des titres de créance à rendement élevé, des titres de créance de sociétés, de gouvernements et de pays des marchés émergents de premier ordre. Le Fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents (canadiens ou étrangers) qui investissent dans ces titres et investira le solde de son actif net directement dans ces titres. Le gestionnaire déterminera la portion de l'actif net du Fonds qui sera investie indirectement dans ces titres par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et la portion qui sera investie directement dans ces titres.

Le gestionnaire, de concert avec le sous-conseiller, gèrera le portefeuille de façon active en vue d'accroître la valeur. Le gestionnaire peut investir l'actif du Fonds dans des fonds sous-jacents et le sous-conseiller peut investir l'actif du Fonds directement dans des titres.

Le Fonds cherche à procurer un niveau de revenu régulier grâce à une répartition de l'actif stratégique, à une gestion tactique et au choix des fonds sous-jacents et des titres. Le gestionnaire et le sous-conseiller choisissent des titres dans les marchés nationaux et mondiaux ou qui donnent une exposition à ces marchés.

Le Fonds utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir la pondération des titres à revenu fixe et

des titres de participation au sein du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres.

Le gestionnaire surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds et peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, ce qui peut comporter une modification des OPC et des titres sous-jacents dans lesquels le Fonds investit de temps à autre.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers, indirectement en investissant dans des fonds sous-jacents ou en investissant directement dans ces titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour

une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à l'immobilier
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réplcation
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 28,33 %, 13,06 %, 10,29 %, 10,26 % et 10,13 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life, du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique, du Guardian Global Dividend Growth Equity Fund, du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC et du Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la*

*concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds revenu Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenaient respectivement 22,84 % et 18,92 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu régulier provenant de distributions mensuelles;
- recherchent diverses sources de revenus dans un fonds unique;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à l'exposition à un large éventail de catégories d'actif et d'emplacements géographiques;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les parts de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Dans le cas des parts de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par part à la fin de l'exercice précédent. Les distributions mensuelles ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». Le cas échéant, il procédera aussi à

une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

**Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,58 \$	61,72 \$	108,18 \$	246,24 \$
Série T5	20,30 \$	63,98 \$	112,14 \$	255,27 \$
Série F	10,35 \$	32,64 \$	57,20 \$	130,21 \$
Série F5	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Portefeuille revenu élevé Granite

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Portefeuille de revenu diversifié
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada  Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (pour la portion des placements directs du portefeuille)	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée Dublin, Irlande  (avec prise d'effet le ou vers le 1 <sup>er</sup> avril 2019)

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un niveau de revenu régulier en investissant principalement dans une combinaison d'OPC de titres à revenu fixe et d'actions privilégiant le revenu (y

compris des fonds négociés en Bourse), en mettant l'accent sur les placements à rendement plus élevé.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement au moyen d'une exposition à des titres productifs de revenus, notamment des titres de participation donnant droit à des dividendes d'émetteurs situés partout dans le monde, des FPI et des titres de créance canadiens et mondiaux. Ces titres de créance peuvent comprendre des titres de créance à rendement élevé, des titres de créance de sociétés, de gouvernements et de pays des marchés émergents de premier ordre. Le Fonds investira principalement dans des fonds sous-jacents (canadiens ou étrangers) qui investissent dans ces titres et investira le solde de son actif net directement dans ces titres. Le gestionnaire déterminera la portion de l'actif net du Fonds qui sera investie indirectement dans ces titres par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et la portion qui sera investie directement dans ces titres.

Le gestionnaire, de concert avec le sous-conseiller, gèrera le portefeuille de façon active en vue d'accroître la valeur. Le gestionnaire peut investir l'actif du Fonds dans des fonds sous-jacents et le sous-conseiller peut investir l'actif du Fonds directement dans des titres.

Le Fonds cherche à procurer un niveau de revenu régulier grâce à une répartition de l'actif stratégique, à une gestion tactique et au choix des fonds sous-jacents et des titres. Le gestionnaire et le sous-conseiller choisissent des titres dans les marchés nationaux et mondiaux ou qui donnent une exposition à ces marchés.

Le Fonds utilise une stratégie de répartition de l'actif pour établir la pondération des titres à revenu fixe et des titres de participation au sein du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire peut revoir et modifier à sa seule discrétion la stratégie de répartition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres.

Le gestionnaire surveille et rééquilibre périodiquement l'actif du Fonds en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds et peut, à sa seule discrétion, modifier la répartition de l'actif du Fonds afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, ce qui peut comporter une modification des OPC et des titres sous-jacents dans lesquels le Fonds investit de temps à autre.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents (y compris des fonds négociés en Bourse ou d'autres fonds de placement) qui peuvent être gérés par le gestionnaire, des membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers, indirectement en investissant dans des fonds sous-jacents ou en investissant directement dans ces titres.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à l'immobilier
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à la réplique
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 23,81 %, 16,23 %, 12,82 % et 10,30 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC, du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique, du Guardian Global Dividend Growth Equity Fund et du Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.



Au 31 janvier 2019, le Fonds revenu élevé Granite Sun Life, fonds distinct offert par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, détenait 23,49 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu régulier provenant de distributions mensuelles;
- recherchent diverses sources de revenus dans un fonds unique;
- cherchent à diversifier leurs placements grâce à l'exposition à un large éventail de catégories d'actif et d'emplacements géographiques;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

**Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	23,27 \$	73,35 \$	128,57 \$	292,66 \$
Série F	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	141,82 \$
Série I*	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$
Série O	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds valeur Sentry Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes ciblées
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placements Sentry, division de CI Investments Inc. Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes et américaines. Le Fonds peut investir dans les titres d'autres OPC (y compris les fonds négociés en Bourse).

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit principalement dans les titres de participation de sociétés canadiennes et américaines jugées sous-évaluées par rapport à leur valeur perçue;
- peut investir dans des titres de créance ou d'autres titres à revenu fixe;
- peut investir dans des titres de sociétés américaines et étrangères un montant n'excédant pas 49 % de l'actif du Fonds;
- peut investir, au total, jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans les types suivants de fonds négociés en Bourse (« FNB ») :
  - qui cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice autorisé (l'« **indice sous-jacent** ») selon un multiple de 200 % ou selon l'inverse d'un multiple de 200 % ou de 100 % (« **FNB à rendement inverse ou à effet de levier** »),
  - qui cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent, pourvu que les titres soient des « parts indicelles » aux termes de la législation sur les valeurs mobilières,
  - qui détiennent ou qui cherchent à reproduire le rendement de l'or, des certificats d'or autorisés ou des dérivés visés dont le sous-jacent est l'or ou des certificats d'or autorisés sans effet de levier (« **FNB aurifères** »),
  - qui détiennent ou qui cherchent à reproduire le rendement de l'argent, des certificats d'argent autorisés ou des

dérivés visés dont le sous-jacent est l'argent ou des certificats d'argent autorisés sans effet de levier (« **FNB argentifères** »),

- les FNB aurifères qui sont aussi des FNB à rendement inverse ou des FNB à effet de levier selon un multiple d'au plus 200 % (« **FNB aurifères à effet de levier** »),
- les FNB argentifères qui sont aussi des FNB à rendement inverse ou des FNB à effet de levier selon un multiple d'au plus 200 % (« **FNB argentifères à effet de levier** »);

(Les FNB à rendement inverse ou à effet de levier, les FNB aurifères, les FNB argentifères, les FNB aurifères à effet de levier et les FNB argentifères à effet de levier représentent collectivement les « **FNB sous-jacents** ».)

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de participation ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire à court terme, pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières pour investir dans les titres des FNB sous-jacents, sous réserve de certaines conditions, notamment les suivantes : le Fonds ne peut investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres des FNB sous-jacents; les titres vendus à découvert par le Fonds et les titres des FNB sous-jacents qui cherchent à

reproduire l'inverse du rendement de leur indice sous-jacent ne peuvent constituer plus de 20 % de la valeur liquidative du Fonds; et, dans la mesure où le Fonds investit dans des FNB aurifères, des FNB argentifères, des FNB aurifères à effet de levier et/ou des FNB argentifères à effet de levier (collectivement, les « **produits aurifères et argentifères** »), le Fonds ne peut pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des produits aurifères ou argentifères et l'exposition à la valeur de marché de l'or ou de l'argent par l'entremise des produits aurifères et argentifères ne peut pas dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de cette même année sont élevés, et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à l'immobilier
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la réplication
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, la Catégorie valeur Sentry Sun Life et Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenaient respectivement 30,51 % et 18,69 %, des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails

concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent une plus-value du capital à long terme;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

**Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,86 \$	72,06 \$	126,30 \$	287,50 \$
Série F	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'infrastructures Sun Life†

<b>Détail du Fonds</b>		Sous-conseiller (infrastructure)	Lazard Asset Management (Canada), Inc. New York (New York) États-Unis
Type d'OPC	Actions mondiales		
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement	Sous-conseiller de Lazard Canada (infrastructure)	Lazard Asset Management LLC New York (New York) États-Unis
Date de création	Série A : 2 février 2015 Série F : 2 février 2015 Série I : 2 février 2015 Série O : 2 février 2015	Sous-conseiller (FPI)	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés	Sous-conseiller de MFS GPC (FPI)	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) États-Unis
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)	Sous-conseiller (marchandises)	Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée Dublin, Irlande
Sous-conseiller	Lazard Asset Management (Canada), Inc. New York (New York) États-Unis	<b>Quel type de placement le Fonds fait-il?</b>	
Sous-conseiller de Lazard Canada	Lazard Asset Management LLC New York (New York) États-Unis	<b>Objectifs de placement</b>	
Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, les sous-conseillers seront les suivants :		L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu périodique en investissant principalement directement dans des titres de sociétés mondiales qui sont engagées directement ou indirectement dans les infrastructures ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.	
		Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.	

† Sous réserve de l'approbation de la modification de l'objectif de placement par les porteurs de parts du Fonds, à une assemblée devant se tenir le ou vers le 17 mai 2019, et avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, sera redesigné Fonds d'actifs réels Sun Life.

Une assemblée des porteurs de parts se tiendra le 17 mai 2019 en vue d'approuver la modification de l'objectif de placement. Sous réserve de l'approbation par les porteurs de parts du Fonds de la modification de l'objectif de placement, avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, l'objectif de placement du Fonds visera à procurer une plus-value du capital à long terme tout en préservant le pouvoir d'achat, y compris en période de hausse de l'inflation, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres mondiaux.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement actuels du Fonds, le sous-conseiller :

- investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés d'infrastructures mondiales cotées en Bourse;
- la définition de l'infrastructure englobe les actifs physiques dont une société a besoin pour faciliter son fonctionnement ordonné, comprenant, mais sans s'y limiter, les suivants :
  - le transport (les routes à péage, aéroports, ports de mer et voies ferrées),
  - l'énergie (oléoducs, transport, distribution et production de gaz et d'électricité),
  - l'eau (distribution et traitement),
  - les communications (par radiodiffusion, satellites et câble),
  - les établissements sociaux (hôpitaux, écoles et prisons);
- peut investir dans des titres à revenu fixe de sociétés engagées directement ou indirectement dans les infrastructures;
- peut investir la totalité de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- peut investir dans des produits structurés, publics ou privés, qui détiennent des titres liés aux infrastructures;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de participation ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les organismes

canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Sous réserve de l'approbation par les porteurs de parts du Fonds de la modification de l'objectif de placement, avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, les stratégies de placement du Fonds présentées ci-dessus seront remplacées par ce qui suit :

Le Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions mondiales qui offrent une exposition à des actifs réels. Parmi les actifs réels notons les ressources naturelles (par exemple, agriculture, eau, énergie conventionnelle et renouvelable), les infrastructures (par exemple, routes à péage, chemins de fer, services publics, infrastructures de communication, aéroports et pipelines) et les biens immobiliers (par exemple, immeubles à bureaux, industriels, commerciaux et résidentiels). Les actifs réels sont des actifs qui ont toujours maintenu une corrélation positive avec l'inflation. Le Fonds peut obtenir une exposition à des actifs réels dans une gamme de secteurs et de catégories d'actifs.

Le Fonds obtiendra une exposition à des actifs réels en investissant dans des titres de sociétés qui offrent une exposition à des actifs réels. L'actif du Fonds sera réparti entre les sous-conseillers, chacun d'eux bénéficiant d'une expertise dans différents secteurs et catégories d'actifs. Chaque sous-conseiller suivra ses propres philosophies et stratégies de placement dans le cadre de sa répartition de l'actif afin de repérer les titres qui répondent à l'objectif de placement du Fonds. Le gestionnaire surveillera et rééquilibrera périodiquement l'actif du Fonds. La répartition de l'actif sera établie en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres de participation étrangers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire. Dans le choix de ces fonds sous-jacents, chaque sous-conseiller utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit ci-dessus.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, chaque sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la

vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à acheter ces titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert

Sous réserve de l'approbation par les porteurs de parts du Fonds de la modification de l'objectif de placement, avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, le risque lié à la concentration, le risque lié au crédit, le risque lié à l'inflation, le risque lié aux taux d'intérêt et le risque lié à la gestion passive seront supprimés de la liste précédente et les risques suivants seront ajoutés :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à l'immobilier
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Portefeuille équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 31,03 % et 20,51 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un équilibre entre le revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme;
- cherchent à diversifier leur portefeuille de placements en y ajoutant des titres fondés sur des actifs physiques situés à divers endroits dans le monde;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Sous réserve de l'approbation par les porteurs de parts du Fonds de la modification de l'objectif de placement, avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, le Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à préserver leur pouvoir d'achat, y compris en période de hausse de l'inflation;
- cherchent une plus-value du capital à long terme;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,22 \$	79,49 \$	139,33 \$	317,15 \$
Série F	13,94 \$	43,95 \$	77,03 \$	175,34 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.



# Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life

<b>Détail du Fonds</b>			
Type d'OPC	Actions mondiales	Sous-conseiller	Schroder Investment Management North America Inc.  New York (New York) États-Unis
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement	Sous-conseiller de Schroders	Schroder Investment Management North America Ltd.  Londres, Royaume-Uni
Date de création	Série A : 2 février 2015  Série T5 : 2 février 2015  Série T8 : 2 février 2015  Série F : 2 février 2015  Série F5 : 20 juin 2018  Série F8 : 9 février 2018  Série I : 2 février 2015  Série O : 2 février 2015		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada  Toronto (Ontario)		

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme principalement en investissant directement dans un portefeuille diversifié de sociétés mondiales à moyenne capitalisation ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit principalement dans les titres de participation de sociétés mondiales à moyenne capitalisation et, dans une moindre mesure, dans les titres de participation de sociétés mondiales à faible et à forte capitalisation à l'échelle mondiale;

- se concentre sur le recensement de sociétés dont les perspectives de croissance sont supérieures, sans perdre de vue les évaluations;
- utilise une combinaison de modèles quantitatifs et fondamentaux, en cherchant à ajouter de la valeur au moyen des décisions nationales et de la sélection des titres.
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir la totalité de l'actif du Fonds dans des titres étrangers, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir dans des titres à revenu fixe et dans des titres hybrides;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de participation ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment. Ceci ne tient pas compte des fonds négociés en Bourse dont les titres satisfont à la définition de parts indiciaires, auquel cas le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans de tels fonds négociés en Bourse.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir

directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, de l'avis du sous-conseiller, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, de l'avis du sous-conseiller, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à une vente à découvert. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à acheter des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

#### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5, de série F8 seulement)
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché

- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux frais d'opération

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life et le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life détenaient respectivement 38,57 %, 25,64 % et 12,14 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent une exposition à des titres de sociétés à moyenne capitalisation à l'échelle mondiale;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds

puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenu, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	24,81 \$	78,20 \$	137,06 \$	311,99 \$
Série T5	25,63 \$	80,78 \$	141,59 \$	322,31 \$
Série T8	25,83 \$	81,43 \$	142,73 \$	324,89 \$
Série F	12,61 \$	39,75 \$	69,66 \$	158,58 \$
Série F5	13,22 \$	41,68 \$	73,06 \$	166,31 \$
Série F8	13,22 \$	41,68 \$	73,06 \$	166,31 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds américain Dynamique Sun Life\*

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 2 février 2015 Série T5 : 2 février 2015 Série T8 : 2 février 2015 Série F : 2 février 2015 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 2 février 2015 Série O : 2 février 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique*) Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme principalement en investissant directement dans des titres de participation d'entreprises situées aux États-Unis qui sont jugés sous-évalués par rapport à leur valeur perçue ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le sous-conseiller compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans des parts du Fonds américain Dynamique\* (le « **fonds sous-jacent** »), un OPC géré et conseillé par le sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller :

- investit principalement dans des titres de participation d'entreprises situées aux États-Unis et peut investir à l'occasion, dans une moindre mesure, dans des sociétés situées dans d'autres pays des Amériques;
- au moyen d'une méthode axée sur la valeur, investit dans des sociétés qui représentent une bonne valeur, d'après le cours actuel de leurs titres par rapport à la valeur intrinsèque de la société;
- a recours à une méthode de placement ascendante qui met l'accent sur une analyse attentive des détails propres à la société;
- utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, ce qui comprend l'évaluation de la situation financière et de la

direction de chaque société, de son secteur et de la conjoncture économique. Dans le cadre de cette analyse, le sous-conseiller peut rencontrer la direction des sociétés, le cas échéant, afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et d'évaluer les compétences de la direction;

- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;
- peut utiliser les bons de souscription et les dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps.

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds. Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC (y compris les OPC gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens) (« **fonds émetteurs** »). Les proportions et les types de fonds émetteurs détenus par le fonds sous-jacent seront sélectionnés, entre autres, selon les objectifs et stratégies de placement, le rendement passé et le niveau de volatilité de ces fonds émetteurs.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir dans les métaux précieux lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le Fonds peut investir dans l'or et l'argent lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières lui permettant d'investir dans l'argent ou dans des certificats d'argent autorisés. Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans l'or (y compris des FNB aurifères), dans des certificats d'or autorisés, dans

l'argent, dans des certificats d'argent autorisés et dans des dérivés visés dont le sous-jacent est de l'or ou de l'argent. En outre, le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 5 % de son actif net, calculé au cours du marché au moment de l'achat, dans l'argent et dans le platine (ou l'équivalent dans des certificats d'argent autorisés ou dans des certificats de platine autorisés et dans des dérivés visés dont l'élément sous-jacent est de l'argent ou du platine).

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent utiliser des dérivés, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci ou de générer un revenu. Le Fonds et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds et le fonds sous-jacent auront recours à la vente à découvert en tant que complément à leur stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 107,04 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds américain Dynamique. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, le Fonds valeur américaine Dynamique Sun détenait 60,12 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour

une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent une exposition accrue au potentiel de croissance du capital des titres de sociétés situées aux États-Unis;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,32 \$	79,81 \$	139,90 \$	318,44 \$
Série T5	26,04 \$	82,08 \$	143,86 \$	327,47 \$
Série T8	25,93 \$	81,75 \$	143,29 \$	326,18 \$
Série F	14,56 \$	45,88 \$	80,43 \$	183,07 \$
Série F5	14,25 \$	44,92 \$	78,73 \$	179,20 \$
Série F8	14,25 \$	44,92 \$	78,73 \$	179,20 \$
Série I*	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$
Série O	2,87 \$	9,05 \$	15,86 \$	36,10 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.



# Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Obligations mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 2 février 2015 Série F : 11 février 2016 Série I : 2 février 2015 Série O : 2 février 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Société de Placements Franklin Templeton Toronto (Ontario)
Sous-conseiller pour Franklin Templeton	Franklin Advisers, Inc., San Mateo (Californie) États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu courant élevé et une plus-value du capital en investissant directement dans des titres à revenu fixe et des actions privilégiées émis partout dans le monde ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le sous-conseiller compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans des parts du Fonds mondial d'obligations Templeton (le « **fonds sous-jacent** »), OPC géré et conseillé par le sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller :

- a recours à une méthode de placement fondée sur la recherche fondamentale qui est axée sur le recensement de sources possibles de revenus courants élevés partout dans le monde;
- peut investir jusqu'à 25 % de la valeur totale de l'actif du fonds sous-jacent (compte non tenu des espèces) dans un secteur donné;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif des fonds sous-jacents dans des titres étrangers;
- peut adopter une stratégie de gestion des devises pour couvrir le risque de variations des taux de change;
  - ces stratégies de gestion des devises peuvent comprendre des placements dans des contrats de change à terme et

l'utilisation de couvertures de substitution lorsque le fonds sous-jacent cherche à maintenir une position acheteur nette à l'égard d'une devise donnée par rapport à une deuxième devise qui devrait se comporter comme la première (en vendant des contrats à terme) même si le fonds sous-jacent ne détient pas de titres libellés dans la deuxième devise,

- peut investir dans des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance de crédit et, si l'opération est effectuée à des fins de couverture, des contrats de change à terme ou des swaps de devises assortis, dans chaque cas, d'une durée restante supérieure à trois ans avant leur échéance.
- peut investir dans des titres de créance qui ont une note inférieure à celle d'un placement de qualité, titres qui sont appelés généralement « titres à rendement élevé ».

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds. Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds entend demander une dispense auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et le fonds sous-jacent l'a obtenue, pour investir plus de 10 % de leur actif dans des titres émis ou garantis par divers gouvernements ou organismes internationaux autorisés qui sont négociés sur des marchés bien développés et liquides, à condition que la souscription de ces titres corresponde aux objectifs de placement du Fonds.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC (y

compris les OPC gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens) (« **fonds émetteurs** »). Les proportions et les types de fonds émetteurs détenus par le fonds sous-jacent seront sélectionnés, entre autres, selon les objectifs et stratégies de placement, le rendement passé et le niveau de volatilité de ces fonds émetteurs.

Le Fonds entend déposer une demande de dispense et le fonds sous-jacent en a obtenu une, auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières à l'égard de certaines restrictions relatives aux dérivés imposées par certaines lois canadiennes applicables en valeurs mobilières. Si elle est approuvée, cette dispense permettra au Fonds :

- de conclure des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit et, si l'opération est effectuée à des fins de couverture, des contrats de change à terme de gré à gré ou des swaps de devises assortis, dans chaque cas, d'une durée restante supérieure à trois ans avant leur échéance;
- d'utiliser à des fins de couverture pour des opérations sur dérivés : i) toute obligation, débenture, billet ou tout autre titre de créance constituant une liquidité, à la condition d'avoir une durée à l'échéance de 365 jours ou moins, et d'avoir une note de crédit approuvée; ii) des titres de créance à taux variable qui respectent certaines exigences spécifiques; ou iii) des titres de l'un ou de plusieurs des fonds du marché monétaire qui sont gérés par nous;
- d'utiliser à des fins de couverture lorsqu'un Fonds a une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé, ou en un contrat à terme de gré à gré, ou lorsqu'un Fonds a le droit de recevoir des paiements fixes aux termes d'un swap, d'un droit ou d'une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente dans le contrat à terme standardisé, le contrat à terme de gré à gré ou le swap.

Pour obtenir plus de détail sur cette dispense, veuillez vous reporter à la notice annuelle.

Le fonds sous-jacent peut utiliser des dérivés à des fins de couverture de change, comme il est décrit ci-haut. En outre, le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent

utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci ou de générer un revenu. Le Fonds et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent avoir recours aux ventes à découvert en tant que complément à leur stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements étrangers

- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux séries
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 101,66 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds mondial d'obligations Templeton. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, le Fonds mondial d'obls Templeton Sun détenait 33,44 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent surtout un revenu courant provenant d'émetteurs mondiaux;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	16,50 \$	52,02 \$	91,19 \$	207,57 \$
Série F	10,87 \$	34,25 \$	60,04 \$	136,66 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life\*

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu d'actions
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada  Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique)  Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme, principalement en investissant directement dans des titres de participation qui versent des

dividendes, ou indirectement, en investissant dans les OPC (y compris les fonds négociés en Bourse) qui investissent dans ces titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le sous-conseiller compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans des parts du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique (le « **fonds sous-jacent** »), un OPC géré et conseillé par le sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller :

- cherche à investir principalement dans une vaste gamme de titres de participation, notamment des titres de participation donnant droit à des dividendes ou à des distributions et des fiducies de placement immobilier à l'échelle mondiale, ainsi que dans d'autres types de titres de participation ou de créance;
- peut investir jusqu'à 49 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;
- peut utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps;
- adopte généralement une méthode de placement mettant l'accent sur un portefeuille judicieusement diversifié, composé de différentes entreprises qui répondent aux objectifs du fonds sous-jacent;
- peut, à sa seule discrétion, liquider les placements lorsque les caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, ne sont plus attrayantes.

\* Dynamique, Fonds Dynamique et Fonds d'actions productives de revenus Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds. Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent détenir la totalité ou une partie de leur actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC (y compris les OPC gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens) (« **fonds émetteurs** »). Les proportions et les types de fonds émetteurs détenus par le fonds sous-jacent seront sélectionnés, entre autres, selon les objectifs et stratégies de placement, le rendement passé et le niveau de volatilité de ces fonds émetteurs.

Le fonds sous-jacent a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières pour investir jusqu'à 25 % de sa valeur liquidative dans des contrats à terme standardisés liés à des éléments sous-jacents provenant du secteur du pétrole brut non corrosif ou du gaz naturel (« **contrats pétroliers et gaziers** ») afin de se protéger contre les risques associés aux placements de son portefeuille, dans des titres pétroliers et gaziers, sous réserve de certaines conditions.

Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières pour investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des contrats pétroliers et gaziers afin de se protéger contre les risques associés aux placements de son portefeuille, dans des titres pétroliers et gaziers, sous réserve de certaines conditions. Ces conditions sont décrites en détail dans la notice annuelle du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique, *Risque lié aux dérivés* pour une analyse des risques associés au placement dans des contrats pétroliers et gaziers.

Étant donné que la dispense du Fonds ne lui permet d'investir que 20 % de sa valeur liquidative dans des contrats pétroliers et gaziers en comparaison d'une

limite de 25 % pour le fonds sous-jacent, le gestionnaire surveillera le Fonds et le fonds sous-jacent (tant que le Fonds investira principalement dans des parts du fonds sous-jacent) et, de concert avec le sous-conseiller, s'assurera que le Fonds respecte la limite inférieure de 20 % lorsque ce dernier investit directement dans de tels titres.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir dans l'or et l'argent lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le Fonds et le fonds sous-jacent ont obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, leur permettant d'investir dans l'argent ou des certificats d'argent autorisés. Le Fonds et le fonds sous-jacent sont autorisés à investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans l'or (y compris des FNB aurifères), des certificats d'or autorisés, l'argent, des certificats d'argent autorisés et des dérivés visés dont le sous-jacent est l'or ou l'argent.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci ou de générer un revenu. Le Fonds et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veuillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis

du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds et le fonds sous-jacent ont recours à la vente à découvert en tant que complément à leur stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

À l'heure actuelle, le Fonds investit dans le fonds sous-jacent. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci, ainsi que les risques qui découlent d'un placement dans le fonds sous-jacent. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à l'immobilier
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 100,35 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, la Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life et Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenaient respectivement 29,66 % et 28,86 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une plus-value du capital en investissant surtout dans des titres de participation qui versent des dividendes ou une distribution;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

**Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont**

**supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,14 \$	69,80 \$	122,34 \$	278,47 \$
Série F	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$
Série I*	0,92 \$	2,91 \$	5,10 \$	11,60 \$
Série O	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.



# Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life\*

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 17 janvier 2013 Série F : 17 janvier 2013 Série I : 17 janvier 2013 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (gestionnaire des Fonds Dynamique) Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser un revenu et une croissance du capital à long terme, principalement en investissant directement dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe

et de titres de participation axés sur le revenu, ou indirectement, dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans ces titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à adopter une approche flexible quant à ses investissements principalement dans des titres de créances et des titres de participation axés sur le revenu, sans restrictions quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activités ou à la répartition géographique. Le sous-conseiller peut investir dans ces titres directement ou indirectement en investissant dans des fonds sous-jacents.
- répartit les actifs du portefeuille en fonction de la conjoncture de l'économie et du marché;
- en ce qui concerne les titres à revenu fixe, le sous-conseiller :
  - investira dans des titres de créance de première qualité, mais pourrait également investir dans les titres de créance ayant une note inférieure ou des titres de créance non notés,
  - peut investir dans les obligations convertibles, les titres de créance à rendement élevé et les obligations gouvernementales,
  - peut investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires,
  - évalue la situation des marchés du crédit, la courbe de rendement, ainsi que la perspective des conditions monétaires;

\* Dynamique, Fonds Dynamique et Fonds de rendement stratégique Dynamique sont des marques de commerce déposées et exclusives de La Banque de Nouvelle-Écosse, membre du groupe de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., que le gestionnaire utilise sous licence.

- en ce qui concerne les titres de participation, le sous-conseiller :
  - investira dans des titres productifs de dividendes ou de revenus, notamment les actions privilégiées et les actions privilégiées convertibles, les parts de fiducie de placement et d'autres titres de participation dont les flux de trésorerie sont disponibles; et des fiducies de placement immobilier (FPI) à l'échelle mondiale,
  - peut investir dans des sociétés d'investissement à capital fixe dont les titres se négocient à escompte par rapport à leur valeur liquidative,
  - analyse les perspectives financières et administratives pour une société donnée et son secteur d'activités pertinent,
  - rencontre la direction des sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, le risque lié au crédit et les fluctuations de change;
- peut obtenir un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes ou d'autres stratégies utilisant les dérivés;
- peut investir dans des placements privés dans des titres de participation ou dans des titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, le sous-conseiller et/ou un membre du groupe du gestionnaire et/ou du sous-conseiller, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon

l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds. Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut investir dans l'or et l'argent lorsque le sous-conseiller le juge approprié. Le Fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, lui permettant d'investir dans l'argent ou des certificats d'argent autorisés. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans l'or (y compris des FNB aurifères), dans des certificats d'or autorisés, dans l'argent, dans des certificats d'argent autorisés et dans des dérivés visés dont le sous-jacent est de l'or ou de l'argent.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si,

de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à l'immobilier
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 15,33 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique, Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life détenaient respectivement 44,47 % et 16,73 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu et une possibilité de plus-value du capital en investissant dans les titres de participation et les titres à revenu fixe;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### **Politique en matière de distributions**

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

**Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

#### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	<b>Frais payables sur :</b>			
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,58 \$	74,32 \$	130,27 \$	296,52 \$
Série F	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série I*	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$
Série O	1,85 \$	5,82 \$	10,19 \$	23,21 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Géré équilibré
Titres offerts	Parts de série A, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 3 février 2014 Série F : 3 février 2014 Série I : 3 février 2014 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	NWQ Investment Management Company, LLC Los Angeles (Californie)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres productifs de revenus.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

## Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit dans un grand nombre de titres productifs de revenus d'émetteurs, y compris, sans toutefois s'y limiter, les titres privilégiés, les titres de créances de sociétés, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres municipaux imposables et les titres de créance d'organismes et de gouvernements;
- compte tenu du processus de placement, peut investir partout dans le monde, mais peut avoir tendance à favoriser une forte concentration géographique aux États-Unis;
- investira principalement dans des titres autres que canadiens et peut investir plus de 50 % des actifs du Fonds à l'extérieur du Canada;
- peut aussi investir dans des titres de participation axés sur le revenu comme les actions ordinaires, les titres convertibles, les certificats représentatifs d'actions et d'autres types de titres possédant les caractéristiques de participation;
- cherche à utiliser un processus de placement ascendant rigoureux axé sur les recherches qui met l'accent sur l'analyse des états financiers et de la valorisation absolue afin de recenser les sociétés sous-évaluées qui possèdent des caractéristiques de risques et de rendement favorables et offrent la protection du capital;
- se concentre sur l'attrait relatif d'un titre précis dans la structure du capital d'une société et le maintien de son niveau de revenus;
- peut investir une partie importante du portefeuille dans des titres de moins grande qualité, généralement appelés « titres à rendement élevé »;
- peut obtenir un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes ou d'autres stratégies utilisant les dérivés;

- peut investir jusqu'à 20 % des actifs du Fonds dans les titres d'autres OPC (notamment les fonds négociés en Bourse), y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à l'épuisement du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life, le Portefeuille prudent Granite Sun Life, et le Portefeuille modéré Granite Sun Life détenaient respectivement 24,02 %, 17,12 %, 13,00 %, 10,92 % et 10,21 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous

utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent à obtenir un revenu mensuel régulier et une plus-value du capital;
- recherchent diverses sources de revenus dans un fonds unique;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles à taux fixe, pouvant être constituées de revenus, de gains en capital ou de capital. Le cas échéant, il procédera aussi à une autre distribution de revenu et de gains en capital en décembre bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié.

**Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne**

**nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

La distribution mensuelle sur vos parts peut être constituée en partie d'un remboursement de capital. Le taux de distribution pour vos parts peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée par le Fonds un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	17,53 \$	55,26 \$	96,85 \$	220,46 \$
Série F	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des parts de série I. Les porteurs de parts de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life

<b>Détail du Fonds</b>	
Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Titres de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	<p>Série A : 15 avril 2011</p> <p>Série T5 : 1<sup>er</sup> septembre 2011</p> <p>Série T8 : 1<sup>er</sup> septembre 2011</p> <p>Série F : 15 avril 2011</p> <p>Série F5 : 9 février 2018</p> <p>Série F8 : 9 février 2018</p> <p>Série I : 15 avril 2011</p> <p>Série O : 1<sup>er</sup> avril 2014</p>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	<p>Placements mondiaux Sun Life Canada</p> <p>Toronto (Ontario)</p>
Sous-conseiller	<p>Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée</p> <p>Toronto (Ontario)</p>

Sous-conseiller de BlackRock

BlackRock Institutional Trust Company, N.A.

San Francisco (Californie)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation canadiens directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC et de fonds négociés en Bourse qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit habituellement entre 55 % et 80 % de l'actif du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux actions canadiennes;
- investit habituellement entre 20 % et 45 % de l'actif du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux actions étrangères;
- utilise une stratégie fondée sur une répartition stratégique de l'actif pour déterminer les proportions dans lesquelles le portefeuille du Fonds sera exposé aux actions canadiennes et aux actions étrangères;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou dans des fonds négociés en Bourse qui sont gérés par des tiers, notamment le sous-conseiller;
- cherche habituellement à obtenir une exposition aux actions canadiennes en investissant dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life,



qui tente de reproduire le rendement d'un indice général et reconnu du marché des actions canadiennes;

- cherche à obtenir une exposition aux actions étrangères en investissant dans des fonds négociés en Bourse qui sont exposés à des secteurs d'actions sous-représentés dans l'indice canadien que le Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life tente de reproduire;
- surveille et rééquilibre périodiquement le portefeuille du Fonds conformément aux répartitions cibles stratégiques;
- peut modifier la répartition stratégique de l'actif du Fonds afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

S'il investit dans des fonds négociés en Bourse qui ne comportent pas de couverture du change, le Fonds sera exposé aux fluctuations de change. Le Fonds peut choisir de couvrir ou non, en tout ou partie, ce risque de change. S'il choisit de le couvrir, le gestionnaire de portefeuille aura la responsabilité de ce volet de la stratégie de placement du Fonds.

En plus d'utiliser les dérivés afin de couvrir son risque de change, le Fonds peut les utiliser pour se couvrir contre une perte éventuelle. Le Fonds peut également les utiliser à d'autres fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, afin de générer des produits ou de protéger le portefeuille du Fonds. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Le sous-conseiller n'a pas actuellement l'intention d'utiliser des dérivés.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à

la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la réplification
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 70,22 % et 11,21 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life et du iShares Global Tech ETF. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 86,43 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un fonds d'actions constitué surtout de titres canadiens et affichant une grande diversification sectorielle;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les titres de série T5, série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant respectivement à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par titre à la fin de

l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,89 \$	62,69 \$	109,88 \$	250,11 \$
Série T5	20,30 \$	63,98 \$	112,14 \$	255,27 \$
Série T8	20,40 \$	64,30 \$	112,71 \$	256,56 \$
Série F	8,00 \$	25,20 \$	44,18 \$	100,56 \$
Série F5	7,89 \$	24,88 \$	43,61 \$	99,27 \$
Série F8	7,89 \$	24,88 \$	43,61 \$	99,27 \$
Série I*	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$
Série O	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien
Titres offerts	Titres de série A, de série T5, de série F, de série F5, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 15 avril 2011 Série T5 : 1 <sup>er</sup> septembre 2011 Série F : 15 avril 2011 Série F5 : 9 février 2018 Série I : 15 avril 2011 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de BlackRock	BlackRock Institutional Trust Company, N.A. San Francisco (Californie)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer une combinaison de revenu et de croissance en investissant principalement dans des titres de participation canadiens et dans des titres de créance canadiens directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC et de fonds négociés en Bourse qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- utilise une stratégie fondée sur une répartition stratégique de l'actif pour déterminer les proportions dans lesquelles le portefeuille du Fonds sera exposé aux titres de participation et aux titres de créance;
- investit habituellement entre 50 % et 80 % de l'actif du Fonds dans des titres exposés aux actions et entre 20 % et 50 % de l'actif du Fonds dans des titres exposés aux titres de créance;
- pour le volet en actions du portefeuille :
  - investit habituellement entre 55 % et 80 % du portefeuille d'actions du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux actions canadiennes,
  - investit habituellement entre 20 % et 45 % du portefeuille d'actions du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux actions étrangères,
  - peut investir jusqu'à 100 % du portefeuille d'actions du Fonds dans des OPC sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou dans des fonds

- négociés en Bourse qui sont gérés par des tiers, notamment le sous-conseiller,
- cherche habituellement à obtenir une exposition aux actions canadiennes en investissant dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, qui tente de reproduire le rendement d'un indice général et reconnu du marché des actions canadiennes,
- cherche à obtenir une exposition aux actions étrangères en investissant dans des fonds négociés en Bourse qui sont exposés à des secteurs d'actions sous-représentés dans l'indice canadien que le Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life tente de reproduire;
- pour le volet à revenu fixe du portefeuille :
  - investit habituellement entre 55 % et 80 % du portefeuille à revenu fixe du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux titres de créance canadiens,
  - investit habituellement entre 20 % et 45 % du portefeuille à revenu fixe du Fonds dans des titres qui procurent une exposition aux titres de créance étrangers,
  - peut investir jusqu'à 100 % du portefeuille à revenu fixe du Fonds dans des OPC sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou dans des fonds négociés en Bourse qui sont gérés par des tiers, notamment le sous-conseiller,
  - cherche à obtenir l'exposition aux titres de créance canadiens visée par le Fonds en investissant dans des parts du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life, qui tente de reproduire le rendement d'un indice général et reconnu du marché obligataire canadien,
  - cherche à obtenir l'exposition aux titres de créance étrangers visée par le Fonds en investissant dans des fonds négociés en bourse;

- surveille et rééquilibre périodiquement le portefeuille du Fonds conformément aux répartitions cibles stratégiques;
- peut modifier la répartition stratégique de l'actif du Fonds afin d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

S'il investit dans des fonds négociés en Bourse qui ne comportent pas de couverture du change, le Fonds sera exposé aux fluctuations de change. Le Fonds peut choisir de couvrir ou non, en tout ou partie, ce risque de change. S'il choisit de le couvrir, le gestionnaire de portefeuille aura la responsabilité de ce volet de la stratégie de placement du Fonds.

En plus d'utiliser les dérivés afin de couvrir son risque de change, le Fonds peut les utiliser pour se couvrir contre une perte éventuelle. Le Fonds peut également les utiliser à d'autres fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, afin de générer des produits ou de protéger son portefeuille. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Le sous-conseiller n'a pas actuellement l'intention d'utiliser des dérivés.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds sont élevés au cours de cette même année, et plus les chances sont grandes que vous receviez une

distribution de gains en capital au cours de l'année. Veuillez vous reporter à la rubrique *Taux de rotation des titres en portefeuille* pour un exposé sur les conséquences fiscales pour les porteurs de parts. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents. En conséquence, les risques associés à un placement dans le Fonds comprennent les risques qui découlent d'un placement dans celui-ci ainsi que ceux qui découlent d'un placement dans les fonds sous-jacents. Le Fonds est assujéti aux risques suivants :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5 et de série F5 seulement)
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux fonds négociés en Bourse
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la gestion passive
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la réplication
- risque lié aux frais d'opération
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veuillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à respectivement 43,11 % et 24,72 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des titres du Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life et du Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life. Veuillez

vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, Fonds équilibré canadien BlackRock Sun, fonds distinct et Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenaient respectivement 32,90 % et 21,97 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est de faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un fonds équilibré constitué surtout de titres canadiens et affichant une grande diversification;
- recherchent un niveau modéré de croissance et de revenus;
- investissent à moyen ou à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement allant de faible à moyen.

Les titres de série T5 et de série F5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### **Politique en matière de distributions**

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque trimestre. Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre. Le Fonds peut faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des titres de série T5 et de série F5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par titre de la série à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les titres de série T5 et de série F5 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les titres de série T5 et de série F5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle pour les titres de série T5 et de série F5 est susceptible d'être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série T5 et de série F5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	19,58 \$	61,72 \$	108,18 \$	246,24 \$
Série T5	19,17 \$	60,43 \$	105,91 \$	241,09 \$
Série F	7,38 \$	23,27 \$	40,78 \$	92,82 \$
Série F5	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$
Série I*	1,85 \$	5,82 \$	10,19 \$	23,21 \$
Série O	1,85 \$	5,82 \$	10,19 \$	23,21 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Obligations canadiennes
Titres offerts	Titres de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 15 juillet 1988 Série F : 30 mars 2012 Série I : 28 novembre 2008 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer aux épargnants des rendements élevés sur les placements surtout grâce au revenu, tout en préservant de façon raisonnable le capital.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit normalement au moins 85 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance;
- investit principalement dans des titres de créance de première qualité, mais peut également investir dans des titres de créance de qualité inférieure;
- peut investir jusqu'à 30 % de l'actif du Fonds dans des titres de créance étrangers et d'autres titres étrangers;
- a recours à une analyse ascendante du crédit combinée à une analyse macroéconomique descendante pour la constitution d'un portefeuille diversifié;
- gère le Fonds activement pour ajouter de la valeur au moyen de diverses stratégies, dont l'anticipation des taux d'intérêt, le positionnement sur la courbe de rendement, la négociation dynamique et la gestion des secteurs et des monnaies;
- effectue des analyses des politiques monétaires et budgétaires ainsi que des analyses macroéconomiques, évalue les perspectives inflationnistes, effectue des modélisations de valeurs, examine les états

financiers et procède à l'analyse du marché et des prix;

- cherche à contrôler activement le risque que présente le Fonds en investissant au moins 70 % de l'actif de celui-ci dans des titres de créance ayant reçu une note supérieure à BBB;
- en utilisant le processus de placement ascendant et descendant décrit ci-dessus, peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des OPC sous-jacents qui peuvent être gérés par le gestionnaire ou le sous-conseiller et/ou dans des fonds négociés en Bourse qui sont gérés par des tiers.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 17,52 % et 15,65 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis respectivement dans des obligations d'État canadiennes et des obligations de la province d'Ontario. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, le Portefeuille revenu Granite Sun Life détenait 38,48 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un niveau modéré de revenus et la possibilité de réaliser des gains en capital;
- investissent à moyen ou à long terme;



- peuvent tolérer un risque de placement faible.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement son revenu chaque mois. Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre. Le Fonds peut faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	13,74 \$	43,30 \$	75,89 \$	172,76 \$
Série D	9,12 \$	28,76 \$	50,41 \$	114,74 \$
Série F	7,59 \$	23,91 \$	41,91 \$	95,40 \$
Série I*	8,20 \$	25,85 \$	45,31 \$	103,14 \$
Série O	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds croissance actions canadiennes

## MFS Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Titres de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 15 juillet 1988 Série F : 13 février 2008 Série I : 24 mars 2005 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) États-Unis

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens de croissance. Le Fonds peut investir dans des titres de sociétés mondiales ou dans d'autres OPC.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à investir dans des titres de participation de sociétés qui offrent, à son avis, une possibilité de croissance des bénéfices supérieure à la moyenne comparativement à d'autres sociétés;
- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- cherche à investir principalement dans des titres d'émetteurs situés au Canada;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir jusqu'à 40 % de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs étrangers;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils

occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;

- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs;
- peut investir jusqu'à 50 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 13,36 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des Bons du Trésor du gouvernement du Canada. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, le Portefeuille équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life, le Portefeuille croissance Granite Sun Life, et le Portefeuille modéré Granite Sun Life détenaient respectivement 33,66 %, 16,46 %, 13,34 % et 12,81 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour plus de détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- souhaitent exposer leur portefeuille de placements à des actions canadiennes comportant un volet croissance;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,76 \$	71,74 \$	125,74 \$	286,21 \$
Série D	16,61 \$	52,35 \$	91,75 \$	208,86 \$
Série F	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	137,95 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	21,92 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds revenu de dividendes MFS

## Sun Life

### Détail du Fonds

Type d'OPC	Revenu de dividendes
Titres offerts	Titres de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 27 mars 2006 Série F : 13 février 2008 Série I : 28 novembre 2008 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) États-Unis

### Quel type de placement le Fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise la production de revenu et la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres donnant droit à des dividendes ou à un revenu, dont les titres de fiducies de redevances, les titres de fiducies de placement immobilier, les titres de sociétés en commandite et d'autres titres de participation cotés en Bourse. Le Fonds peut aussi investir dans des titres d'autres OPC.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- investit normalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe qui génèrent une certaine forme de revenu;
- peut investir dans des titres productifs de dividendes ou de revenus, y compris des actions privilégiées, des titres convertibles en actions, des titres de fiducies de placement immobilier, des titres de fiducies de redevances, des titres de sociétés en commandite et d'autres titres de participation négociés en Bourse, ou dans des bons de souscription de titres productifs de dividendes ou de revenus;
- peut investir dans des sociétés de toute taille, mais privilégie les sociétés à moyenne et à forte capitalisation;
- cherche à investir principalement dans des titres d'émetteurs situés au Canada;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des actions étrangères et d'autres titres étrangers;

- peut investir un pourcentage relativement élevé de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- a recours à une méthode ascendante pour l'achat et la vente des placements du Fonds en vertu de laquelle les placements sont choisis en fonction d'une analyse fondamentale et quantitative de chaque émetteur et de son potentiel, compte tenu de sa situation financière actuelle, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme l'analyse des bénéfices, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;
- utilise des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement la valeur, le cours et les bénéfices, le dynamisme, la qualité des bénéfices et d'autres facteurs;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC, y compris des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à l'immobilier
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, la Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life détenait 53,67 % des titres émis et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est faible à moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous

utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- recherchent un niveau modéré de croissance et de revenus;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement de faible à moyen.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue normalement le revenu le dernier jour ouvrable de chaque trimestre. Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre. Le Fonds peut faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	21,73 \$	68,50 \$	120,07 \$	21,73 \$
Série D	16,71 \$	52,67 \$	92,32 \$	16,71 \$
Série F	9,94 \$	31,34 \$	54,94 \$	9,94 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	0,62 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	1,74 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'actions américaines MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Titres offerts	Titres de série A, de série D, de série F, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 31 mars 2009 Série D : 15 juillet 1988 Série F : 13 février 2008 Série I : 28 novembre 2008 Série O : 1 <sup>er</sup> avril 2014
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc. Boston (Massachusetts) États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des sociétés qui sont établies aux États-Unis ou dont l'inscription boursière principale est aux États-Unis.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- cherche à investir dans des titres de participation de sociétés qui sont domiciliées aux États-Unis ou dont l'inscription boursière principale est aux États-Unis;
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Fonds des titres autres qu'américains;
- a recours à une méthode de placement ascendante en vertu de laquelle les placements sont choisis principalement en fonction d'une analyse fondamentale des émetteurs et de leur potentiel, compte tenu de leur situation financière actuelle et de la place qu'ils occupent au sein de l'industrie, ainsi que des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs comme les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation concurrentielle et la capacité de gestion des émetteurs;
- peut également prendre en considération des modèles quantitatifs qui évaluent systématiquement ces facteurs et d'autres facteurs.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance



pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux titres gouvernementaux
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenait 81,80 % des titres émis et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- veulent exposer leur portefeuille de placements à des actions américaines;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

### **Politique en matière de distributions**

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	<b>Frais payables sur :</b>			
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
Série A	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	23,47 \$
Série D	16,50 \$	52,02 \$	91,19 \$	16,50 \$
Série F	11,48 \$	36,19 \$	63,43 \$	11,48 \$
Série I*	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	0,31 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	1,74 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions internationales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A : 11 février 2016 Série T5 : 11 février 2016 Série T8 : 11 février 2016 Série F : 11 février 2016 Série F5 : 12 novembre 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 11 février 2016 Série O : 11 février 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Il est prévu que le Fonds constituera un placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada  Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée  Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc.  Boston (Massachusetts) États-Unis

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher une plus-value du capital à long terme à faible volatilité en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent principalement dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à faire mieux que l'indice de référence du Fonds (EAO MSCI en dollars canadiens) à long terme à une volatilité plus faible que celui-ci;
- maintient la diversification entre les secteurs, les régions géographiques, les niveaux d'actions et les secteurs, surtout en investissant dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres convertibles en actions, des titres de participation dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») et des certificats d'actions à l'égard de ces titres;
- a recours à une méthode de recherche mixte et quantitative pour l'achat et la vente des placements du Fonds en vertu de laquelle les placements sont choisis en fonction des résultats de l'analyse effectuée au moyen de cette méthode;
- utilise l'analyse fondée sur la recherche fondamentale pour évaluer chaque émetteur et son potentiel en matière de plus-value du capital, compte tenu de sa situation financière actuelle, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et

réglementaire; tient compte de facteurs comme l'analyse des bénéfiques, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;

- utilise l'analyse quantitative pour évaluer et établir le rang des actions au moyen des facteurs suivants : la valeur, la qualité des bénéfiques, le dynamisme des bénéfiques, le dynamisme du cours et un modèle indicateur;
- peut investir dans des sociétés qui offrent, à son avis, une possibilité de croissance des bénéfiques supérieure à la moyenne comparativement à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des actions de société qui sont, à son avis, sous-évaluées par rapport à leur valeur perçue (sociétés de valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur;
- peut concentrer de l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment. Ceci ne tient pas compte des fonds négociés en Bourse qui sont réputés faire partie des parts indicelles et à l'égard desquels le Fonds n'est pas limité.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains

titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut avoir recours aux ventes à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres

- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*, pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et le Fonds actns mndl faible volat MFS Sun Life, fonds distinct, détenaient respectivement 50,11 % et 16,77 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour plus de détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

#### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherche à accroître la diversification géographique à l'échelle internationale tout en visant la réduction de la volatilité du portefeuille;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

#### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré**

**sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.

#### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,76 \$	71,74 \$	125,74 \$	22,76 \$
Série T5	23,17 \$	73,03 \$	128,00 \$	23,17 \$
Série T8	22,96 \$	72,38 \$	126,87 \$	22,96 \$
Série F	11,28 \$	35,54 \$	62,30 \$	11,28 \$
Série F5	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	10,76 \$
Série F8	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	10,76 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	0,62 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	1,74 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Titres offerts	Parts de série A, de série T5, de série T8, de série F, de série F5, de série F8, de série I et de série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Date de création	Série A 11 février 2016 Série T5 : 11 février 2016 Série T8 : 11 février 2016 Série F : 11 février 2016 Série F5 : 9 février 2018 Série F8 : 9 février 2018 Série I : 11 février 2016 Série O : 11 février 2016
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Il est prévu que le Fonds constituera un placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada  Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée  Toronto (Ontario)
Sous-conseiller de MFS GPC	MFS Institutional Advisors, Inc.  Boston, Massachusetts, États-Unis.

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme à faible volatilité en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent principalement dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le sous-conseiller :

- cherche à faire mieux que l'indice de référence du Fonds à long terme à une volatilité plus faible que celle de l'indice mondial tous pays MSCI en dollars canadiens;
- maintient la diversification entre les secteurs, les régions géographiques, les niveaux d'actions et les secteurs, surtout en investissant dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres convertibles en actions, des titres de participation dans des fiducies de placement immobilier (« FPI ») et des certificats d'actions à l'égard de ces titres;
- a recours à une méthode de recherche mixte et quantitative pour l'achat et la vente des placements du Fonds en vertu de laquelle les placements sont choisis en fonction des résultats de l'analyse effectuée au moyen de cette méthode
- utilise l'analyse fondée sur la recherche fondamentale pour évaluer chaque émetteur et son potentiel en matière de plus-value du capital, compte tenu de sa situation financière actuelle, des conditions des marchés et de la conjoncture économique, politique et réglementaire; tient compte de facteurs

comme l'analyse des bénéfiques, des flux de trésorerie, de la situation concurrentielle et de la capacité de gestion de l'émetteur;

- utilise l'analyse quantitative pour évaluer et établir le rang des actions au moyen des facteurs suivants : la valeur, la qualité des bénéfiques, le dynamisme des bénéfiques, le dynamisme du cours et un modèle indicateur;
- peut investir dans des sociétés qui offrent, à son avis, une possibilité de croissance des bénéfiques supérieure à la moyenne comparativement à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans des actions de société qui sont, à son avis, sous-évaluées par rapport à leur valeur perçue (sociétés axées sur la valeur) ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur;
- peut concentrer l'actif du Fonds dans des titres d'émetteurs d'un seul pays, d'un petit nombre de pays ou d'une région géographique particulière;
- peut investir dans des sociétés de toute taille;
- peut investir dans des titres d'émetteurs de partout dans le monde, y compris ceux des marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en Bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment. Ceci ne tient pas compte des fonds négociés en Bourse qui sont réputés faire partie des parts indicielles et à l'égard desquels le Fonds n'est pas limité.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour

protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut avoir recours aux ventes à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds a recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui achètent des titres de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 seulement)
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique

- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la spécialisation

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au 31 janvier 2019, le Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life, le Portefeuille revenu Granite Sun Life, le Fonds actns mndl faible volat MFS Sun Life, fonds distinct et Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détenaient respectivement 26,07 %, 19,87 %, 14,77 % et 11,04 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour plus de détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherche à accroître la diversification géographique à l'échelle mondiale tout en visant la réduction de la volatilité du portefeuille;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des parts à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le cas échéant, le revenu et les gains en capital sont versés chaque année en décembre, bien que le Fonds puisse faire des distributions de revenu, de gains en capital ou de capital à tout autre moment que nous jugeons approprié. **Les distributions sur les parts détenues dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % ou à 8 % de la valeur liquidative par part respectivement à la fin de l'année précédente. Les distributions mensuelles cibles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 peuvent être composées de revenus, de gains en capital ou de capital.

Les distributions mensuelles sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » et de « revenu ». La distribution mensuelle cible pour les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 devrait être constituée en partie d'un remboursement de capital. **Le taux de distribution pour ces séries peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les parts de série T5, de série T8, de série F5 et de série F8 un mois donné.



**Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	22,35 \$	70,44 \$	123,47 \$	22,35 \$
Série T5	23,37 \$	73,67 \$	129,13 \$	23,37 \$
Série T8	23,47 \$	74,00 \$	129,70 \$	23,47 \$
Série F	10,97 \$	34,58 \$	60,60 \$	10,97 \$
Série F5	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	10,76 \$
Série F8	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	10,76 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	0,62 \$
Série O	1,74 \$	5,49 \$	9,63 \$	1,74 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Titres offerts	Parts de série A, de série AT5, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 27 mars 2015 Série AT5 : 27 mars 2015 Série F : 27 mars 2015 Série FT5 : 9 février 2018 Série I : 27 mars 2015 Série O : 27 mars 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada  Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placements Franklin Bissett (fait partie de la Société de Placements Franklin Templeton)  Calgary (Alberta)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme

principalement en investissant directement dans un portefeuille diversifié de titres de participation canadiens à moyenne et grande capitalisation ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le sous-conseiller compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Fonds dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett (le « **fonds sous-jacent** »), un OPC géré et conseillé par le sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller :

- a recours à une méthode de placement ascendante qui favorise les entreprises qui possèdent une direction expérimentée, une répartition du capital efficace, une solidité financière et des modèles d'affaires durables;
- investit principalement dans des titres de participation d'entités canadiennes orientées sur la croissance de grande qualité;
- peut investir jusqu'à 30 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds. Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant

l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC (y compris les OPC gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens) (« **fonds émetteurs** »). Les proportions et les types de fonds émetteurs détenus par le fonds sous-jacent seront sélectionnés, entre autres, selon les objectifs et stratégies de placement, le rendement passé et le niveau de volatilité de ces fonds émetteurs.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci ou afin de générer un revenu. Le Fonds et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur

s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds et le fonds sous-jacent auront recours à la vente à découvert en tant que complément à leur stratégie première, laquelle consiste à souscrire des titres dans l'espoir que leur valeur de marché s'appréciera.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 102,74 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, le Fonds d'actifs canadiens Franklin Bissett Sun, fonds distinct détenait 74,44 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque associé au rachat possible de parts du Fonds par cet épargnant.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour

une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- visent à être exposés à un fonds d'actions canadiennes principal;
- investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les titres de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des titres de série AT5 et de série FT5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. **Les distributions mensuelles sur les**

### titres de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.

Les distributions mensuelles sur les titres de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,42 \$	80,14 \$	140,46 \$	25,42 \$
Série AT5	25,42 \$	80,14 \$	140,46 \$	25,42 \$
Série F	13,94 \$	43,95 \$	77,03 \$	13,94 \$
Série FT5	13,94 \$	43,95 \$	77,03 \$	13,94 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	0,62 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	2,36 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

# Catégorie Invesco canadienne Sun Life

## Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes ciblées
Titres offerts	Parts de série A, de série AT5, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'une société de placement à capital variable
Date de création	Série A : 27 mars 2015 Série AT5 : 27 mars 2015 Série F : 27 mars 2015 Série FT5 : 9 février 2018 Série I : 27 mars 2015 Série O : 27 mars 2015
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Placements mondiaux Sun Life Canada Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Invesco Canada Ltée Toronto (Ontario)

## Quel type de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme principalement en investissant directement dans des titres ordinaires de sociétés canadiennes ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans de tels titres.

Les objectifs de placement du Fonds ne peuvent être modifiés sans l'approbation de la majorité des porteurs de titres donnée à une assemblée convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le sous-conseiller compte atteindre les objectifs de placement du Fonds en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans des parts du Fonds Invesco canadien (le « **fonds sous-jacent** »), un OPC géré et conseillé par le sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller :

- cherche à utiliser une méthode de placement ascendante fondamentale rigoureuse pour analyser la qualité et la valeur de chaque société;
- cherche des sociétés dont la direction possède de solides compétences entrepreneuriales ou la capacité de reconnaître et d'exploiter les possibilités d'expansion des activités;
- cherche des sociétés qui possèdent un avantage concurrentiel dans leurs secteurs respectifs qui devrait offrir des possibilités à long terme;
- investit dans des sociétés qui sont considérées comme sous-évaluées par rapport à leur valeur intrinsèque d'après l'évaluation de leur information financière, leur positionnement concurrentiel, leurs perspectives d'avenir, les entrevues avec la direction et les tendances générales du secteur et de l'économie;
- peut investir jusqu'à 49 % de l'actif hors trésorerie du fonds sous-jacent dans des titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille déterminera s'il investit l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou s'il l'investit directement dans des titres semblables à ceux qui sont détenus dans le fonds sous-jacent selon l'approche de placement qui, selon lui, entraînera le plus grand avantage économique global pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille tiendra alors compte de la conjoncture du marché, de la disponibilité et des coûts associés à la stratégie et à la taille du Fonds.

Lorsque le gestionnaire aura pris sa décision, le sous-conseiller mettra en œuvre la stratégie en investissant l'actif du Fonds dans le fonds sous-jacent ou en choisissant les titres qui seront détenus par le Fonds.

Le Fonds et le fonds sous-jacent sont gérés de manière à se conformer aux restrictions en matière de placements décrites dans l'annexe III du Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada), dont les dispositions sont appliquées au fonds et au fonds sous-jacent comme s'ils constituaient chacun un régime de retraite.

La position en liquidités du fonds sous-jacent sera gérée par le sous-conseiller responsable de la portion en espèces du fonds sous-jacent Invesco Advisers, Inc.), lequel peut, à son gré, investir une partie ou la totalité des actifs sous forme d'espèces directement dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de créance à court terme pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins. Le fonds sous-jacent peut investir la portion en espèces de ses actifs dans des titres de fonds du marché monétaire qui sont gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens.

Outre les fonds du marché monétaire, le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC (y compris les OPC gérés par le sous-conseiller, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens) (« **fonds émetteurs** »). Les proportions et les types de fonds émetteurs détenus par le fonds sous-jacent seront sélectionnés, entre autres, selon les objectifs et stratégies de placement, le rendement passé et le niveau de volatilité de ces fonds émetteurs.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent utiliser les dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change ou pour protéger leur portefeuille. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci ou afin de générer un revenu. Le Fonds et le fonds sous-jacent n'utiliseront les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique *Risque lié aux dérivés* pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres* pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques suivants sont associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'épuisement du capital (pour les épargnants qui investissent dans la série AT5 et la série FT5 seulement)
- risque lié à la catégorie
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements étrangers
- risque lié à la concentration géographique
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié au marché
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux fonds sous-jacents

Veillez vous reporter à la rubrique *Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?* pour une description détaillée de ces risques propres aux OPC.

Au cours des 12 mois précédant le 31 janvier 2019, jusqu'à 102,40 % de la valeur liquidative du Fonds étaient investis dans des parts du Fonds Invesco canadien. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié à la concentration* pour plus de détails concernant le risque associé à ces titres.

Au 31 janvier 2019, le Fonds Invesco canadien Sun, fonds distinct, et Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. détenaient respectivement 71,43 % et 13,06 % des parts émises et en circulation du Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque lié aux opérations importantes* pour de plus amples détails concernant le rachat possible de parts et le risque

associé au rachat possible de parts du Fonds par ces épargnants.

Nous avons établi que le niveau de risque associé à ce Fonds est moyen. Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque des Fonds* à la page 60 pour une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds peut convenir aux épargnants qui :

- cherchent une plus-value du capital à long terme;
- investissent à long terme;
- peuvent tolérer un risque de placement moyen.

Les titres de série AT5 et de série FT5 peuvent convenir aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds verse tout dividende ordinaire en décembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre, chaque année. **Les distributions sur les titres détenus dans un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds. Les distributions sur les titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires du Fonds, à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Dans le cas des titres de série AT5 et de série FT5, le Fonds versera des distributions mensuelles en fonction d'un taux annualisé cible correspondant à 5 % de la

valeur liquidative par action à la fin de l'année précédente. **Les distributions mensuelles sur les titres de série AT5 et de série FT5 sont composées de capital.**

Les distributions mensuelles sur les titres de série AT5 et de série FT5 ne visent pas à refléter le rendement des placements du Fonds et il ne faudrait pas les confondre avec les notions de « rendement » ou de « revenu ». **Le taux de distribution pour cette série peut être supérieur au rendement des placements du Fonds. Si les distributions en espèces que vous recevez sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, les distributions réduiront la valeur de votre placement initial.**

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, le montant de la distribution mensuelle, si nous le jugeons indiqué. Rien ne garantit qu'une distribution sera versée sur les titres de série AT5 et de série FT5 un mois donné.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

	Frais payables sur :			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A	25,32 \$	79,81 \$	139,90 \$	25,32 \$
Série AT5	25,52 \$	80,46 \$	141,03 \$	25,52 \$
Série F	14,15 \$	44,59 \$	78,16 \$	14,15 \$
Série FT5	13,94 \$	43,95 \$	77,03 \$	13,94 \$
Série I*	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	0,62 \$
Série O	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	2,36 \$

\* Aucuns frais de gestion ne sont imposés à l'égard des titres de série I. Les épargnants qui achètent des titres de série I négocient plutôt avec nous des frais de gestion qu'ils nous versent directement.

## PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Offrant des titres de série A, de série AT5, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série F5, de série F8, de série FT5, de série I et de série O tel qu'il est indiqué

**Portefeuille prudent Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Portefeuille modéré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Portefeuille équilibré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, D, F, F5, I et O)

**Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Portefeuille croissance Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Portefeuille revenu Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds valeur Sentry Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds d'infrastructures Sun Life<sup>†</sup>** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life**  
(titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds américain Dynamique Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)

**Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)

**Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds d'actions américaines MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)

**Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)

**Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

**Catégorie Invesco canadienne Sun Life (auparavant Catégorie Trimark canadienne Sun Life)\***  
(titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

\*chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., une société de placement à capital variable.

<sup>†</sup>Sous réserve de l'approbation de la modification de l'objectif de placement par les porteurs de parts du Fonds, à une assemblée devant se tenir le ou vers le 17 mai 2019, et avec prise d'effet le ou vers le 31 mai 2019, sera redésigné Fonds d'actifs réels Sun Life.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque fonds dans sa notice annuelle, son aperçu du fonds, son rapport de la direction sur le rendement du fonds et ses états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, et ils en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.



Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en nous appelant au numéro sans frais 1-877-344-1434 ou en vous adressant à votre conseiller. Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, peuvent également être consultés aux adresses [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.  
One York Street, bureau 3300, Toronto (Ontario) M5J 0B6  
Téléphone : 1-877-344-1434  
Télécopieur : 416-979-2859  
[info@placementsmondiauxsunlife.com](mailto:info@placementsmondiauxsunlife.com) [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com)